



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

1

RAPPORT DE PRÉSENTATION

1/5 Evaluation Environnementale des choix du PLUi

Cachets et visas

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 3 décembre 2019 approuvant le
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

SOMMAIRE

Préambule

Contenu de l'Evaluation Environnementale du PLUi de la CCSA

4

PARTIE 1

Synthèse des enjeux environnementaux révélés dans l'Etat Initial de l'Environnement

6

PARTIE 2

Incidences du PLU sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement et justification des mesures en faveur de leur préservation prises par le PLUi

10

PARTIE 3

Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

44

PARTIE 4

ZOOM sur les incidences des zones de projets : degrés de vulnérabilités environnementales et mesures d'évitement/réduction/compensation pour palier aux effets potentiellement négatifs

77

PARTIE 5

Incidences du PLU sur les sites Natura 2000 et exposé des mesures d'évitement/réduction/compensation

158

PARTIE 6

Méthodologie de l'évaluation environnementale

166

PARTIE 7

Dispositif de suivi

171



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Préambule

Contenu de l'Evaluation Environnementale du PLUi de la CCSA

NB : le présent chapitre présente uniquement les éléments de synthèse. Pour plus de détail, se référer aux pièces 1/1 et 1/2 du dossier de PLUi

Contenu de l'Evaluation Environnementale du PLUi de la CCSA

Article R151-3 du Code de l'Urbanisme

Créé par Décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 - art.

Au titre de l'évaluation environnementale lorsqu'elle est requise, le rapport de présentation :

- 1° Décrit **l'articulation du plan avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes** mentionnés à l'article L.122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte ;
- 2° Analyse les perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement en exposant, notamment, les **caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable** par la mise en œuvre du plan ;
- 3° Expose les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier **l'évaluation des incidences Natura 2000** mentionnée à l'article L.414-4 du code de l'environnement ;
- 4° Explique les **choix retenus mentionnés au premier alinéa de l'article L.151-4 au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement** établis au niveau international, communautaire ou national, ainsi que les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan ;
- 5° Présente les **mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser**, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement ;
- 6° Définit les **critères, indicateurs et modalités** retenus pour l'analyse des résultats de l'application du plan mentionnée à l'article L. 153-27 et, le cas échéant, pour le bilan de l'application des dispositions relatives à l'habitat prévu à l'article L. 153-29. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du plan sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées ;
- 7° Comprend un **résumé non technique** des éléments précédents et une **description de la manière dont l'évaluation a été effectuée**.

Le rapport de présentation au titre de l'évaluation environnementale est proportionné à l'importance du plan local d'urbanisme, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée.

- Voir livre 1-2 « Etat initial de l'environnement »
- Voir le livre 1-4 « Articulation du PLUi avec les plans et programmes de rang supérieur »

- Etat initial de l'environnement : Voir livre 1-2
- Chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5 « Evaluation Environnementale »

- Natura 2000 : Voir chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5 "Evaluation Environnementale"

- Chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5 « Evaluation Environnementale »
- Voir le livre 1-3 « justifications »

- Chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5 « Evaluation Environnementale »

- Chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5 « Evaluation Environnementale »

- Résumé : Voir livre 1-7 « Résumé non technique »
- Description de la méthodologie d'évaluation environnementale : chapitre spécifique dans ce présent livre 1-5



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 1

Synthèse des enjeux environnementaux révélés dans l'Etat Initial de l'Environnement

Consulter le livret 1-2 sur l'Etat Initial de l'Environnement et l'atlas cartographique des TVB qui lui est annexé.

Synthèse des enjeux environnementaux révélés dans l'Etat Initial de l'Environnement

1/ Principales conclusions de l'état initial de l'environnement - paysages & patrimoine

L'Etat Initial de l'Environnement qui dépeint le profil environnemental et paysager du territoire intercommunal de la CCSA figure dans le livre 1-2 du Rapport de Présentation du PLUi.

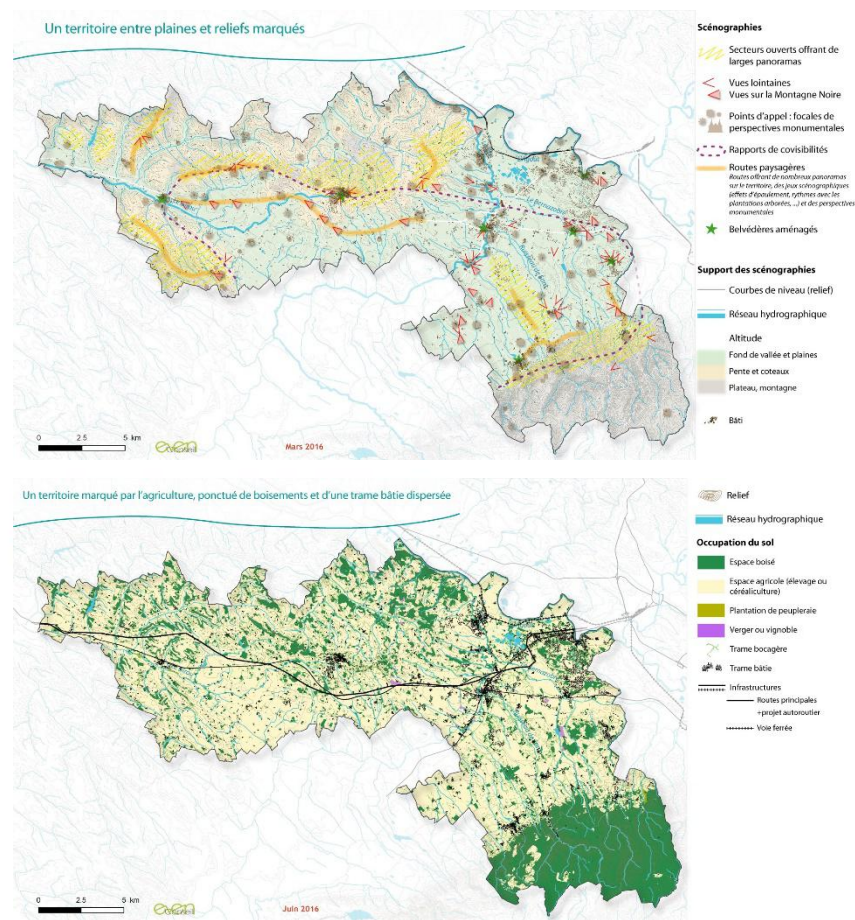
Enjeux identifiés par le diagnostic

Préservation et mise en valeur du patrimoine paysager et des vues du territoire

Préservation et poursuite de la mise en valeur du patrimoine bâti, porteur de l'identité du territoire

Adaptation du développement des bourgs en lien avec le relief et dans la continuité des formes architecturales et urbaines existantes

Maitrise du développement urbain et de la pression foncière sur les terres naturelles et agricoles, en particulier dans la plaine à proximité de Castres, ainsi que du étalement urbain diffus, en prenant en compte le caractère historique de l'urbanisation dispersée.

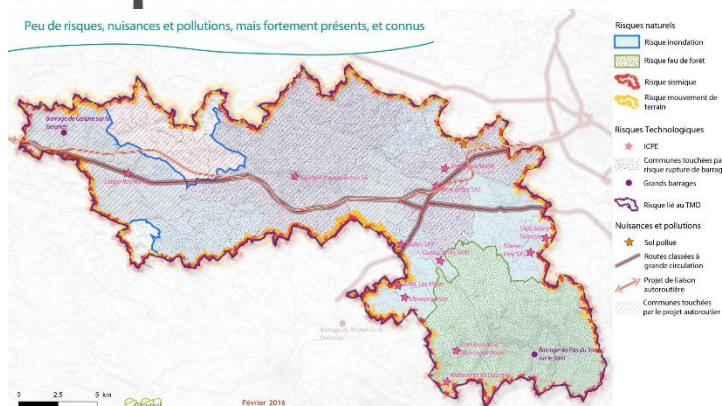


Synthèse des enjeux environnementaux révélés dans l'Etat Initial de l'Environnement

2/ Principales conclusions de l'état initial de l'environnement - Risques-nuisances & Biodiversité-milieux naturels

Risques & nuisances

Peu de risques, nuisances et pollutions, mais fortement présents, et connus

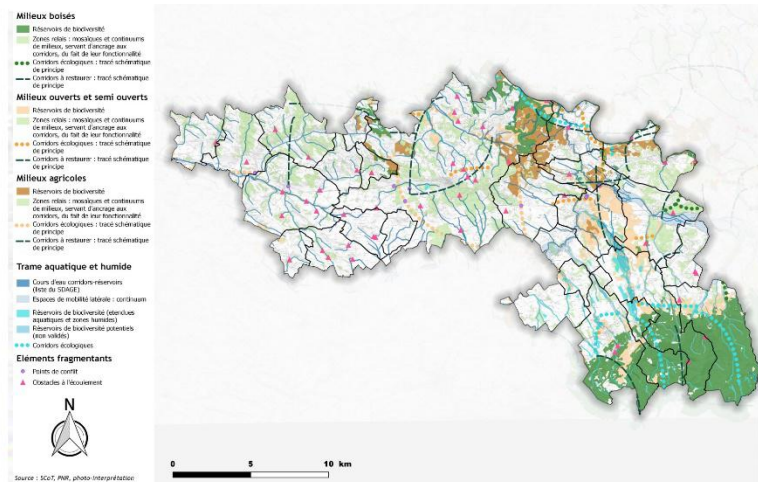


Enjeux identifiés par le diagnostic

- Adaptation du territoire à ses contraintes naturelles** et en particulier aux risques d'inondation (protection des champs d'expansion des crues, des zones humides, de la végétation rivulaire...)
- Adaptation des choix de développement** au niveau de connaissance du risque de mouvement de terrain lié aux cavités
- Préservation du caractère calme du territoire** (peu de nuisances sonores et un projet d'autoroute qui pourrait compromettre ce caractère)

L'Etat Initial de l'Environnement qui dépeint le profil environnemental et paysager du territoire intercommunal de la CCSA figure dans le livre 1-2 du Rapport de Présentation du PLUi.

Biodiversité & milieux naturels



Enjeux identifiés par le diagnostic

- Maintien des réservoirs** et des continuités de biodiversité remarquables et ordinaires
- Préservation des boisements de toutes tailles** (sources de corridors ou de réservoirs de biodiversité)
- Rétablissement des mosaïques bocagères** le long des différents cours d'eau et des continuités dans la traversée des zones humides
- Recherche d'une conciliation entre besoins d'urbanisation** et préservation des espèces d'intérêts communautaires

Synthèse des enjeux environnementaux révélés dans l'Etat Initial de l'Environnement

3/ Principales conclusions de l'état initial de l'environnement - Ressource en eau & Energies-déchets-ressources minières

L'Etat Initial de l'Environnement qui dépeint le profil environnemental et paysager du territoire intercommunal de la CCSA figure dans le livre 1-2 du Rapport de Présentation du PLUI.

Ressource en eau

Enjeux identifiés par le diagnostic

- | **Préservation de la ressource en eau**, dans sa globalité
- | **Existence d'éléments de la Trame Verte et Bleue** utiles et sur lesquels il est possible de s'appuyer pour réduire les fuites de polluants vers les milieux aquatiques superficiels ou souterrains (bandes enherbées, ripisylves, ...)
- | **Engagement de la collectivité** et de la profession agricole dans réduction de la pression sur la ressource en eau
- | **Finalisation (obligatoire) de la protection des captages** présents sur le territoire
- | **Maintien d'une quantité d'eau suffisante** afin de garantir tous les usages sur le territoire, et particulièrement l'alimentation en eau potable et les besoins pour l'activité agricole
- | **Raccordement à l'assainissement collectif des constructions proches des stations d'épuration existantes**, notamment celles sous-chargées

cours d'eau et des continuités dans la traversée des zones humides

- | **Recherche d'une conciliation entre besoins d'urbanisation** et préservation des espèces d'intérêts communautaires

Energies, déchets & ressources minières

Enjeux identifiés par le diagnostic

- | **Poursuite de la réduction de la consommation d'énergie dans l'aménagement** en intervenant sur la rénovation du parc de logements existants afin de limiter la précarité énergétique
- | **Travail sur les mobilités** en rapprochant les nouvelles zones d'habitations des centralités et de leurs fonctions diverses (commerces, équipements, services)
- | **Encouragement au développement des énergies renouvelables**



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

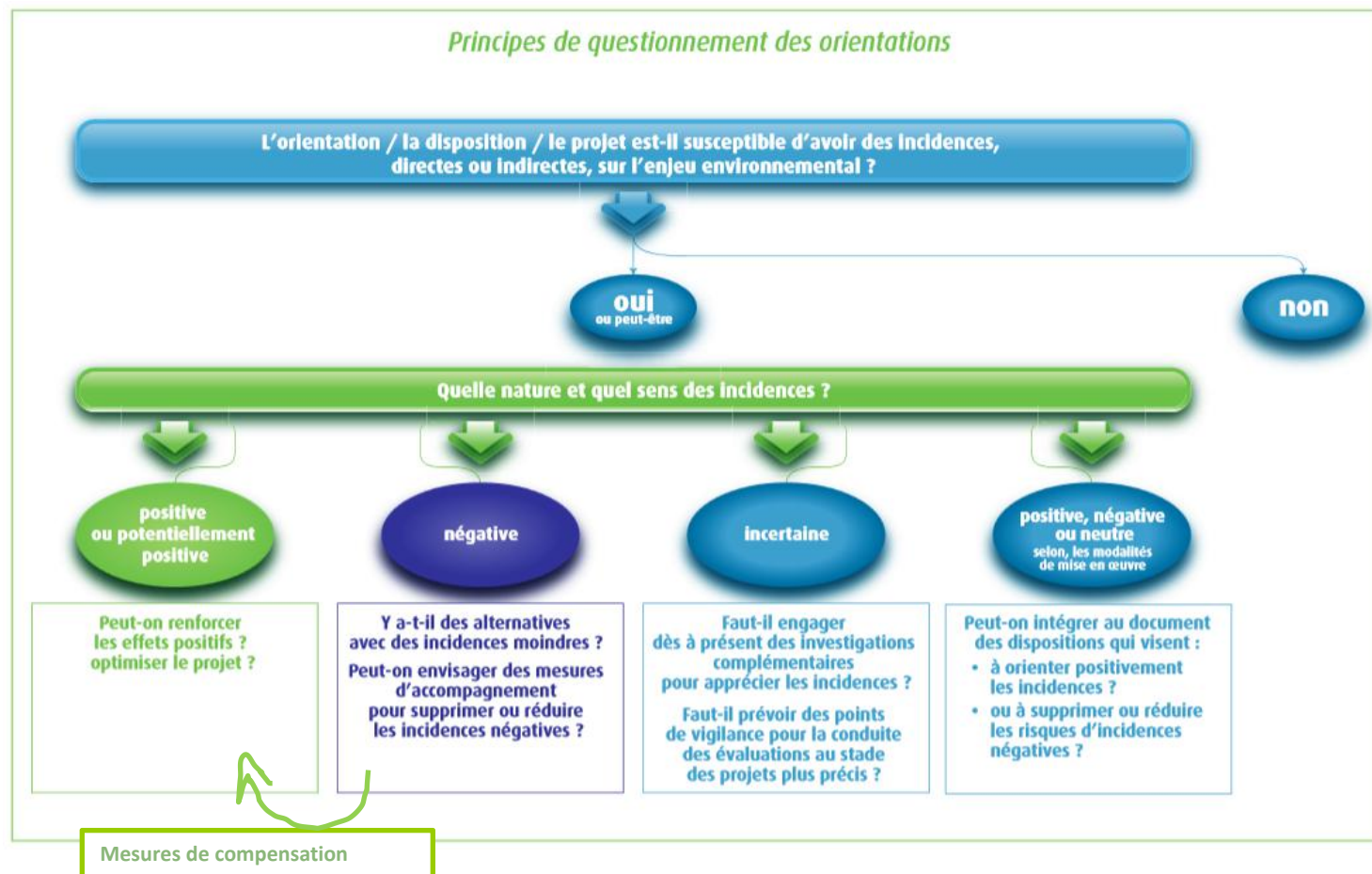
Partie 2

Incidences du PLU sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement et justification des mesures en faveur de leur préservation prises par le PLUi

Consulter le livret 1-3 sur les justifications et l'explication de la traduction réglementaire du PLUi (OAP, zonage, règlement).

Consulter le livret 1-4 sur l'articulation du PLUi avec les documents-cadres « supérieurs ».

Introduction



Consulter le livret 1-3 sur les justifications et l'explication de la traduction réglementaire du PLUi (OAP, zonage, règlement)+ annexes associées.
Consulter le livret 1-4 sur l'articulation du PLUi avec les documents-cadres « supérieurs ».

Caractéristiques des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

1/ Identification des principaux secteurs vulnérables du territoire intercommunal

L'état initial de l'environnement dresse une analyse thématique et complète des secteurs les plus vulnérables.

Les différents enjeux cartographiables de l'Etat Initial de l'Environnement :

- ont été compilés, pour chaque thématique,
- avant d'être hiérarchisés les uns par rapport aux autres
- et hiérarchisés en fonction de leurs effets vis-à-vis de l'urbanisation (et réciproquement).

Plusieurs cartographies (pages suivantes) matérialisent la synthèse de ce travail, à l'échelle du PLUi de Sor et Agout :

- **Une première cartographie retient les éléments « FORTS » (contraintes, servitudes, interdictions, ...)**
- **Une seconde, les enjeux « MOYENS à MODERES ».**

- Notons toutefois que l'ensemble de la base de données environnementales a été superposé à chaque version de travail du zonage (pré-cadrage environnemental).
- Ces sensibilités environnementales et paysagères majeures sont en grande partie protégées par un zonage adapté qui interdit, restreint ou accompagne l'urbanisation (voir les pages suivantes sur la traduction des enjeux environnementaux, par thématique).

Caractéristiques des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des enjeux environnementaux et paysagers majeurs

Synthèse des sensibilités environnementales FORTES

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge Inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne
- EBC hérités des anciens PLU communaux

Synthèse des sensibilités environnementales MOYENNES à MODEREES

RISQUES : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (lisibilité)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames
- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Principes de corridors agricoles (échelle PLUi)
- Principes de corridors de milieux ouverts à restaurer
- Principes de corridors de milieux ouverts (échelle PLUi)
- Mosaïque forestière comme espaces relais TVB
- Principes de corridors forestiers (échelle PLUi)
- Principes de corridors forestiers à restaurer
- Pôle de nature SCOT : mosaïques des continuités de cours d'eau

→ La capacité d'assainissement a été intégrée en amont de la réflexion sur le zonage constructible et dans l'étude d'optimisation foncière (densification)

→ Les enjeux « MOYENS » et « MODERES » ont été retenus dans une seconde cartographie (page suivante), qui apparaît comme plus recouvrante que la précédente.

→ La liste ainsi retenue ne saurait être exhaustive pour également aboutir à une carte de synthèse lisible. Notons toutefois que l'ensemble de la base de données environnementales a été superposée à chaque version de travail du zonage (pré-cadastre environnemental).

→ Les différents enjeux cartographiables de l'Etat Initial de l'Environnement ont été compilés, pour chaque thématique, avant d'être hiérarchisés les uns par rapport aux autres et en fonction de leurs effets vis-à-vis de l'urbanisation et réciproquement. Dans cette première cartographie (page suivante) seuls les éléments « FORTS » ont été sélectionnés (contraintes, servitudes, interdictions, ...).

→ La liste ainsi retenue ne saurait être exhaustive pour également aboutir à une carte de synthèse lisible. Notons toutefois que l'ensemble de la base de données environnementales a été superposée à chaque version de travail du zonage (pré-cadastre environnemental).

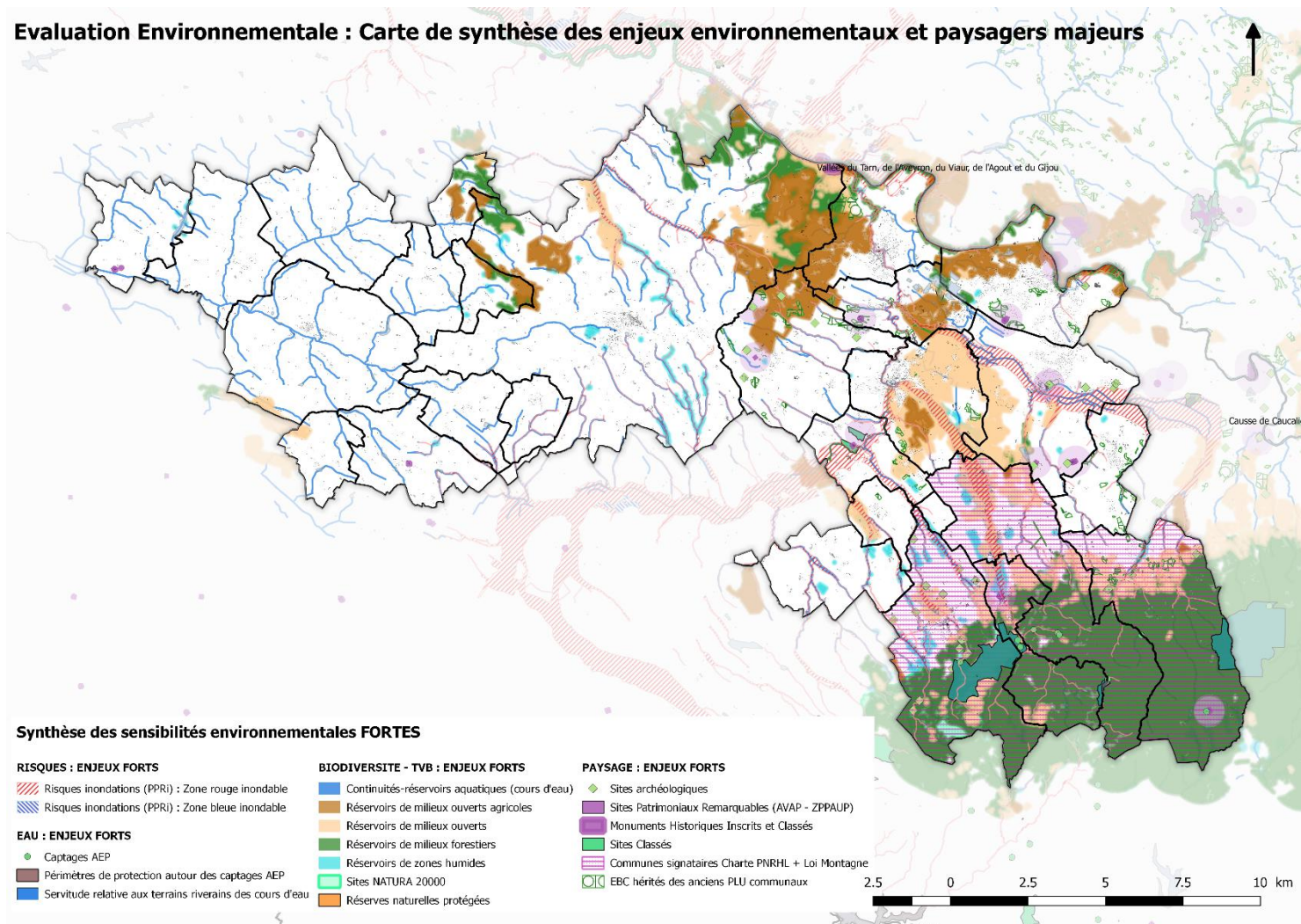
→ Concernant la prise en compte des **Zones Humides** : les données de référence apparaissant sur les cartographies correspondent aux zonages connus d'inventaires de zones humides (probabilité de présence). Notons que certains secteurs sont actuellement urbanisés.

→ Concernant la prise en compte des **sites Natura 2000** : les périmètres institutionnels ont été reportés en l'état, notons que certains secteurs sont actuellement urbanisés.

→ Concernant les **continuités-réservoirs de la trame aquatique** : sur les cartes ces continuités (inféodées à la présence de cours d'eau permanents ou intermittents) sont matérialisées avec un trait large qui tient compte d'une « zone tampon » d'emprise suffisamment large (10 mètres ou plus à partir des berges, selon l'importance des milieux).

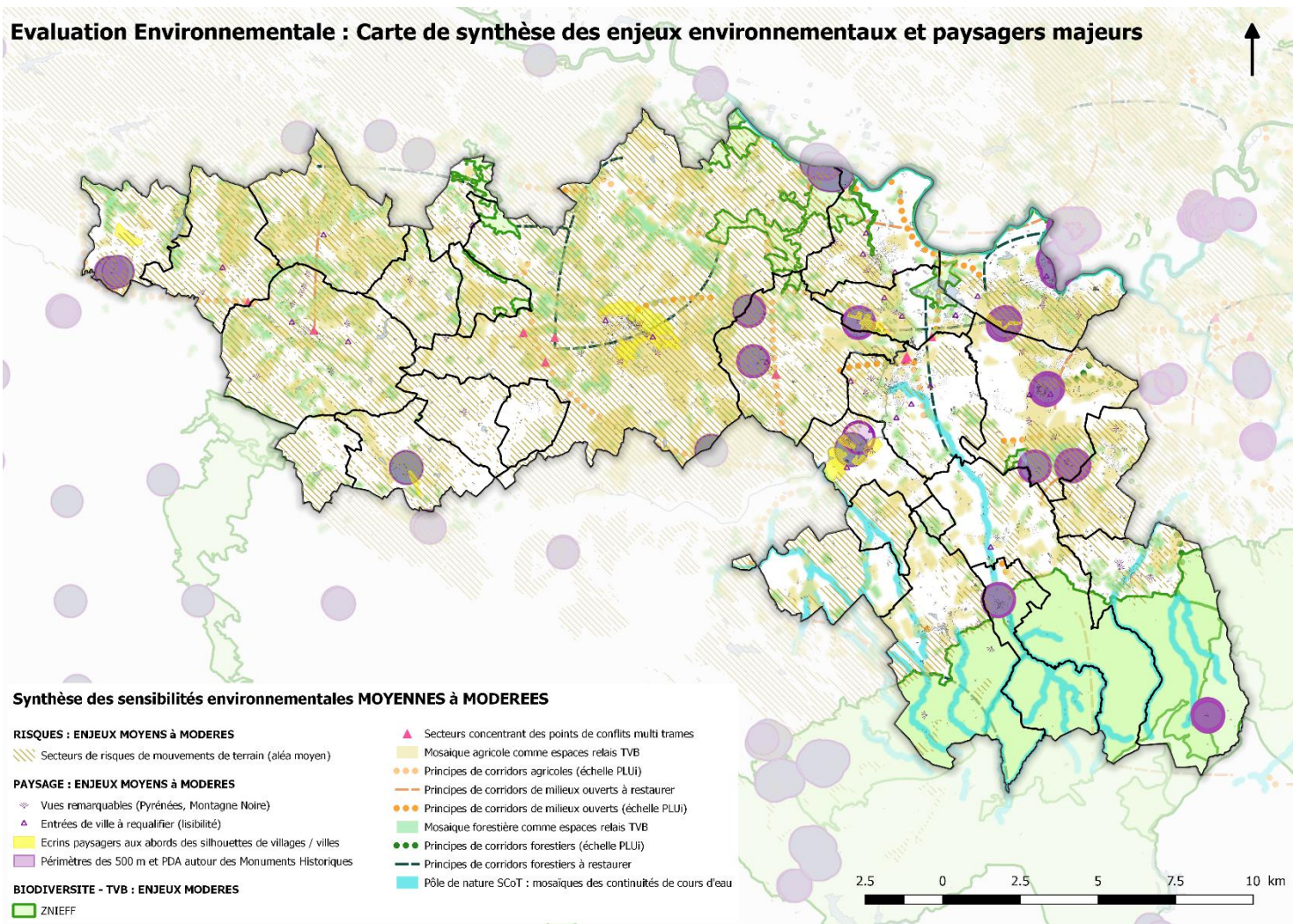
Caractéristiques des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des enjeux environnementaux et paysagers majeurs



Caractéristiques des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des enjeux environnementaux et paysagers majeurs

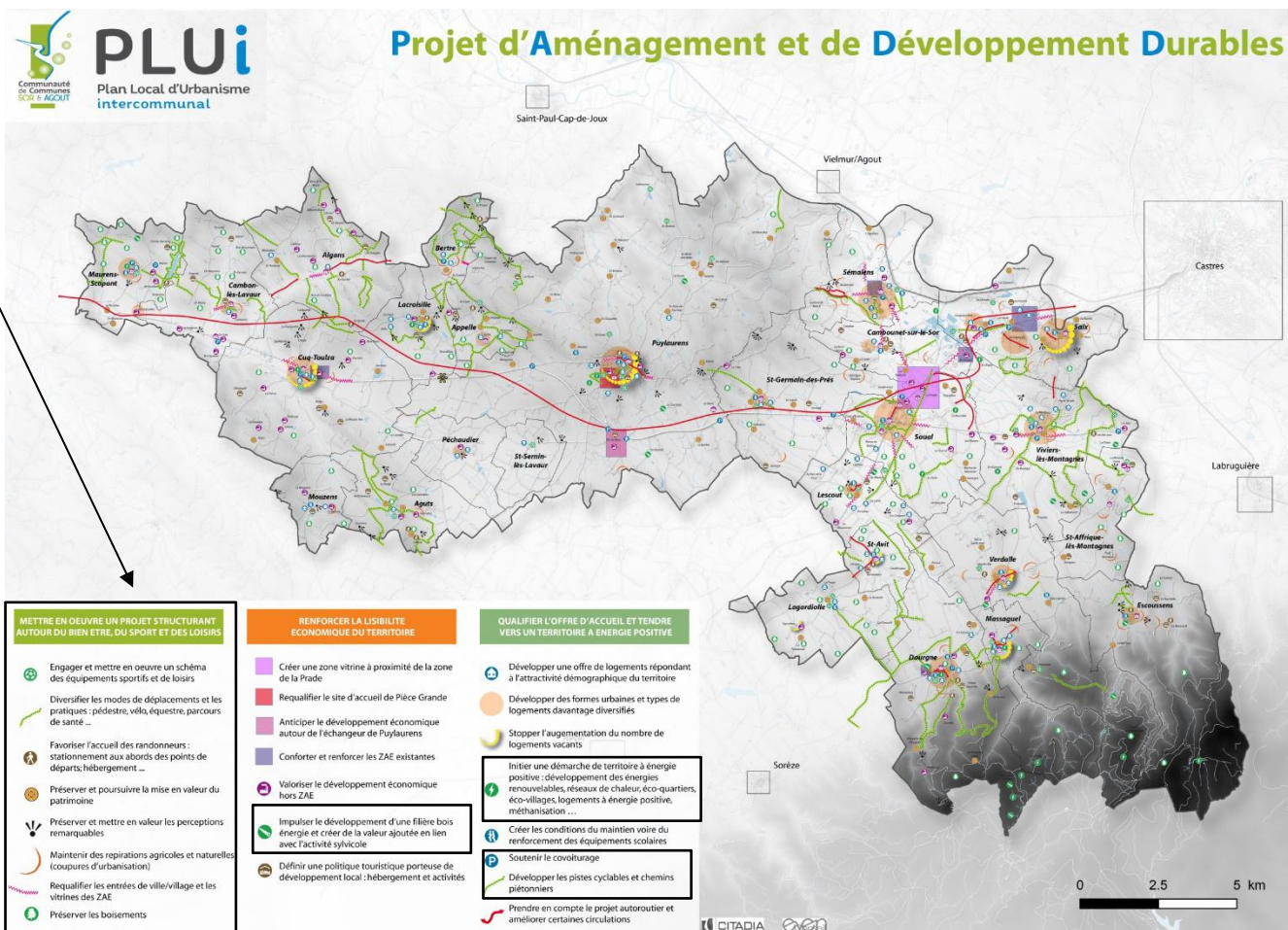


Evaluation globale des incidences du PLUi sur l'environnement et stratégie compensatoire associée

2/ Evaluation générale : un PADD qui replace les sensibilités environnementales diagnostiquées au cœur du projet territorial

Le PADD intègre de manière satisfaisante les problématiques environnementales et paysagères, au cœur du développement territorial intercommunal.

- Positionnement d'un territoire au sein d'un système d'influences fortes, à la fois de Toulouse et de Castres
- Anticipation de la construction de l'autoroute Castres-Toulouse
- Augmentation de **+3 700 à +3 800 habitants** entre 2019 et 2030
- Création d'une offre de logements répondant à l'attractivité démographique du territoire : **+2550 à +2 600 ménages** entre 2019 et 2030



Evaluation globale des incidences du PLUi sur l'environnement et stratégie compensatoire associée

2/ Evaluation générale : un PADD qui replace les sensibilités environnementales diagnostiquées au cœur du projet territorial

Le PADD de la communauté de communes de Sor et Agout a été établi sur la base du constat d'une richesse patrimoniale en terme d'architecture, d'histoire, de paysage et d'environnement, dans un contexte de développement économique intégré à celui du bassin d'emplois castrais.

La volonté de structurer le territoire intercommunal autour de ces valeurs fortement liées à la qualité du cadre de vie conduit à un document de qualité. La maîtrise de l'urbanisation et la volonté d'ouvrir à l'urbanisation des espaces en continuité de secteurs déjà urbanisés en sont des axes importants. Ils permettront d'éviter le mitage du bâti et des milieux artificialisés, à l'origine de la perte ou de la fragmentation des espaces agricoles et naturels.

Un axe stratégique de développement est directement lié à la préservation de l'environnement, des milieux naturels et de la faune : l'axe 1. Il reprend de façon satisfaisante les enjeux principaux liés à l'environnement et identifiés dans l'état initial. Son approche n'est pas conservatoire, elle s'inscrit dans une démarche de projet puisque la stratégie de préservation des paysages et de l'environnement est mise en articulation avec la stratégie de développement économique (agriculture, tourisme) et le déploiement des activités récréatives (culture, sports, loisirs, ...).

Les autres axes du PADD intègrent directement des mesures positives ou « correctrices » visant à atténuer les impacts de l'urbanisation vouée à l'habitat ou aux activités humaines (artisanat, industrie, tertiaire, équipements, infrastructures de déplacements, ...) :

- Les extensions urbaines nécessaires au développement de Sor et Agout se trouvent ainsi accompagnées et maîtrisées dans un souci d'intégration du bâti et de préservation de la lisibilité des bourgs et hameaux, le développement urbain linéaire est stoppé.
- La capacité du territoire à gérer l'assainissement, les ruissellements pluviaux et l'approvisionnement en eau a arbitré bon nombre de choix de secteurs constructibles.
- La problématique des risques est intégrée en amont de la réflexion.
- En favorisant le développement des liaisons douces, le PADD participe aux enjeux du développement durable dont celui de la réduction des déplacements en véhicule à moteur.
- La place des énergies renouvelables est partie prenante du projet économique du territoire, tout en prenant en considération les sensibilités environnementales et paysagères.



Evaluation globale des incidences du PLUi sur l'environnement et stratégie compensatoire associée

2/ Evaluation générale : une traduction règlementaire du PLUi à la hauteur des enjeux environnementaux

Le règlement rédigé et graphique

Les préconisations identifiées à l'issue de l'état initial environnemental ont globalement été suivies pour établir le zonage et le règlement. Il faut aussi noter que certaines communes disposaient de documents d'urbanisme, plus ou moins récents et « Grenelle-compatibles », d'autres étaient sous le régime du RNU : le défi de ce PLUi était aussi d'harmoniser la manière de traduire les enjeux environnementaux et paysager en s'appuyant sur une « boîte à outils » commune à tout le territoire intercommunal.

Il ressort de tous ces efforts que le zonage circonscrit les zones constructibles au plus près des enveloppes bâties existantes. L'urbanisme linéaire est stoppé. Le travail sur l'optimisation foncière a été un levier important de la réflexion des zones U et AU, les enjeux environnementaux ayant permis en fin de processus de valider ou d'invalidier certains arbitrages. Le bilan d'extension urbaine est donc au final en faveur des milieux agricoles, naturels et forestiers.

Le projet de PLUi laisse la part belle aux espaces naturels et agricoles (21+72 = 93% du territoire), identifiés dans l'état initial environnemental comme l'un des garants de la qualité paysagère et de la richesse biologique du territoire.

→ Les pages suivantes exposent les point-clés de la traduction règlementaire au regard des différentes thématiques environnementales abordées.

La traduction règlementaire proposée dans le cadre du PLUi n'appelle donc aucune remarque particulière.

Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Les OAP ont un rôle particulièrement important. En établissant les principes d'urbanisme s'imposant aux aménageurs, elles tracent concrètement les contours de la future urbanisation. Toutes les zones AU ont fait l'objet d'OAP.

D'un point de vue général, les « principes forts d'aménagement » apportent une bonne prise en compte des enjeux liés volet environnemental, au travers de certains principes récurrents :

- principe de renforcement des TVB urbaines connectées aux grandes continuités écologiques intercommunales par l'utilisation du végétal
- Principe de valorisation de la trame bleue par le renforcement ou la création de ripisylves, la gestion des ruissellements et du pluvial
- principe d'intégration paysagère par l'utilisation du végétal
- principe d'intégration paysagère par la mise en scène de vues et perspectives
- Principe de recomposition paysagère par la mise en œuvre d'espaces publics fédérateurs, la création de fronts bâtis structurés et structurants, la gradation des densités, la recherche d'implantations bâties adaptées au relief, ...
- principe du respect du patrimoine existant
- Principe de circulations douces
- Principes bioclimatiques de recherche d'expositions adaptées en fonction du relief, des masques boisés en place.

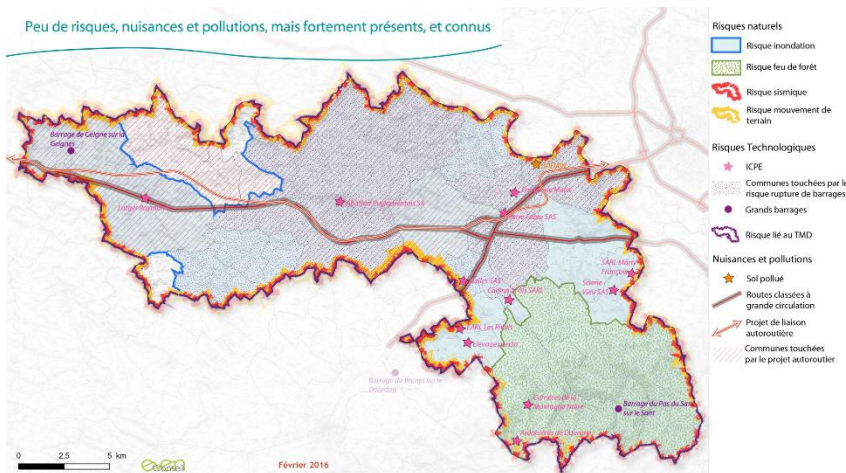
→ Le chapitre 4 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi expose un atlas de l'évaluation de toutes les zones AU.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

3/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la protection contre les risques connus

L'état initial de l'environnement dresse l'état des lieux complet des risques connus (et des nuisances) sur le territoire intercommunal, tant d'origine naturelle que d'origine technologique.

→ Voir le livret 1-2 du Rapport de Présentation.



Le PADD du PLUi

La réflexion sur le projet intercommunal intègre la question de la prise en compte des risques.

Les risques d'inondation (Sor, Agout et multitude de ruisseaux affluents) font l'objet d'une attention toute particulière : le PADD met notamment en lien les problématiques d'inondation, de ruissellement et d'imperméabilisation liée à l'urbanisation sur les reliefs surplombant talwegs et cours d'eau. Le travail sur la TVB-projet associe les notions de Trame Bleue (milieux aquatiques, milieux humides) à la gestion des flux hydrauliques et donc des risques d'inondation.

La volonté de maintenir des milieux agricoles et forestiers (en lien avec la Trame Verte et l'activité agricole) permet aussi d'agir en matière de protection contre les risques d'érosion des sols pentus et des berges.

Le développement du Massif de la Montagne Noire, par ailleurs soumis aux dispositions de la Loi Montagne, intègre notamment la problématique des risques feux de forêt.

Les annexes du PLUi

Toutes les informations utiles en matière de risques et de nuisances sont annexées à titre informatif au dossier du PLUi : aléas inondations, aléas mouvements de terrains et principes constructifs, risques feux de forêt, défense incendie, nuisances sonores, ...

Les Servitudes d'Utilité Publique (PPR) sont également annexées au PLUi (documents graphiques et règlements associés).

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

3/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la protection contre les risques connus (suite)

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Risque inondation

- Les zones de risques inondation sont retranscrites sur le document graphique, à partir des bases de données des 2 PPRi approuvés (zones rouges, zones bleues). Les atlas de la CIZI sont également utilisés, à titre informatif. Un surzonage règlementaire au titre de l'article R.151-34.2° / R.151-31.1° du Code de l'Urbanisme est utilisé.

Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)

- Le règlement des zones concernées par des risques connus renvoie aux dispositions des PPR. Le règlement s'attache à rappeler que les PPR prévalent sur le PLUi dans les zones soumises à un risque.
- Les zones constructibles U ont été redessinées en prenant en compte les risques connus : les parcelles libres « en dents creuses » contraintes par des risques ont été ainsi retirées du potentiel constructible (les parcelles bâties frappées d'un risque sont toutefois classées en zone U du fait de la réalité de l'occupation de l'espace, mais le surzonage permet de restreindre les droits à bâtir conformément aux dispositions des PPR).
- Le zonage ne prévoit pas de zone AU à vocation résidentielle ou économique dans les zones de risques d'aléa fort.
- Des aménagements d'espaces récréatifs ou en lien avec le tourisme sont prévus ponctuellement en lien avec les aménités paysagères et environnementales des cours d'eau inondables : le règlement du PLUi et le surzonage règlementaire (inondation) permettent d'encadrer les installations autorisées.
- Le règlement des zones U et AU et les OAP sont particulièrement précis et complet en matière de gestion de l'imperméabilisation et des ruissellements pluviaux, de manière à favoriser l'infiltration à la parcelle (pour les sols aptes), à prévoir des dispositifs de rétention, à renforcer la végétalisation, ...

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Risque feux de forêt

- Aucun développement urbain n'est prévu au sein du massif : les zones U et AU sont limitées aux extensions des bourgs, sur les versants du piémont.
- Des aménagements ponctuels en lien avec le tourisme sont prévus dans le massif de la Montagne Noire : le règlement du PLUi apporte les restrictions nécessaires pour encadrer les projets, par la mise en place de STECAL.

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Risque d'érosion des sols et mouvements de terrain

- Un classement en zone naturelle, en EBC ou en végétation à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme permettent de maintenir les boisements des pentes et des berges, ceci notamment dans le but de stabiliser les secteurs soumis au risque de mouvements de terrain, d'érosion et d'inondation.

La traduction règlementaire proposée dans le cadre du PLUi n'appelle donc aucune remarque particulière.

→ Voir le chapitre 3 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

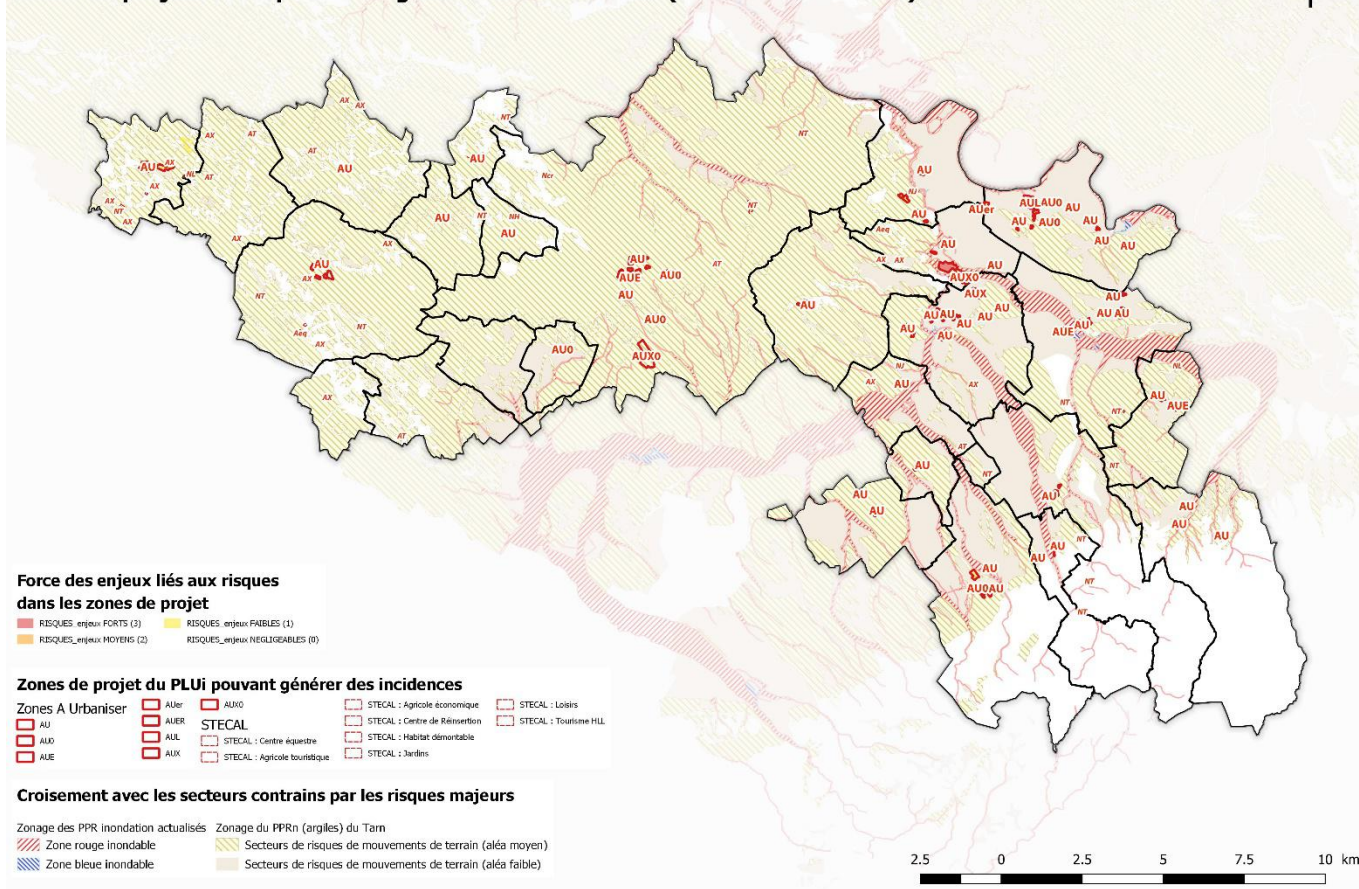
3/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la protection contre les risques connus (suite)

Incidences négatives potentielles et mesures de correction à défaut de les éviter

Des secteurs déjà bâtis sont ponctuellement concernés par des risques majeurs → les règlements des PPR (interdictions, restrictions, conditions) prévalent sur celui du PLUi, comme cela est rappelé dans le règlement du PLUi des zones concernées.

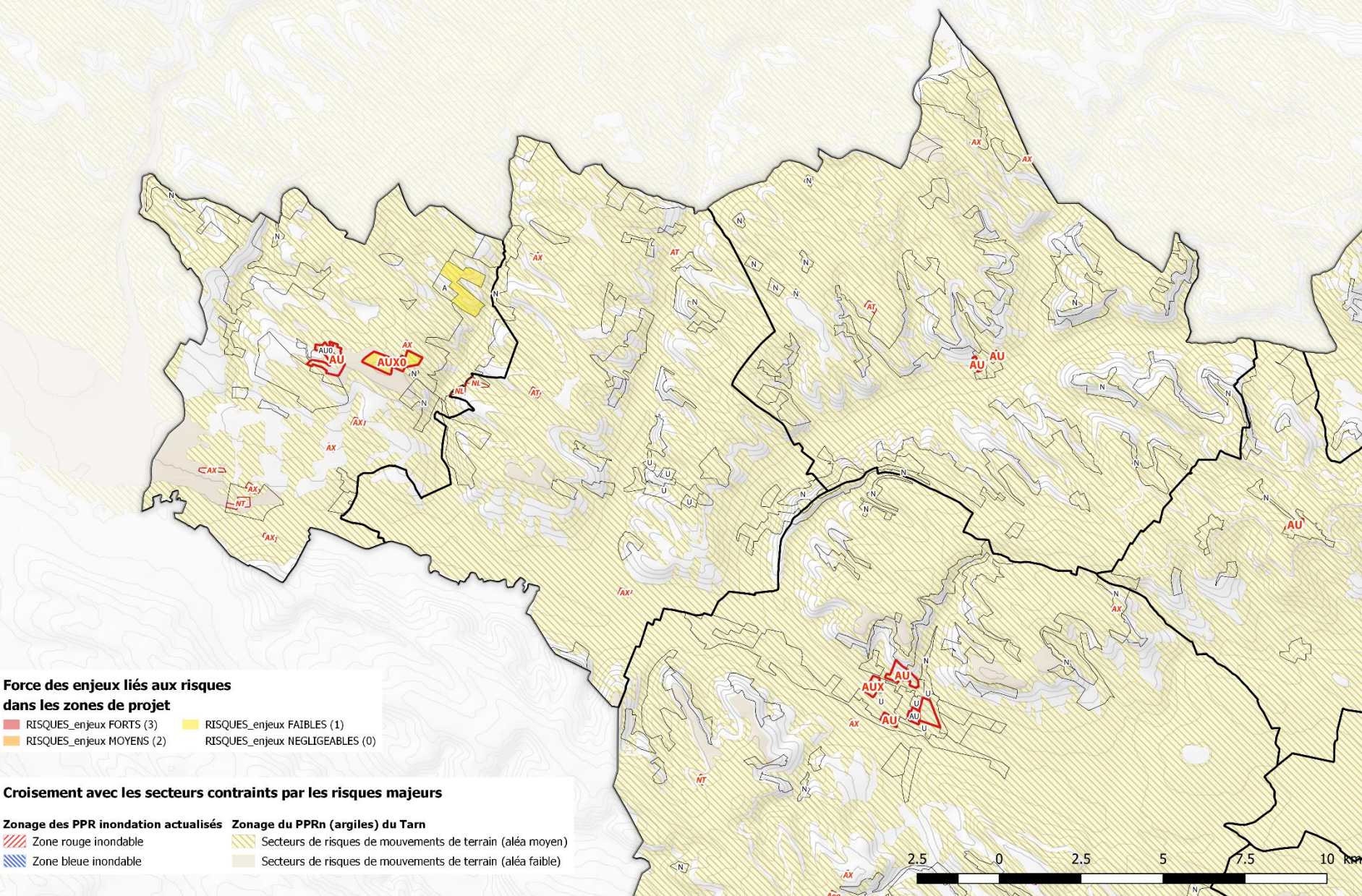
Il en est de même pour des STECAL en lien avec la présence de l'eau (bases de loisirs, ...).

Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



→ Les pages suivantes ZOOM sur les secteurs impactés par les risques majeurs.

Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



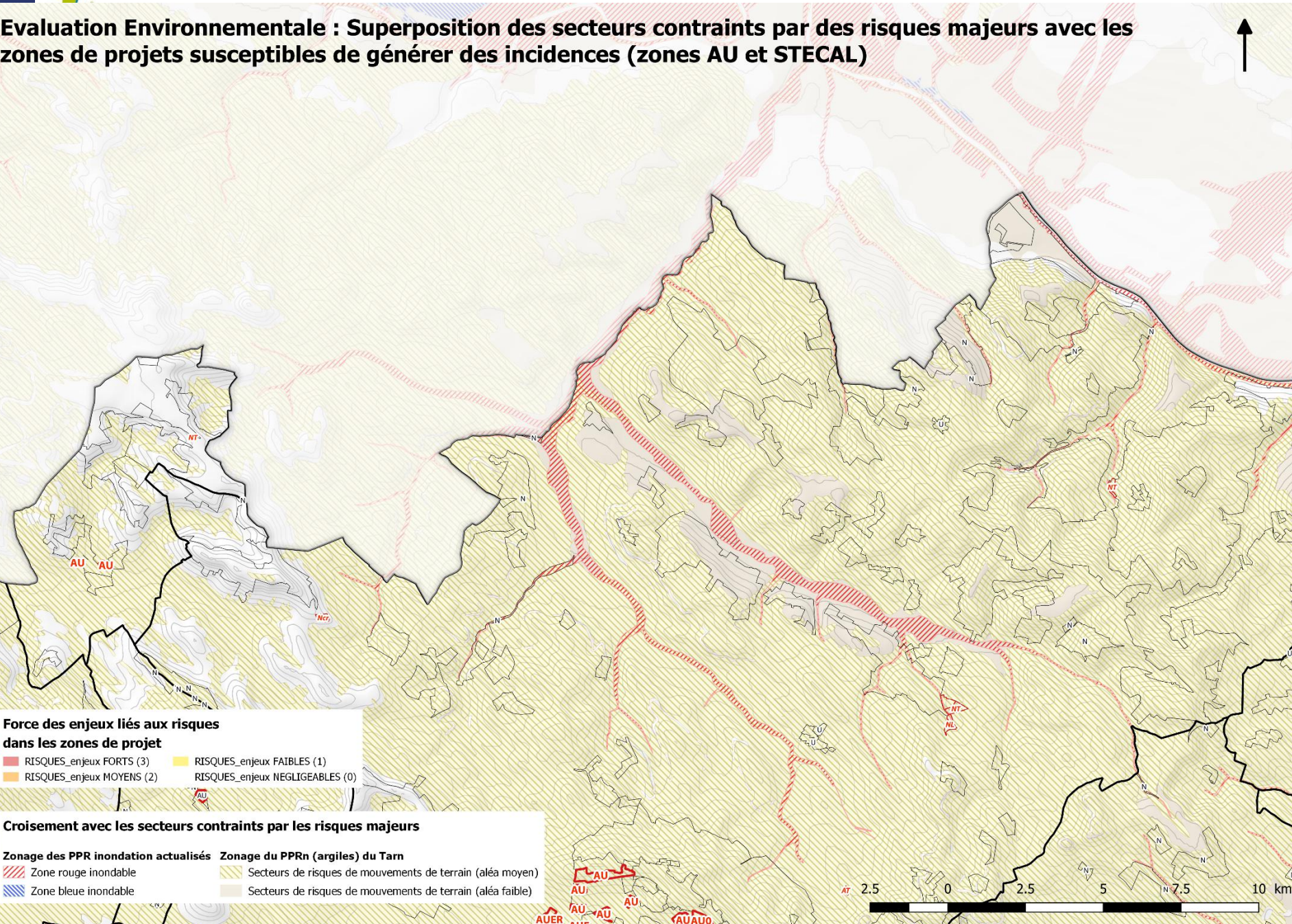
Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)

Force des enjeux liés aux risques dans les zones de projet

RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)



Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)

Force des enjeux liés aux risques dans les zones de projet

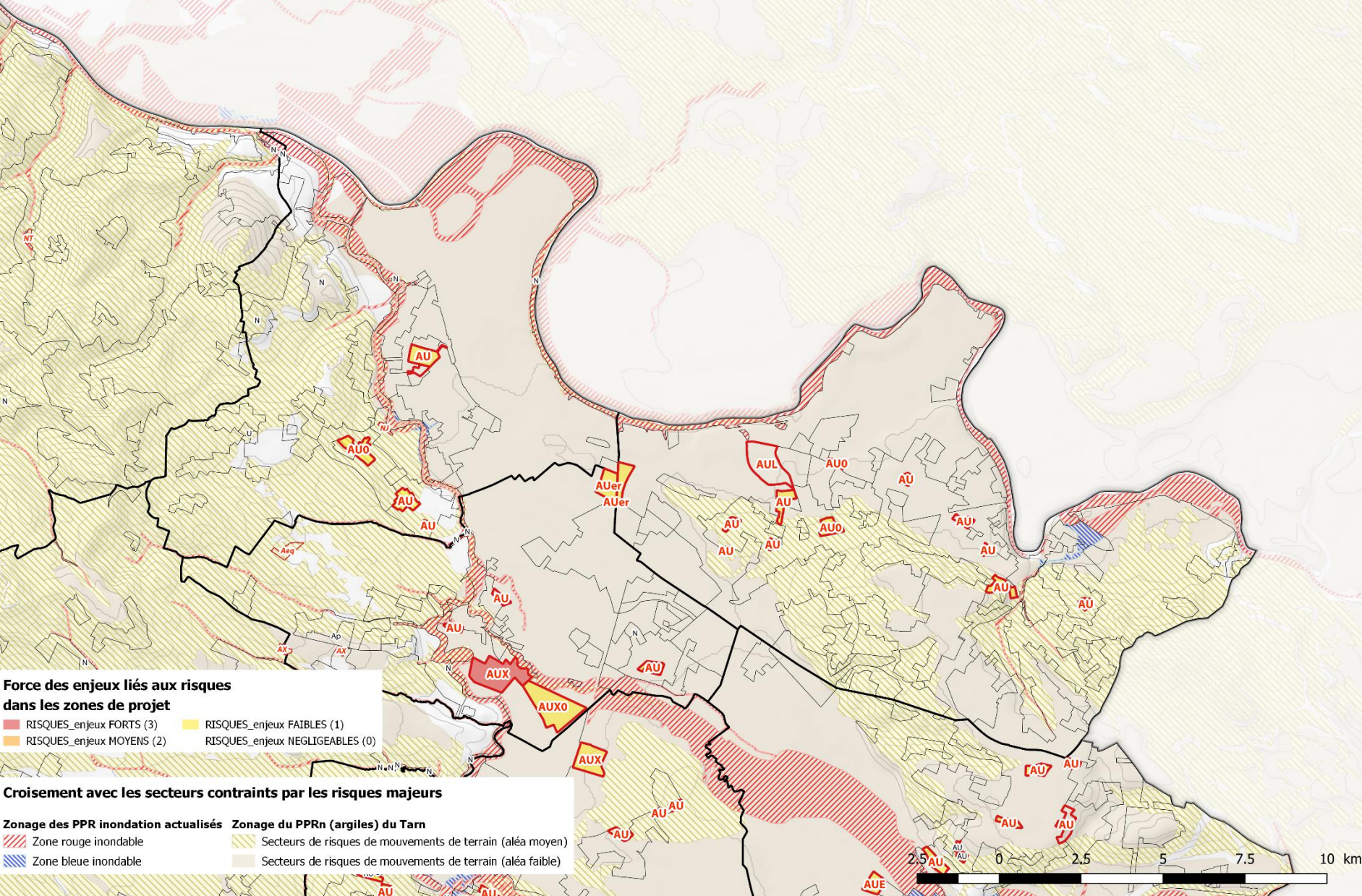
RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)



Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



Force des enjeux liés aux risques dans les zones de projet

RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)

Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)

Force des enjeux liés aux risques
dans les zones de projet

RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)



Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)

Force des enjeux liés aux risques dans les zones de projet

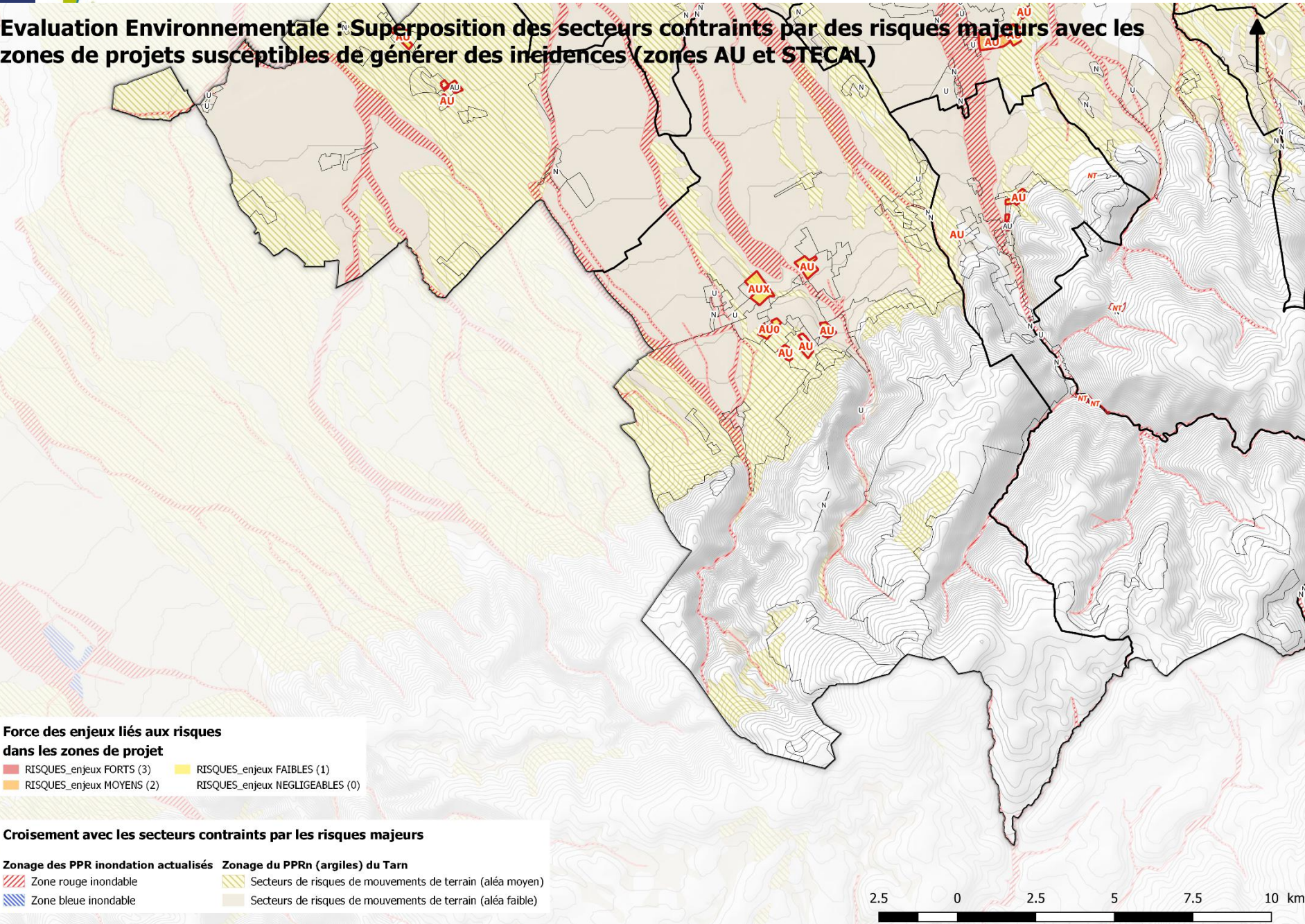
RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

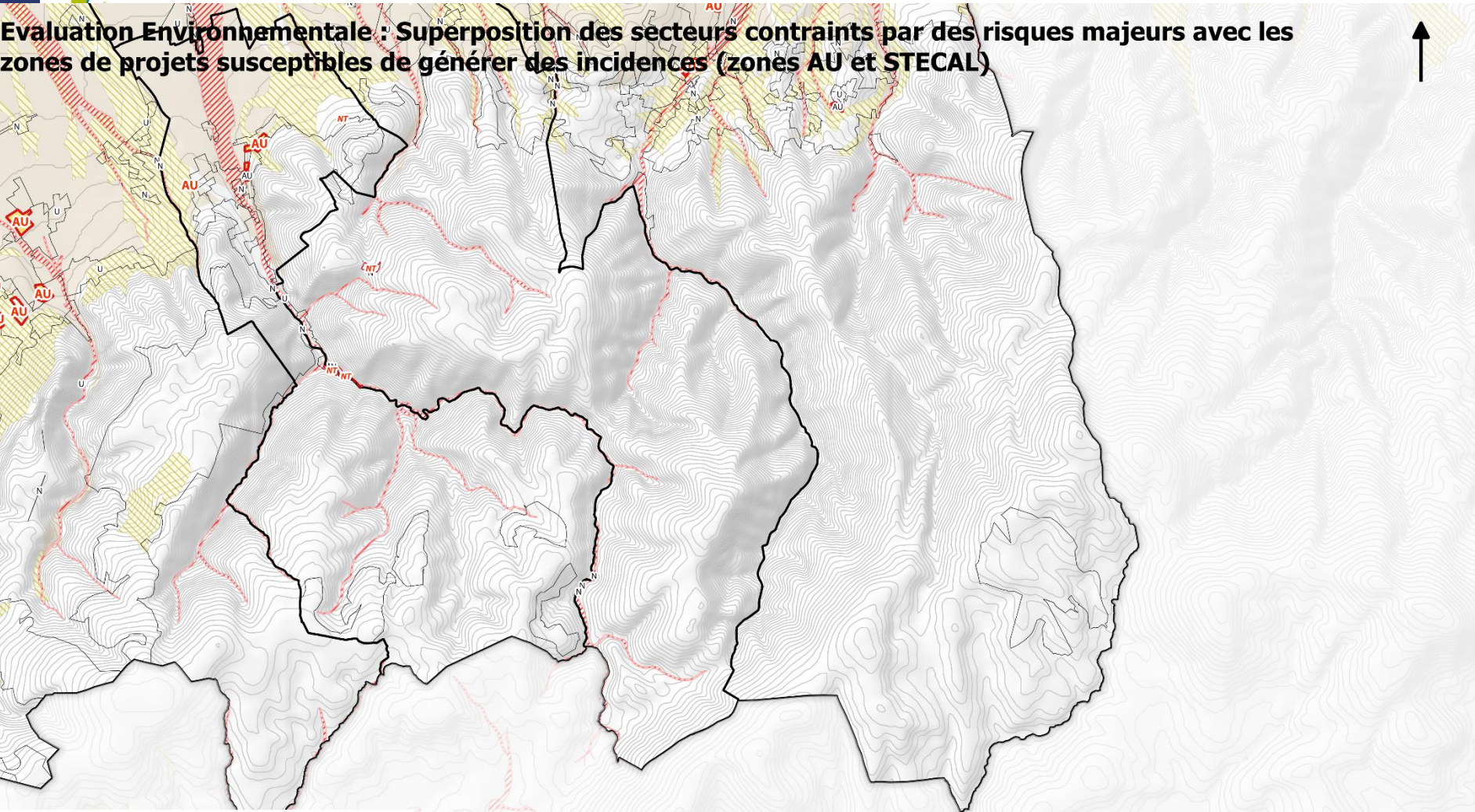
Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)



Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



Evaluation Environnementale : Superposition des secteurs contraints par des risques majeurs avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



Force des enjeux liés aux risques dans les zones de projet

RISQUES_enjeux FORTS (3)	RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)	RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Croisement avec les secteurs contraints par les risques majeurs

Zonage des PPR inondation actualisés	Zonage du PPRn (argiles) du Tarn
Zone rouge inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)
Zone bleue inondable	Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa faible)

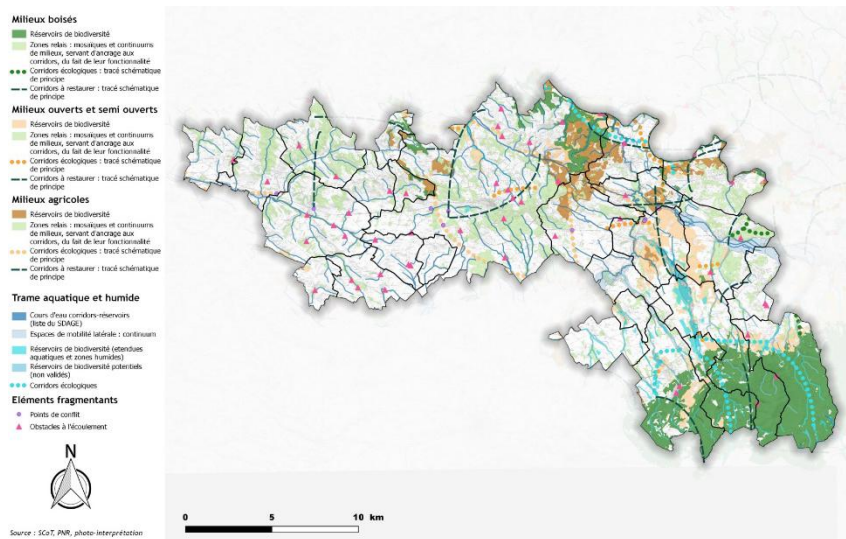


Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

4/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la préservation des continuités écologiques (TVB)

L'état initial de l'environnement définit et explique la carte de préfiguration des Trames Vertes et Bleues, en lien avec les travaux du SCoT et du SRCE ex-Midi-Pyrénées, tant à l'échelle intercommunale qu'à l'échelle communale (atlas cartographique annexé, légende expliquée).

→ Voir le livret 1-2 du Rapport de Présentation.



Le PADD du PLUi

La valorisation et la préservation des espaces participants aux grandes continuités écologiques du territoire intercommunal sont des objectifs clairement exprimés dans le projet politique :

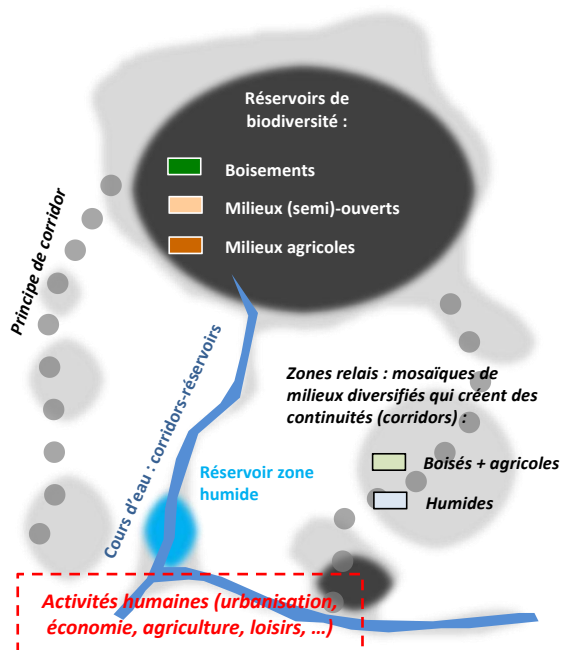
- Protéger les réservoirs de biodiversité, notamment les milieux humides, aquatiques, forestiers et ouverts,
- Permettre aux mosaïques de milieux plus ordinaires (boisements, haies, prairies, cultures) de fonctionner en qualité de corridors et adapter les choix d'urbanisation en conséquence (maîtrise des extensions urbaines, régulation de l'urbanisation diffuse),
- Donner à la Trame Verte et Bleue une valeur récréative et économique en autorisant les activités de loisirs, les activités touristiques et les productions d'énergies renouvelables (moyennant un encadrement adapté).

Les annexes du PLUi

Toutes les informations utiles en matière d'inventaires naturalistes sont annexées au PLUi.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

4/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la préservation des continuités écologiques (TVB)



Le règlement rédigé et graphique, les OAP // TVB : réservoirs, corridors éco-paysagers

- Les boisements sont protégés (selon les configurations) par la zone N (massif forestier, boisements significatifs) et/ou des EBC (boisements morcelés en zone agricole ou en zone constructible) et/ou le surzonage au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme (écrins boisés des villages).
- La Trame Bleue est globalement protégée par la zone N (espaces tampons de minimum 10 m et plus aux abords des principaux cours d'eau).
- Les micro-réservoirs des zones humides sont protégés (quelques soit le zonage N, A, U ou AU sous-jacent) par un surzonage spécifique au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme.
- La zone NE est une zone dédiée à la réserve naturelle des gravières de Cambounet (observatoire ornithologique).
- Les ripisylves et haies sont protégées par un surzonage au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme en contexte agricole ou urbain, autrement elles sont intégrées dans la zone naturelle (zone tampon des cours d'eau).
- Les milieux ouverts sont protégés par la zone A (Ap lorsque des motivations paysagères particulières s'ajoutent) : l'objectif est de maintenir les activités agricoles dont dépendent l'entretien de ces milieux.

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Nature en ville

- La « nature en ville » est ponctuellement protégée par des îlots N ou EBC ou L.151-23 (parcs et jardins, terrains cultivés) ou encore NJ (jardins).
- Les activités humaines liées aux aménités environnementales (loisirs) contribuent à valoriser les TVB (NL, AUL).
- Le règlement des zones U et AU et les OAP sont particulièrement précis et complet en matière de création / maintien / renforcement d'espaces végétalisés favorables aux TVB « urbaines ».

Zonage :	Prescriptions graphiques :
AUL	Haie, alignement d'arbre (L.151-23 du CU)
N	Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
A	Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
Ap	Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
NE	Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
NJ	Jardin et terrain cultivé à protéger en zone urbaine (article L.151-23.2° du CU)
NL	Réservoir majeur de la TTVB à préserver (article L.151-23.2 du CU)
	Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
	Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)
	Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
	Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

Prescriptions du PLUi

	Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
	Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)
	Micro-réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23 du CU)
	Elément de paysage (parc arboré, boisement) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
	Elément de paysage (haie, alignement arboré) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
	Elément de paysage (haie, alignement arboré) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
	Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
	Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19 du CU) : paysages emblématiques de la Montagne Noire
	Espace Boisé Classé

STECAL Nj : protection de jardins

STECAL Ap : espaces agricoles à protéger (intérêt paysager)

Zone A (stricte)

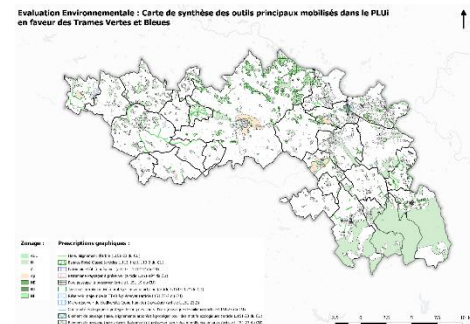
Zone N (stricte)

STECAL NL : espaces naturels récréatifs (loisirs)

Zone AUL : zones d'équipements de type espaces récréatifs (sports, loisirs)

Caractéristiques

1 096,1 ha
7 512,8 ha
268,2 ha
29,8 ha
1,5 ha
42 859,0 m lin
22,9 ha
5 638,3 ha
937,1 ha
12,2 ha
379,7 ha
10 614,7 ha
3 753,4 ha
5,08 ha
11,2 ha



Principes environnementaux dans les OAP

Schéma graphique qui traduit le principe de valorisation des TVB comme parti pris du projet d'aménagement de l'OAP



-  Espace public et partagé végétal
-  Espace public et partagé mixte
-  Espace de nature à créer ou à préserver
-  Haies et espace de transition paysagère
-  Principe de végétalisation

Présentation générale de la structure de chaque OAP

- Chaque orientation d'aménagement et de programmation se structure de la manière suivante :
 - En première page : le schéma d'aménagement, précisant éventuellement des éléments de phasage.
 - Dans les pages suivantes : le volet rédactionnel des OAP valant règlement écrit.

3/ SCHEMA D'AMENAGEMENT



2/ ELEMENTS DE PROGRAMMATION

- A. MIXITE FONCTIONNELLE
- B. ECHANGIER D'OUVERTURE A L'URBANISATION
- C. MIXITE SOCIALE

3/ QUALITE DE L'INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE

- A. PRINCIPES D'INSERTION DANS LE TISSU ENVIRONNANT ET ORGANISATION DES CONSTRUCTIONS
- B. PRINCIPES DE QUALITE ARCHITECTURALE
- C. PRINCIPES PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

4/ QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PREVENTION DES RISQUES

- A. CONTINUITES ECOLOGIQUES (RESERVOIRS ET CORRIDORS)
- B. GESTION DES EAUX PLUVIALES
- C. GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES
- D. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

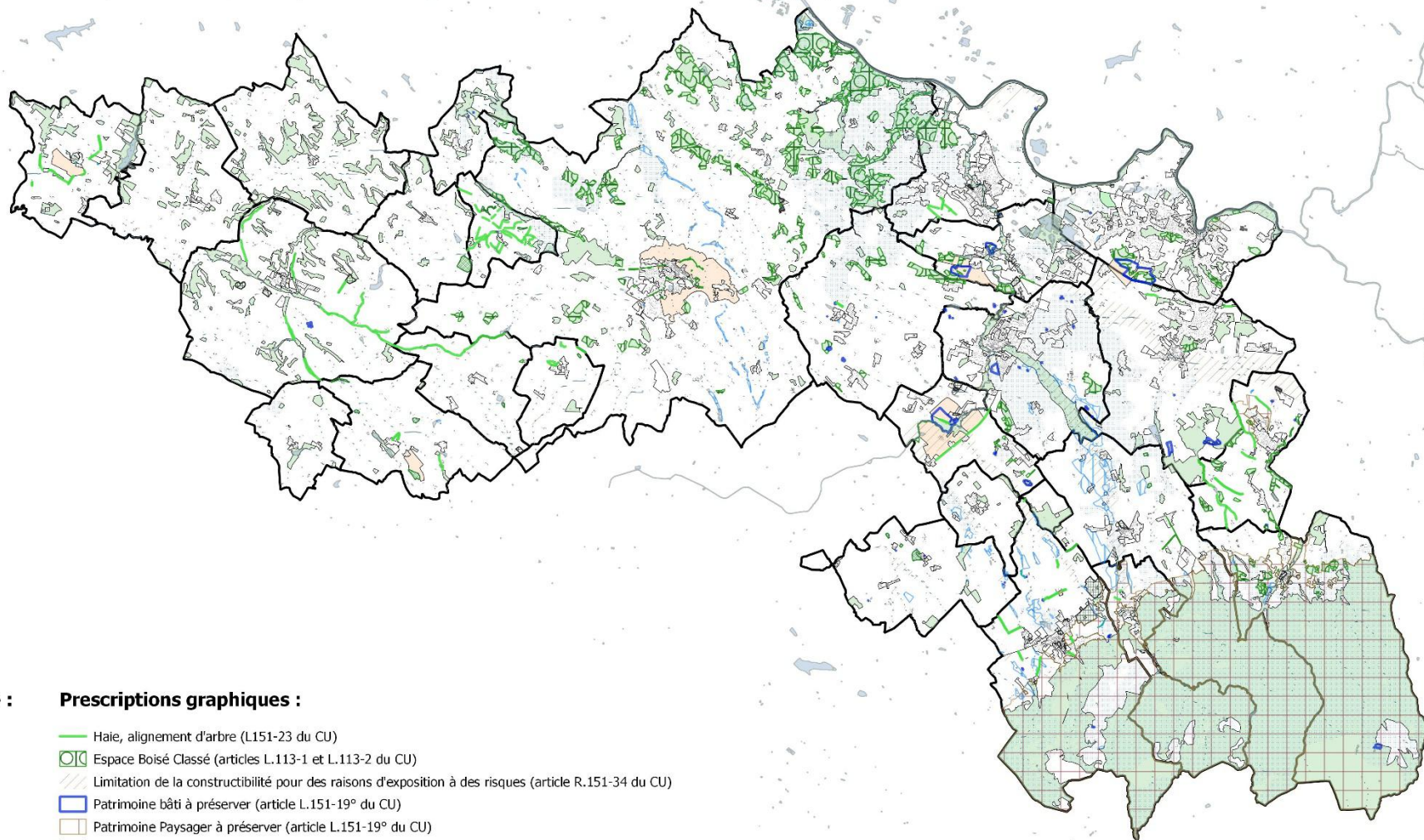
5/ ORGANISATIONS DES DEPLACEMENTS

- A. DESERTES DES TERRAINS PAR LES VOIES (Y COMPRIS MODES DOUX)
- B. BESOINS EN MATIERE DE STATIONNEMENT
- C. DESERTES PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

6/ RESEAUX

- A. EAU POTABLE
- B. ASSAINISSEMENT
- C. ELECTRICITE ET TELECOMMUNICATIONS

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des outils principaux mobilisés dans le PLUi en faveur des Trames Vertes et Bleues



Zonage :

- AUL
- N
- A
- Ap
- NJ
- NL

Prescriptions graphiques :

- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

2.5 0 2.5 5 7.5 10 km

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

4/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la préservation des continuités écologiques (TVB)

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Gestion équilibrée des espaces agricoles, forestiers et urbains

Le scénario démographique et économique retenu dans le PLUi s'accompagnera inévitablement de besoins fonciers pour satisfaire l'urbanisation à venir, donc d'espaces aujourd'hui naturels et agricoles. Le PLU porte un projet d'urbanisation et l'urbanisation est le premier facteur de fragmentation des continuités écologiques. L'enjeu d'un document d'urbanisme est par conséquent de trouver un équilibre juste entre les zones N, A, U et AU afin que ces différentes utilisations de l'espace puissent cohabiter de la manière la plus harmonieuse possible.

- La définition des zones constructibles s'est attachée en premier lieu à se limiter aux besoins identifiés dans le cadre du diagnostic foncier et de l'étude de son optimisation. Les enjeux relatifs à la TVB ont notamment été exploités pour arbitrer les choix de zones AU et l'intégration ou non de « dents creuses » en zone U. Le PLUi s'est efforcé de réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels pour les prochaines années : à l'échelle de la CCSA, il s'agit de passer de 1 150 m² sur les dix dernières années à une taille moyenne de parcelle de l'ordre de 750 à 850 m² entre 2019 et 2030 (cela représente **une réduction de l'ordre de 25 à 35 % de la superficie moyenne consommée par logement**). En volume brut, rappelons que 222 ha ont été consommés à des fins d'habitat sur 2003-2013 : un scénario « au fil de l'eau » conduirait à un théorique consommation foncière d'un peu plus de 240 ha sur 2019-2030, sans choix politique. Hors le PADD affiche pour le développement à venir un besoin foncier strict (hors prise en compte de la rétention foncière et des emprises VRD) de l'ordre de 160 à 180 ha entre 2019 et 2030, donc une **diminution de la consommation d'espace de l'ordre de 25 à 35 % de la consommation foncière à l'échelle de la CCSA**. Pour atteindre cet objectif chiffré de modération de la consommation foncière, des zones anciennement constructibles ont été déclassées et le volet « POA » de ce PLUi-H ambitionne de réaliser environ 20 % du besoin en logements sur la période 2019-2030 en intervenant sur le parc bâti existant (réhabilitation, sortie de vacance, remise sur le marché, rotations sur le marché immobilier, sorties d'indivisions, division de grandes bâtisses en plusieurs logements ...).
- Le PLUi privilégie la définition d'enveloppes urbaines qui tend à cantonner l'urbanisation autour du centre-bourg, tout en assurant l'accueil d'équipements collectifs et en renforçant la mixité et la densité du bâti. Les zonages A et N représentent au final 93 % de la surface intercommunale, ce qui a pour effet positif de préserver les grands équilibres écologiques du territoire.
- Dans une logique de développement de l'urbanisation à moyen à long terme et de développement durable, le PLUi s'attache à contrôler l'extension de l'urbanisation en phasant l'urbanisation (U, AU ouverte / fermée).

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Gestion des activités humaines isolées en contexte agricole ou naturel

- Les activités de tourisme, exploitation des ressources naturelles, ...) sont encadrées par des STECAL au règlement adapté et aux emprises limitées. Les impacts environnementaux sont ainsi maîtrisés. Certaines activités spécifiques (carrières, déchetterie, ...) font par ailleurs l'objet d'une réglementation stricte et particulière en matière d'environnement.

La traduction réglementaire proposée dans le cadre du PLUi n'appelle donc aucune remarque particulière.

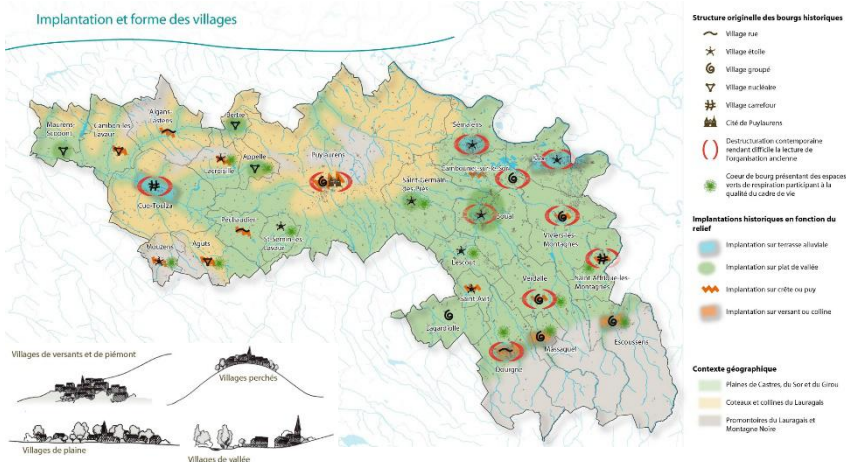
→ Voir le chapitre 3 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

5/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la valorisation des paysages et de l'identité patrimoniale locale

L'état initial de l'environnement caractérise les sensibilités paysagères et patrimoniales qui font l'originalité et l'identité (plurielle) du territoire de la CCSA : composantes paysagères, motifs, perceptions, inventaires des patrimoines, éléments protégés par des servitudes, prise en considération des travaux du PNR, ...

→ Voir le livret 1-2 du Rapport de Présentation.



Les annexes du PLUi

Toutes les informations utiles et servitudes en matière d'inventaires des espaces protégés au titre des Monuments Historiques, des Sites et de l'archéologie préventive sont annexées au dossier de PLUi.

Le PADD du PLUi

La valorisation des identités locales est le fil rouge fédérateur du projet du PADD, qui s'exprime à la fois dans des orientations dédiées et aussi en creux des orientations sur le développement résidentiel et économique du territoire :

- Valoriser les silhouettes bâties des bourgs ayant un caractère remarquable
- Accompagner les extensions urbaines de manière à ce qu'elles retrouvent un ancrage et une articulation cohérente avec les caractéristiques des paysages environnants (notion de logique de site)
- Valoriser les vues remarquables depuis les grands axes (effets belvédères sur les Pyrénées et/ou la Montagne Noire), améliorer la lisibilité des entrées de ville les plus visuellement dégradées (abords de la RN126 et des routes paysagères)
- Préserver les mosaïques éco-paysagères (en lien avec les TVB) gages de la qualité des paysages actuels
- Protéger et valoriser les éléments de patrimoine, en lien avec le déploiement de la stratégie touristique et avec le maillage des cheminements de découverte du territoire
- Donner aux aménités paysagères une valeur récréative et économique en autorisant les activités de loisirs, les activités touristiques (moyennant un encadrement adapté).

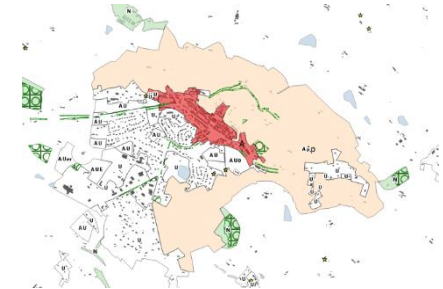
Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

5/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la valorisation des paysages et de l'identité patrimoniale locale

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Accompagnement paysager de l'urbanisation + Requalification des entrées de ville

L'urbanisation à venir va inévitablement modifier la perception actuelle des paysages.

- Les espaces agricoles et naturels du territoire, qui composent la « toile de fond paysagère » sont préservés et les espaces constructibles ont été redéfinis en tenant compte, entre autres paramètres, des problématiques paysagères.
- Les entrées de ville à requalifier sont traduites par le maintien de coupures d'urbanisation (en zone A ou N selon l'occupation de l'espace). Les zones de projet en entrée de ville présentent des OAP visant à retravailler la composition urbaine et le traitement des abords des axes majeurs (replantation/maintien d'alignements arborés, ...).
- Les silhouettes des villages de caractère font l'objet d'un règlement spécifique de la zone U. Les espaces agricoles qui les bordent et qui sont porteurs d'une qualité paysagère (ambiance champêtre d'une trame bocagère sur pente, glacis agricoles ouverts offrant des vues panoramiques, écrin paysager bordant un SPR,...) sont valorisées dans le PLUi puisque des zones Ap (agricoles protégées à valeur paysagère) préservent ces espaces strictement. Des jardins bordant les villages sont de la même manière protégés par des zones NJ.
- Au-delà des efforts de rationalisation du foncier qui ont conduit à resserrer les extensions urbaines au plus près des noyaux urbanisés existants et à densifier les opérations, le PLUi s'est également engagé à accompagner l'urbanisation à venir, à mieux l'inscrire dans le site d'accueil. Le travail sur les OAP (graphique et rédigée) considère notamment l'inscription du bâti dans le relief, la préservation / la création d'espaces végétalisés pour faciliter l'intégration des constructions, la recomposition d'une trame urbaine articulée autour d'espaces publics fédérateurs, la valorisation de perspectives sur le grand paysage, ...
- Afin de compléter le dispositif, et de réellement permettre la préservation et la valorisation du cadre de vie qui constitue une des orientations fortes du PADD, les articles du règlement ont été renforcés en matière de gestion des aspects extérieurs ou de traitement des abords des constructions (traitement des espaces libres, plantations, ...).



La combinaison de ces différents outils de protection, de préservation et de valorisation mis en œuvre à l'échelle de la commune permettent de garantir une réelle prise en compte des éléments à protéger et valoriser sur le territoire intercommunal.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

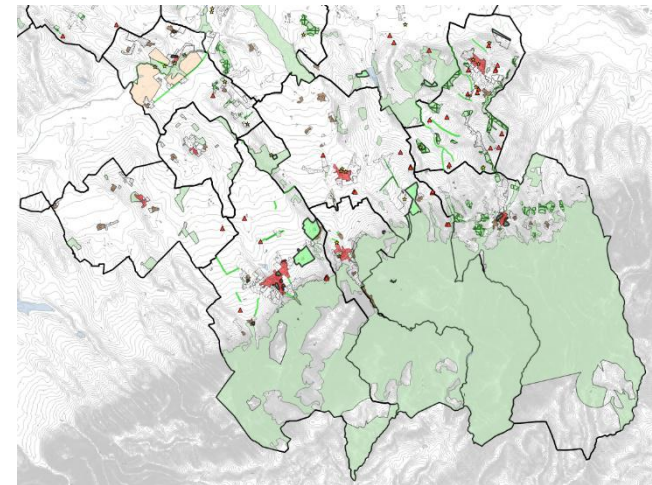
5/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la valorisation des paysages et de l'identité patrimoniale locale

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Identités patrimoniales

- La traduction règlementaire du PLUi est en adéquation avec les dispositions de la Loi Montagne et de la Charte du PNRHL pour les communes concernées. Les paysages remarquables de la Montagne Noire sont reconnus au titre du L.151-19 (ensembles paysagers), le massif forestier est protégé par une zone N et les clairières agricoles d'altitude ou de piémont sont classées en zone A. Les villages (en pentes) font l'objet d'un zonage-règlement cohérent avec l'identité de ce secteur, les zones AU sont contenues, des STECAL touristiques ou récréatives valorisent les aménités paysagères locales, le patrimoine identitaire est protégé (L.151-19, -23, EBC).
- A l'échelle intercommunale, le PLUi identifie et protège règlementairement des éléments patrimoniaux et paysagers au titre des EBC (pour les écrans boisés) ou des articles L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme (Loi Paysage) : patrimoine végétal (écrans boisés, haies structurantes, parcs et jardins arborés, ...), patrimoine bâti (édicules, bâtisses d'intérêt architectural et historique, ...).
- Le PLUi a pris en compte le patrimoine monumental protégé au titre des Monuments Historiques ou des Sites, dans les choix d'urbanisation et les principes des OAP.
- Les vues remarquables sont valorisées : les secteurs identifiés sont classés globalement en zone A ou Ap, garantie du maintien des paysages ouverts. Des perspectives animent les zones de projet sont traduites dans les OAP par des principes clairs.

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Gestion des activités humaines isolées en contexte agricole ou naturel

- Les activités de tourisme, de loisirs, exploitation des ressources naturelles, ... sont encadrées par des STECAL au règlement adapté et aux emprises limitées. Les impacts environnementaux sont ainsi maîtrisés.



La problématique paysagère a été prise en compte tout au long de l'élaboration du PLUi.

→ Voir le chapitre 3 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi.

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des outils principaux mobilisés dans le PLUi en faveur des paysages et du patrimoine



Zonage :

- Centre-ville et cœur de bourg
- Hameau historique
- AUL
- N
- A
- Ap
- NJ
- NL

Prescriptions graphiques :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- ▲ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)



Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

Prescriptions du PLUi

	Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151-23 du CU)	1 096,1	ha
	Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)	7 512,8	ha
	Micro-réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23 du CU)	268,2	ha
	Elément de paysage (parc arboré, boisement) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)	29,8	ha
	Elément de paysage (haie, alignement arboré) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)	1,5	ha
	Elément de paysage (haie, alignement arboré) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)	42 859,0	m lin
	Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)	22,9	ha
	Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19 du CU) : paysages emblématiques de la Montagne Noire	5 638,3	ha
	Espace Boisé Classé	937,1	ha
	Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19 du CU)	146	unités
	Changement de destination du patrimoine bâti agricole	143	unités
	Zonage U, profils « cœurs de bourgs » et « hameaux historiques »		ha
	STECAL Nj : protection de jardins	0,88	ha
	STECAL Ap : espaces agricoles à protéger (intérêt paysager)	420,7	ha
	Zone A (stricte)	10 614,7	ha
	Zone N (stricte)	3 753,5	ha
	STECAL NL : espaces naturels récréatifs (loisirs)	5,1	ha
	Zone AUL : zones d'équipements de type espaces récréatifs (sports, loisirs)	11,2	ha

Caractéristiques

Présentation générale de la structure de chaque OAP

Chaque orientation d'aménagement et de programmation se structure de la manière suivante :

- En première page : le schéma d'aménagement, précisant éventuellement des éléments de phasage.
- Dans les pages suivantes : le volet rédactionnel des OAP valant règlement écrit.

1/ SCHEMA D'AMENAGEMENT



2/ ELEMENTS DE PROGRAMMATION

- A. MIXITE FONCTIONNELLE
- B. ECHEANCIER D'OUVERTURE A L'URBANISATION
- C. MIXITE SOCIALE

3/ QUALITE DE L'INSERTION ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE

- A. PRINCIPES D'INSERTION DANS LE TISSU ENVIRONNANT ET ORGANISATION DES CONSTRUCTIONS
- B. PRINCIPES DE QUALITE ARCHITECTURALE
- C. PRINCIPES PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

4/ QUALITE ENVIRONNEMENTALE ET PREVENTION DES RISQUES

- A. CONTINUITES ECOLOGIQUES (RESERVOIRS ET CORRIDORS)
- B. GESTION DES EAUX PLUVIALES
- C. GESTION DES RISQUES ET DES NUISANCES
- D. ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5/ ORGANISATIONS DES DEPLACEMENTS

- A. DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES (Y COMPRIS MODES DOUX)
- B. BESOINS EN MATIERE DE STATIONNEMENT
- C. DESSERTE PAR LES TRANSPORTS EN COMMUN

6/ RESEAUX

- A. EAU POTABLE
- B. ASSAINISSEMENT
- C. ELECTRICITE ET TELECOMMUNICATIONS

Schéma graphique qui traduit la qualité de l'insertion architecturale, urbaine et paysagère dans l'OAP

-  Espace public et partagé végétal
-  Espace public et partagé minéral
-  Espace public et partagé mixte
-  Espace de nature à créer ou à préserver
-  Front bâti
-  Muret en pierre / soubassement à préserver ou à créer
-  Hauteur indicative des constructions
-  Perméabilité du bâti
-  Elément patrimonial à préserver
-  Perspective paysagère à valoriser
-  Haies et espace de transition paysagère
-  Principe de végétalisation



Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

5/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la protection et de la valorisation des ressources naturelles

L'état initial de l'environnement dresse l'état des lieux de la ressource en eau (qualité, disponibilité, gestion des captages, gestion des assainissements et des prélèvements), qui apparaît comme une ressource particulièrement vulnérable. Les ressources minières sont également évoquées puisqu'elles sont exploitées sur le territoire (carrières de la Montagne Noire).

→ Voir le livret 1-2 du Rapport de Présentation.

Le PADD du PLUi

La valorisation et la préservation des ressources naturelles du territoire fait l'objet d'orientations particulières dans le PADD et est aussi intégrée dans les stratégies de développement urbain ou encore de développement économique. Les ambitions consistent à :

- Protéger la Trame Bleue pour la ressource en eau qu'elle procure (protéger les cours d'eau et ressources d'eau potable, préserver les espaces de liberté des cours d'eau inondables, ...)
- Protéger les captages d'eau potable vis-à-vis des activités humaines et garantir une disponibilité de la ressource par rapport aux besoins
- Mettre en adéquation la stratégie de développement de la CCSA (qui génère des besoins supplémentaires) avec la capacité de la collectivité à garantir un assainissement efficient et suffisant (eaux usées collectives, installations autonomes, eaux pluviales)
- Valoriser les aménités récréatives liées à la présence de l'eau (bases de loisirs, ...)
- Poursuivre l'exploitation des ressources naturelles d'origine minière, en cohérence avec les sensibilités environnementales

Les annexes du PLUi

Toutes les informations utiles et servitudes en matière de protection des captages, de zonages d'assainissement, de plans des réseaux, de périmètres d'exploitation minière, ... sont annexées au dossier de PLUi (annexes sanitaires, annexes des Servitudes d'Utilité Publiques).

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

5/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de la protection et de la valorisation des ressources naturelles

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Eau

- Le PLUi prend en compte la maîtrise des rejets d'assainissement dans le milieu naturel. Le raccordement à l'assainissement collectif est notamment rendu obligatoire dans la grande majorité des zones à urbaniser. La traduction réglementaire respecte les orientations et les contraintes liées aux problèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales. Le règlement écrit et les OAP prennent notamment en compte cette problématique.
- La traduction réglementaire et le découpage du territoire en zones respectent les orientations et les contraintes liées aux problèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales. Ainsi, de nombreuses prescriptions sont intégrées au règlement des différentes zones constructibles U et AU. Les orientations d'aménagement prennent notamment en compte cette problématique. Des emplacements réservés ont également été définis pour conforter la mise en œuvre de dispositifs de gestion du pluvial.
- Par ailleurs, en parallèle du PLUi, la CCSA a lancé la révision de schémas communaux d'assainissement qui le nécessitait, pour mieux répondre aux nouveaux besoins générés par l'urbanisation à venir.
- Le PLU prend en compte les captages d'eau potable et les périmètres de périmètre de protection associés : ces Servitudes d'Utilité Publique prévalent sur les règles d'urbanisme.

Le règlement rédigé et graphique, les OAP // Ressources minières

- Les sites existants de carrières sont maintenus, leur périmètre est classé en zone N et identifiées au titre de l'article R151-34-2° du Code de l'Urbanisme

La traduction réglementaire proposée dans le cadre du PLUi n'appelle donc aucune remarque particulière.

→ Voir le chapitre 3 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi.

Mesures prises par le PLUi visant à protéger les zones d'importance particulière pour l'environnement

6/ Evaluation des mesures prises par le PLUi en faveur de l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique

L'état initial de l'environnement fait le bilan des initiatives locales prises pour réduire la « facture énergétique » (amélioration de la performance énergétique de l'habitat) mais aussi des potentialités du territoire pour s'investir dans le « mix énergétiques » via la production locale d'énergies renouvelables. Le **diagnostic** traite par ailleurs des problématiques de mobilité, à mettre en lien avec les émissions de gaz à effet de serre.

→ Voir le livret 1-2 du Rapport de Présentation.

Le PADD du PLUi

Les objectifs du PADD en la matière sont complémentaires :

- Réduire la précarité énergétique en poursuivant les initiatives locales d'amélioration de l'habitat (en lien avec le POA du volet –H de ce PLUi)
- Mettre en place une stratégie de mobilité de manière à participer aussi à la lutte contre le réchauffement climatique généré par les émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation des énergies fossiles
- Se donner les moyens de développer la production d'énergies renouvelables localement, tout en prenant en compte les sensibilités écologiques et paysagères du territoire.

Les annexes du PLUi

Toutes les informations utiles en la matière sont annexées au dossier de PLUi.

Le règlement rédigé et graphique, les OAP

- Une zone de production industrielle (AUer dotées d'une OAP) est prévue à Puylaurens. Également, les gisements de biomasse sont préservés (N : forêt, A : agriculture).
- Les OAP des zones AU pour l'habitat intègrent des principes bioclimatiques (travail sur les implantations, les expositions, la végétalisation). Le règlement des zones constructible intègre systématiquement la possibilité de recourir à des dispositifs visant à améliorer la performance énergétique des constructions.
- Les OAP de la majorité des secteurs AU prévoient notamment la mise en place de circulations douces, pour les déplacements de proximité. Des Emplacements Réservés à des fins d'amélioration des axes routiers ou encore à l'aménagement de cheminements doux ont été mis en place dans le plan de zonage.

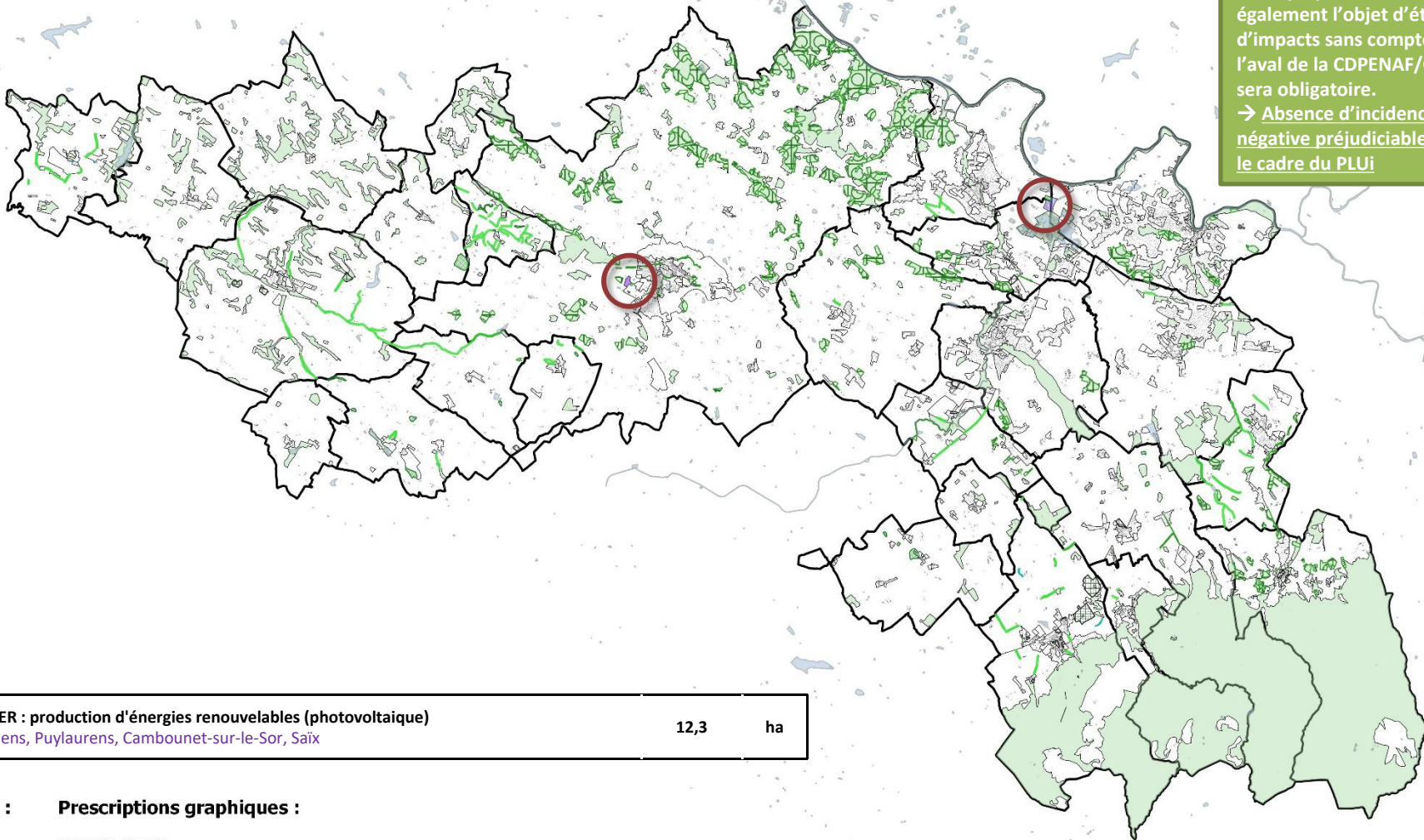
La traduction règlementaire proposée dans le cadre du PLUi n'appelle donc aucune remarque particulière.

→ Voir le livre des justifications du zonage et les annexes associées

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des outils principaux mobilisés dans le PLUi en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la transition énergétique

Les projets font l'objet de procédure en cours pour la majorité d'entre eux (avec des études techniques environnementales réalisées) et les projets à venir feront également l'objet d'études d'impacts sans compter que l'aval de la CDPENAF/CDNPS sera obligatoire.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable dans le cadre du PLUi



Zone AUER : production d'énergies renouvelables (photovoltaïque)
→ Sémalens, Puylaurens, Cambounet-sur-le-Sor, Saix

12,3 ha

Zonage : Prescriptions graphiques :

- | | |
|---------------------|--|
| ZONAGE_APPRO | |
| AUER | Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU) |
| N | Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU) |
| A | Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU) |
| | Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU) |
| | Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU) |





PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 3

Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable
par la mise en œuvre du PLUi

Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

1/ Identification des principaux secteurs vulnérables du territoire intercommunal

Pour cette **évaluation environnementale qui se veut proportionnée au cadre du PLUi**, nous retiendrons principalement comme types de zones particulièrement sensibles, au regard de la force des enjeux révélés dans les études concertées de diagnostic :

- **Les zones de risques** (naturels, technologiques)
- **Les continuités écologiques et notamment les réservoirs biologiques à forts enjeux** (tout particulièrement : sites Natura 2000 de la Montagne Noire et du cours de l'Agout, zones humides, trame aquatique dans sa globalité, pelouses sèches des collines lauragaises, boisements caducifoliés de plaines et de montagne, ...) : la carte de préfiguration des TVB est présentée dans l'Etat Initial de l'Environnement et dans l'atlas annexé → *Note : seules les fonctionnalités majeures ont été retenues dans la suite de cette analyse environnementale globale (réservoirs multi-trames, périmètres naturalistes types N2000 / Réserves Naturelles / ZNIEFF / inventaires Zones Humides), mosaïques d'espaces relais ouverts et/ou boisés qui assurent des fonctions de corridors)*
- **Le site de la Montagne Noire qui combine des enjeux multiples**, tant environnementaux que paysagers, et qui est d'ailleurs valorisé par les mesures contractuelles de la Charte du PNR du Haut Languedoc et aussi géré par le contrat Natura 2000 en grande partie.
- **Les paysages identitaires des cœurs urbains historiques** : sont notamment pris en compte les paysages bâtis protégés (Sites Patrimoniaux Remarquables, Monuments Historiques, ...) ainsi que les paysages bâtis révélés comme remarquables dans l'Etat Initial de l'Environnement, parce qu'ils présentent des éléments de patrimoine architectural, une trame urbaine particulièrement structurée, des espaces publics plus ou moins aménagés et en harmonie avec le bâti, des espaces ouverts tels des balcons offrant des panoramas d'exception sur les Pyrénées et la Montagne Noire, des espaces à rôle d'écrin paysager aux abords des silhouettes urbaines des villes et villages, ...

- Ces sensibilités environnementales et paysagères majeures sont en grande partie protégées par un zonage adapté qui interdit, restreint ou accompagne l'urbanisation (voir le chapitre suivant sur la traduction des enjeux environnementaux, par thématique).
- Dans ce chapitre, l'analyse consiste à croiser ces espaces sensibles avec les secteurs où le PLUi prévoit le développement ou la mise en œuvre de projets, pour révéler les zones susceptibles d'être touchées de manière notable par les choix du PLUi. C'est le contenu des pages suivantes.

Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

2/ Hiérarchie des espaces d'expression de mise en œuvre du projet de développement du PLUi pouvant générer des incidences environnementales

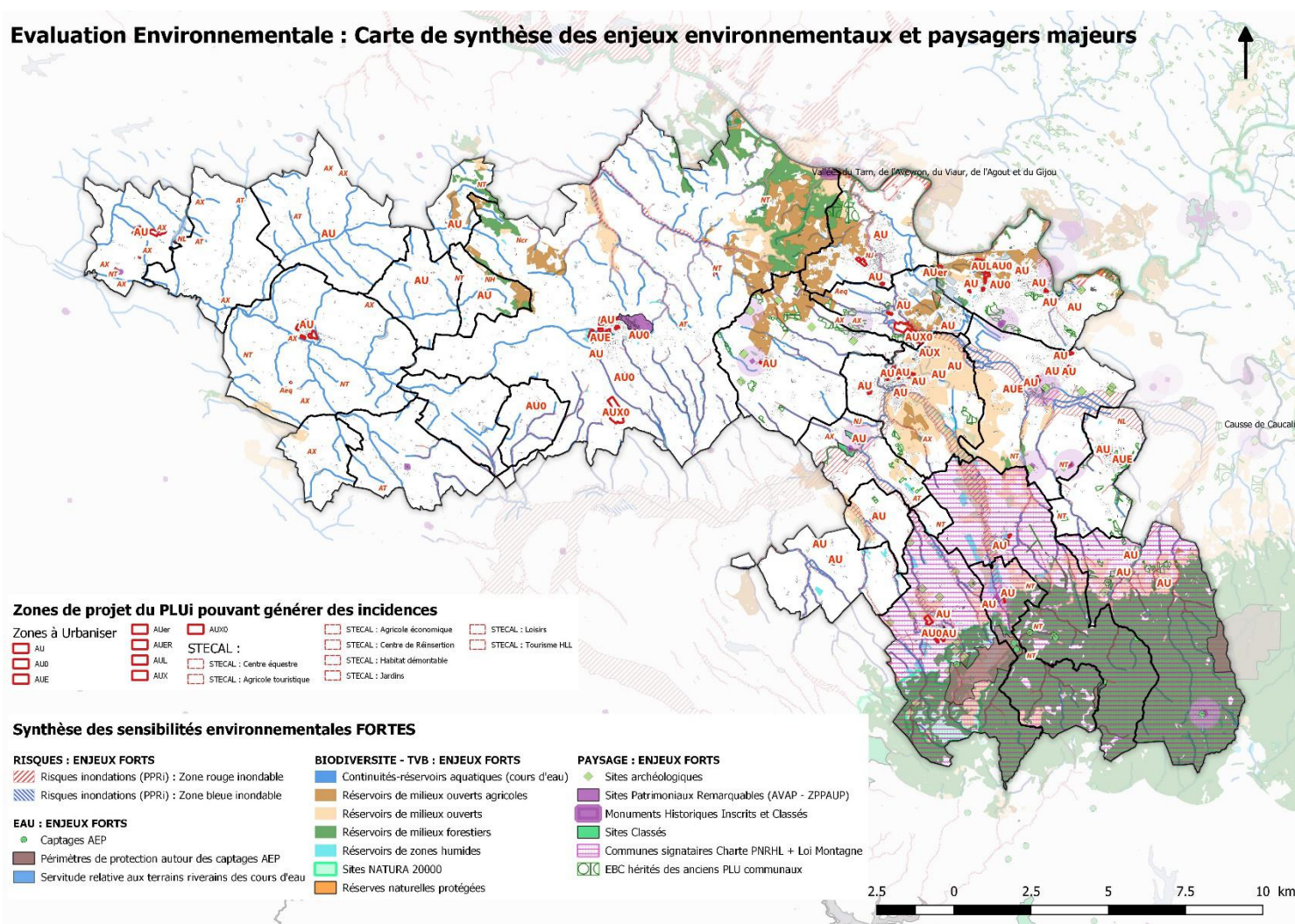
Les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ont été construits à partir des enjeux définis à l'issue du diagnostic et de l'état initial de l'environnement et des priorités affichées par les élus de la communauté de communes dans le respect des textes législatifs.

Dans l'absolu, tous les choix du PLUi peuvent potentiellement générer des incidences environnementales. Voici un tour d'horizon des principaux éléments de la traduction règlementaire du projet de territoire intercommunal, hiérarchisés en fonction des effets potentiellement négatifs attendus sur l'environnement et le cadre paysager (classement des effets moindres aux effets plus importants) :

- Les zones bâties, traduites par un zonage U : ces zones sont constructibles (le règlement fixe les conditions selon les vocations attendues, qu'elle soient résidentielles, économiques touristiques ou en lien avec des équipements d'intérêt collectif). L'urbanisation nouvelle prévue consiste au renouvellement des villes et villages ou au comblement des dents creuses résiduelles des zones U, avec, selon les configurations, des objectifs de densification soutenables pour la collectivité (notamment en matière de gestion des réseaux divers). L'optimisation foncière fait l'objet d'une étude spécifique figurant dans le diagnostic (livre 1-1) et les justifications sont explicitées dans le livre 1-2.
→ **Le caractère déjà « artificialisé » des zones U fait que les incidences d'une urbanisation nouvelle seront considérées comme faiblement négatives, sachant que les sensibilités environnementales (risques, assainissement, AEP, patrimoine, TVB urbaine, ... ont été intégrées).**
- Les STECAL sont des secteurs particuliers de la zone A ou de la zone N pouvant accueillir des projets spécifiques sous réserve d'une non-incidence environnementale et en respectant des restrictions (capacité limitée, taille limitée) retranscrites dans le règlement. → **Bien que situés dans des espaces agricoles ou naturels porteurs de sensibilités diverses, les STECAL consistent essentiellement à prendre en compte des activités isolées spécifiques existantes et le règlement du PLUi est suffisamment verrouillé pour garantir la maîtrise des projets envisagés dans le respect de l'environnement et des paysages.**
- Les ER visent à permettre des aménagements (amélioration des voiries, extensions de cimetière, création de cheminements, aménagement pour le pluvial, etc) sous maîtrise foncière publique. Ces mesures sont à considérer au cas par cas en fonction de leur situation.
- Les zones de projet, traduites par un zonage AU : ces zones constructibles, non bâties ou partiellement bâties, vont générer des incidences potentielles sur l'environnement et le cadre paysager puisqu'elles vont perdre leur usage actuellement agricole ou naturel. Selon l'importance, la localisation et l'importance de ces secteurs, les incidences seront variables. → **Les zones AU sont des zones susceptibles d'avoir des incidences sur les sensibilités environnementales du territoire. Les pages suivantes dressent le classement de ces zones en fonction de la force des incidences potentielles et en fonction de la vulnérabilité environnementale ou paysagère identifiée dans l'état initial de l'environnement. Les secteurs les plus à même de générer des incidences négatives en matière de paysage, d'écologie, de risque ou de gestion des ressources naturelles font l'objet d'un développement dans les pages suivantes.**

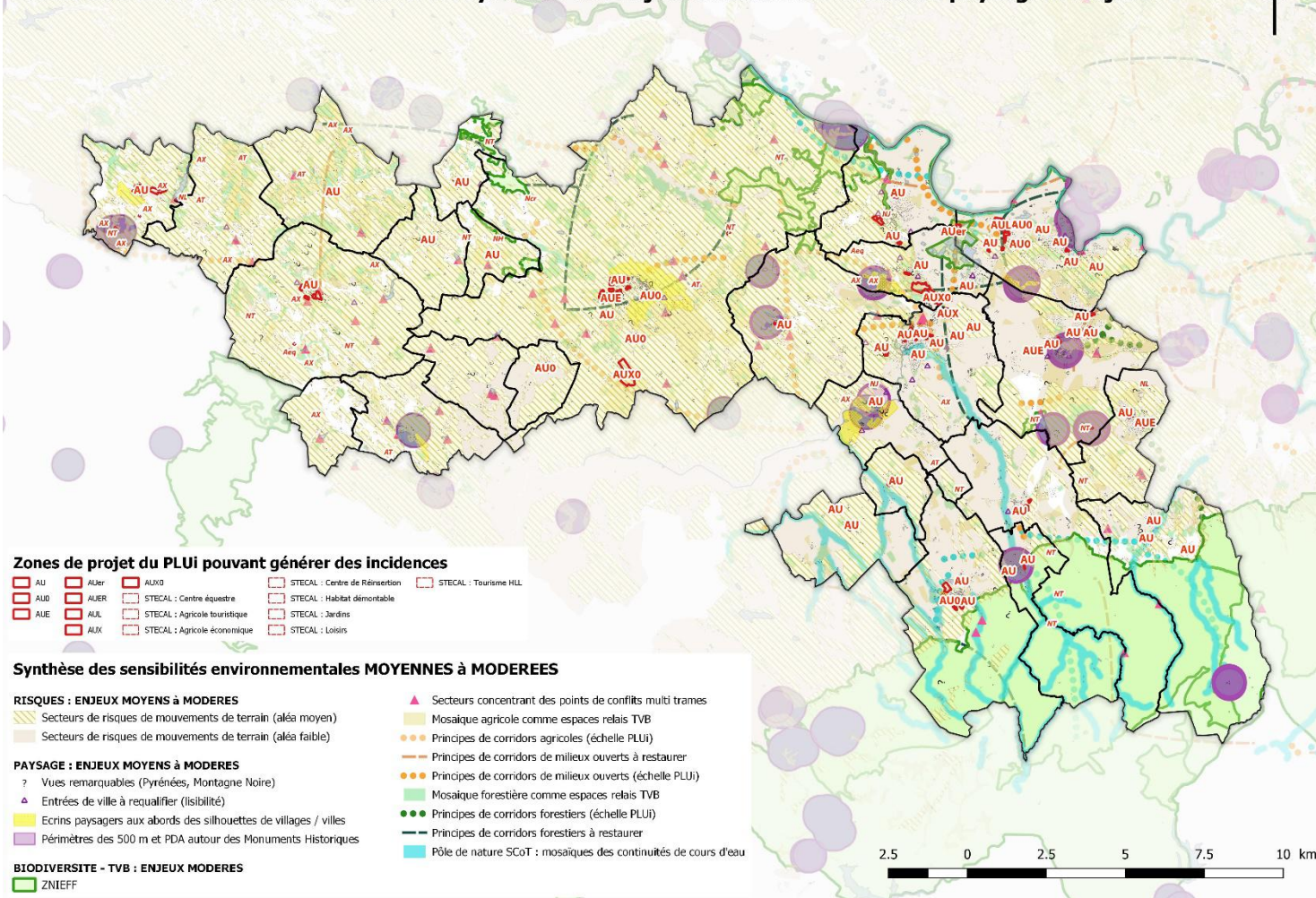
Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des enjeux environnementaux et paysagers majeurs



Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

Evaluation Environnementale : Carte de synthèse des enjeux environnementaux et paysagers majeurs



Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

3/ Synthèse : identification de la vulnérabilité des espaces de projet et des incidences environnementales potentielles attendues

L'évaluation environnementale proposée correspond à une analyse croisée de plusieurs paramètres pondérés, à une analyse « multicritère ».

- Les secteurs identifiés précédemment comme à enjeux « FORTS » génèrent une force notée « 3 »
- Les secteurs identifiés précédemment comme à enjeux « MOYENS à MODERES » génère une force notée « 2 ou 1 » selon les configurations
- D'autres enjeux jugés plus faibles comparativement aux deux précédents ont également été pris en compte, générant une note de « 1 » (présence d'une nature ordinaire, situation d'entrée de ville, pente, ...)
- Les enjeux résiduels qualifiés de « négligeables » relativement aux autres vulnérabilités génèrent une note nulle.

→ Une note globale traduit la synthèse des notes thématiques. La note résultante correspond généralement à la force la plus haute de la grille thématique (exemple : « paysage 2 » et « TVB 1 » peuvent générer une note globale de « 2 »). Plusieurs notes « 2 » sur plusieurs thématiques pour un même secteur peuvent générer une note « 3 », pour traduire l'effet cumulatif des sensibilités environnementales.

→ Une note thématique a été attribuée pour rendre compte de la force des différents enjeux environnementaux :

→ Le chapitre 3 sur l'analyse des secteurs vulnérables susceptibles d'être touchés par le projet de PLUi expose un atlas de l'évaluation de toutes les zones AU : les éléments déterminant dans l'attribution des « notes » sont explicités de manière synthétique.

Force des enjeux environnementaux dans les zones de projet

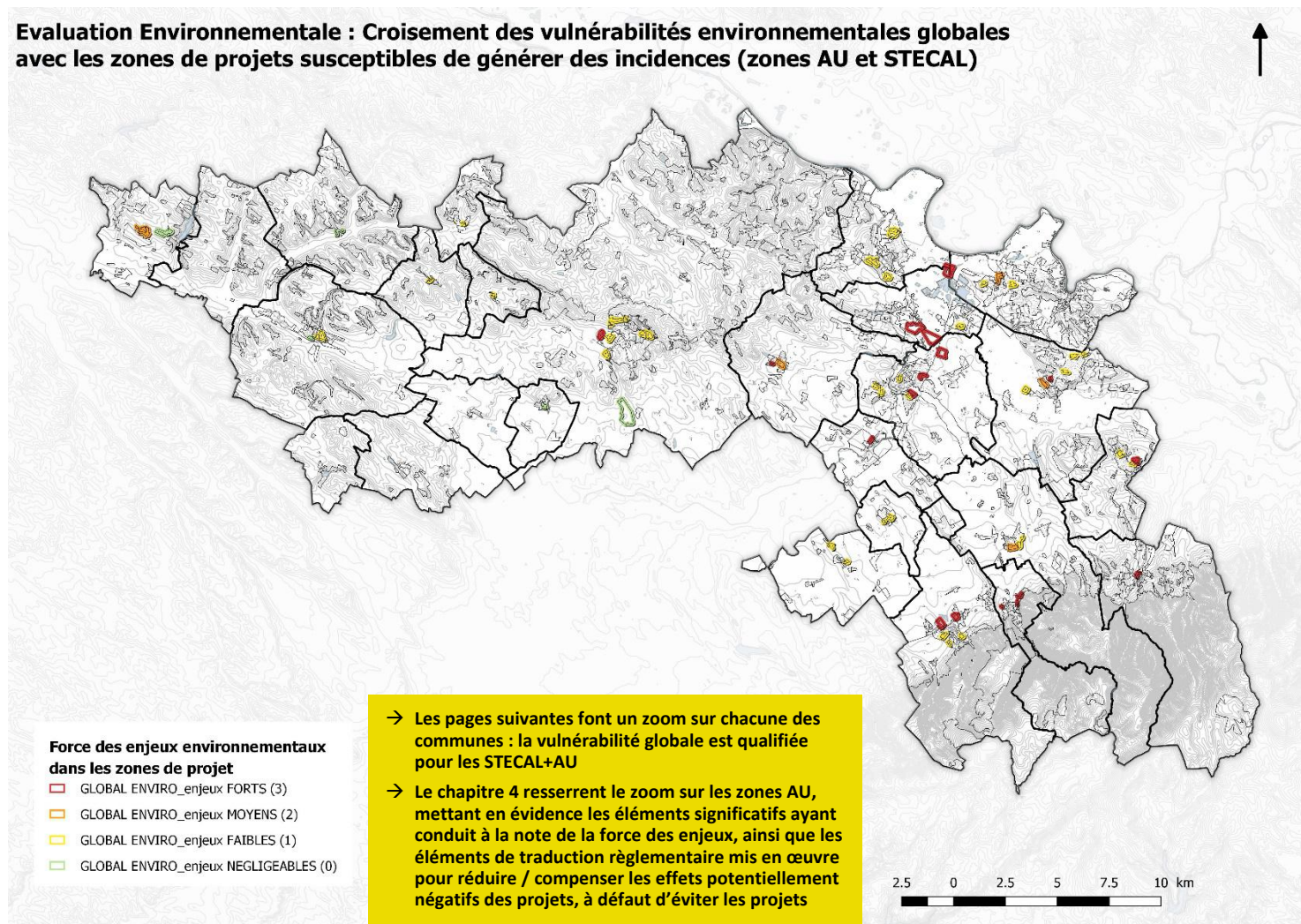
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Cette analyse multicritère a été conduite de manière itérative tout au long de la démarche d'évaluation environnementale du PLUi : au moment du pré-zonage des zones constructibles, au moment de la finalisation du zonage et au moment de l'arrêt du PLUi. Cette méthodologie a notamment permis d'infléchir des arbitrages de zonage (des zones envisagées constructibles n'ont pas été retenues pour l'arrêt, pour éviter des impacts trop importants, d'autres ont été réduites pour s'adapter aux vulnérabilités environnementales). Les projets arrêtés dans le PLU ont vu le travail sur les OAP s'orienter dans le sens d'une recherche de mesures correctrices voire compensatrices des effets potentiellement négatifs attendus.

Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en œuvre du PLUi

Evaluation Environnementale : Croisement des vulnérabilités environnementales globales avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



Aguts

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Algans

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de milieux humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Appelle

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF
 Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Bertre

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF
 Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Cambon-lès-Lavaur

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de milieux humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Cambounet-sur-le-Sor

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de milieux humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUI :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Cuq-Toulza

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continués-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Dourgne

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Escoussens

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocage comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151-23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Lacroisille

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continués-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRRH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocage comme espaces relais TVB
 ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- ? Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Lagardiolle

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocage comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Lescout

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Massaguel

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 ■ Périmètres de protection autour des captages AEP
 ■ Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 ■ Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 ■ Réservoirs de milieux ouverts
 ■ Réservoirs de milieux forestiers
 ■ Réservoirs de zones humides
 ■ Sites NATURA 2000
 ■ Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 ■ Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 ■ Monuments Historiques Inscrits et Classés
 ■ Sites Classés
 ■ Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 ■ Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ■ ZNIEFF
 ▲ Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 ▲ Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 ■ Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 ■ Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19° du CU)
 ■ Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 ■ Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 ■ Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 ■ Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 ■ Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 ■ Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
 ■ Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 ■ Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 ■ Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Maurens-Scopont

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Mouzens

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUI :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Péchaudier

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
RISQUES_enjeux MOYENS (2)
RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
EAU_enjeux FORTS (3)
EAU_enjeux MOYENS (2)
EAU_enjeux FAIBLES (1)
EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
TVB_enjeux FORTS (3)
TVB_enjeux MOYENS (2)
TVB_enjeux FAIBLES (1)
TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
Périmètres de protection autour des captages AEP
Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
Réservoirs de milieux ouverts agricoles
Réservoirs de milieux ouverts
Réservoirs de milieux forestiers
Réservoirs de zones humides
Sites NATURA 2000
Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
Monuments Historiques Inscrits et Classés
Sites Classés
Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Puylaurens

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou



RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Saint-Affrique-les-Montagnes

Analyse des zones AU et des STECAL

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Saint-Avit

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbres (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151-23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Saint-Germain-des-Prés

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de milieux humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Saint-Sernin-lès-Lavaur

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF

- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- ? Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbres (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Saix

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Vallées du Tam, de l'Aveyron, du Viar, de l'Agout et du Gijou

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF
 Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- ? Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Sémalens

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| RISQUES_enjeux FORTS (3) | RISQUES_enjeux FAIBLES (1) |
| RISQUES_enjeux MOYENS (2) | RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0) |
| EAU_enjeux FORTS (3) | EAU_enjeux FAIBLES (1) |
| EAU_enjeux MOYENS (2) | EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0) |
| TVB_enjeux FORTS (3) | TVB_enjeux FAIBLES (1) |
| TVB_enjeux MOYENS (2) | TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0) |
| PAYSAGE_enjeux FORTS (3) | PAYSAGE_enjeux MOYENS (2) |
| PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1) | PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- | | |
|---|--|
| Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU) | Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU) |
| Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU) | Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU) |
| Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU) | Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU) |
| Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU) | Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2) |

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)

Soual

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF
 Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUI :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Verdalle

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
- RISQUES_enjeux MOYENS (2)
- RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
- RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- EAU_enjeux FORTS (3)
- EAU_enjeux MOYENS (2)
- EAU_enjeux FAIBLES (1)
- EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- TVB_enjeux FORTS (3)
- TVB_enjeux MOYENS (2)
- TVB_enjeux FAIBLES (1)
- TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
- PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
- PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
- PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
- PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH & Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyrénées, Montagne Noire)
- Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

Viviers-lès-Montagnes

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
 GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

- RISQUES_enjeux FORTS (3)
 RISQUES_enjeux MOYENS (2)
 RISQUES_enjeux FAIBLES (1)
 RISQUES_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 EAU_enjeux FORTS (3)
 EAU_enjeux MOYENS (2)
 EAU_enjeux FAIBLES (1)
 EAU_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 TVB_enjeux FORTS (3)
 TVB_enjeux MOYENS (2)
 TVB_enjeux FAIBLES (1)
 TVB_enjeux NEGLIGEABLES (0)
 PAYSAGE_enjeux FORTS (3)
 PAYSAGE_enjeux MOYENS (2)
 PAYSAGE_enjeux FAIBLES (1)
 PAYSAGE_enjeux NEGLIGEABLES (0)

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
 Risques inondations (PPRI) : Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
 Périmètres de protection autour des captages AEP
 Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 Réservoirs de milieux ouverts
 Réservoirs de milieux forestiers
 Réservoirs de zones humides
 Sites NATURA 2000
 Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
 Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 Monuments Historiques Inscrits et Classés
 Sites Classés
 Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

RISQUES : ENJEUX MOYENS

- Secteurs de risques de mouvements de terrain (aléa moyen)

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 ZNIEFF
 Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Vues remarquables (Pyénées, Montagne Noire)
 Entrées de ville à requalifier (prioritaires)
 Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Mesures compensatrices (exemples) : Eléments TVB et Paysage renforcés dans ce PLUi :

- ★ Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
 Haie, alignement d'arbres (L151-23 du CU)
 Espace Boisé Classé (articles L113-1 et L113-2 du CU)
 Patrimoine bâti à préserver (article L151-19° du CU)
 Patrimoine Paysager à préserver (article L151-19° du CU)
 Parc paysager à préserver (article L151-19 du CU)
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L151-23.2)

- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L151-23 du CU)
 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L151.23 du CU)



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 4

ZOOM sur les incidences des zones de projets : degrés de vulnérabilités environnementales et mesures d'évitement/réduction/compensation pour palier aux effets potentiellement négatifs

Incidences des zones de projets du PLUi sur l'environnement

1/ Emplacements Réservés

Les ER visent à permettre des aménagements (amélioration des voiries, extensions de cimetière, création de cheminements, aménagement pour le pluvial, etc) sous maîtrise foncière publique.

→ Absence d'incidence
négative préjudiciable

L'ER le plus étendu est celui lié au projet autoroutier (DUP) qui a fait l'objet d'études d'impacts spécifiques.

2/ STECAL

Les STECAL sont des secteurs particuliers de la zone A ou de la zone N pouvant accueillir des projets spécifiques sous réserve d'une non-incidence environnementale et en respectant des restrictions (capacité limitée, taille limitée) retranscrites dans le règlement.

- **Aeq, AT, NT, NH, NL** : Ils permettent le maintien d'activités agricoles spécifiques (centre équestre) ou de diversification (tourisme) ou encore des activités de plein air et sont sans incidence préjudiciable pour l'environnement dans la mesure où ils détournent des constructions existantes et font l'objet d'un règlement restrictif. L'aval de la CDPENAF ou de la CDNPS est nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle des projets.

Bien que situés dans des espaces agricoles ou naturels porteurs de sensibilités diverses, les STECAL consistent essentiellement à prendre en compte des activités isolées spécifiques et le règlement du PLUi est suffisamment verrouillé pour garantir la maîtrise des projets dans le respect de l'environnement et des paysages.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Incidences des zones de projets du PLUi sur l'environnement

1/ Zones de développement de l'urbanisation : AU

Les zones de projet, traduites par un zonage AU vont générer des incidences potentielles sur l'environnement et le cadre paysager puisqu'elles vont perdre leur usage actuellement agricole ou naturel pour accueillir une urbanisation nouvelle. Selon l'importance, la localisation et l'importance de ces secteurs, les incidences seront variables.

→ Les pages suivantes zooment sur les zones AU, mettant en évidence les éléments significatifs ayant conduit à la note de la force des enjeux, ainsi que les éléments de traduction réglementaire mis en œuvre pour réduire / compenser les effets potentiellement négatifs des projets, à défaut d'éviter les projets

Au regard des enjeux spécifiques à chaque secteur et au regard des outils mobilisés dans la traduction du PLUi (OAP, zonage-règlement : cf chapitre 3) pour compenser les effets potentiellement négatifs des zones AU :

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



PROJET : Borie Haute

21

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Consommation d'un espace agricole en pente, avec des vues locales
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

AU : Enjeux négligeables
Consommation d'un espace agricole
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Secteur B

Secteur A

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des vues locales et des pentes, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Algans

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.09 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PHRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo®; BD Parcellaire®;
BD Ortho® ; Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Le Plo

31

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB : Préserver les haies en limites sud et nord de la zone AU
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des pentes et écoulements, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Appelle

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.85 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Ramiere Bas

41

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)	GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)	GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers d'entrée de ville

Contexte de pente et Trame Bleue proche (ruissellement à gérer)
Nature ordinaire (trame bocagère)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

Secteur B

AU : Enjeux négligeables, nature ordinaire (haies)
Contexte d'entrée de ville

Secteur de pente légère et Trame Bleue proche (gestion du pluvial à prévoir)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'

AU : Enjeux paysagers d'entrée de ville

Contexte de pente et Trame Bleue proche (ruissellement à gérer)
Nature ordinaire (trame bocagère)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

Secteur A

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des pentes et écoulements, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Bertre

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.36 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques Inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Saint Jean

52

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

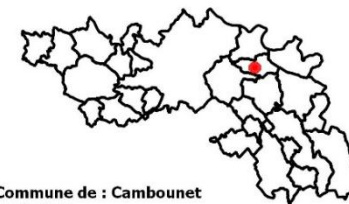
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB espace relai milieu ouvert, Nature ordinaire
 Consommation d'un espace agricole
 Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
 Proximité zone inondable (prévoir gestion du pluvial)
 Accompagnement OAP
 Sols arg

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, structuration de front bâti lisible, ...
 → Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Cambounet sur le Sor

Type d'OAP:
 Type de zone du PLU: AU
 Surface de l'OAP: 0.91 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'agout /
 Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
 BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
 forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Salvegarde

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Consommation d'espaces agricoles, présence de haies bocagères à conserver

AU

AU : Nature ordinaire
milieu ouvert TVB

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, structuration de front bâti lisible, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Cambounet sur le Sor

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.22 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

Communes concernées par les mouvements de terrain

- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- Zone bleue inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Salvegarde

54

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

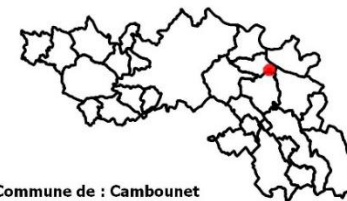
Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB espace relai de milieu ouvert affaiblis par l'urbanisation, Trame Bleue traversante et Nature ordinaire à valoriser (haies, ripisylves)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement OAP
Sols argi

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation / Trame Bleue, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Cambounet sur le Sor

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.82 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrits paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

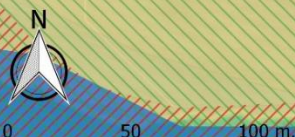
Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AUX

AUX : Proximité risque inondation (Sor et Bernazobre)
Enjeux TVB : continuités de milieux ouverts + Trame Bleue proche
Consommation d'espace agricole mité pour création ZAE : transition et entrée de ville
Accompagnement OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux soulevés : végétalisation / Trame Bleue, gestion des franges, traitement des espaces vitrines ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Cambounet sur le Sor

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 13.19 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL et Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La Peyrade

62

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)	GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)	GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers (contexte de pente en entrée de ville) à gérer dans l'OAP
Nature ordinaire (haies)
Contexte de pente

Extension dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

AU

AUX

AUX : Enjeux paysagers : contexte de pente et d'entrée de ville
Nature ordinaire

Consommation d'espace agricole pour création ZAE : transition et entrée de ville

Accompagnement OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : végétalisation, gestion des franges et de la pente en entrée de ville ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Cuq Toulza

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.48 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH - Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Le Girou - Eglise

63

AUX : Enjeux paysagers : contexte de pente et d'entrée de ville
Nature ordinaire

Consommation d'espace agricole pour création ZAE : transition et entrée de ville

Accompagnement OAP

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Secteur B

Secteur A

AU

AU : Consommation d'un espace agricole

Contexte urbanisé
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

AU : Enjeux négligeables
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des vues locales, structuration de l'urbanisation autour d'espaces publics, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Cuq Toulza

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.39 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® ; Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Coudoumines

64

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Contexte de pente

Extension dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

AUX

AUX : Enjeux paysagers : contexte de pente et d'entrée de ville
Nature ordinaire

Consommation d'espace agricole pour création ZAE : transition et entrée de ville

Accompagnement OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges et de la pente en entrée de ville ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Cuq Toulza

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.6 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® ; Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : En CroucariÃ©

71

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Phasage



AU : Enjeux TVB réservoir milieu ouvert proche d'une Trame Bleue, haies à valoriser

Proximité zone inondable (gestion du pluvial)

Enjeux paysagers : PNRHL Extension dans la continuité du bâti
Accompagnement OAP

Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Dourgne

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2,74 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Dourgne Village

72

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai de la TVB)
Enjeux paysagers : PNRHL
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Phasage



Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert pour les TVB, trame bocagère
Enjeux paysagers : PNRHL
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, préservation des jardins, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Dourgne

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.47 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Insérés et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maille forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Bartereyraud

73

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Secteur B

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte tension urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai pour les TVB, trame bocagère intéressante)
Enjeux paysagers : PNRHL
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement

Secteur A

AU : Enjeux paysagers PNRHL
Nature ordinaire mais trame bocagère intéressante

Consommation d'un espace agricole dans un contexte d'urbanisation diffuse
Extension modérée en continu du bâti
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP génèrent des effets positifs : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Dourgne

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.79 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Plo d'Engrave

74

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AUX : Enjeux TVB réservoir milieu ouvert, haies à valoriser
Enjeux paysagers : PNRHL, pente, consommation d'espace agricole, transition avec la campagne à gérer
Extension de la zone d'activités économiques
Accompagnement OAP
Sols argile

AUX

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, ...
 → Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Dourgne

Type d'OAP:
 Type de zone du PLU: AU
 Surface de l'OAP: 4.64 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
 Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
 BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
 forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Les Abats

81

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB espace relai milieu ouvert
joutant la Trame Bleue du Ruisseau de Bernazobre, haies
Proximité zone inondable
(gestion du pluvial)
Enjeux paysagers :
PNRHL
Extension dans la continuité du bâti

Accompagnement OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, valorisation des vues locales, gestion des franges, préservation des jardins, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Escoussens

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.02 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La BlancariÃ©

82

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers : PNRHL
Enjeux TVB
réservoir bocager
Contexte de pente et zone inondable proche (ruissellement à gérer)

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Sols argileux

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, implantation du bâti, gestion des transitions, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Escoussens

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.49 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Bel Air

83

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers : PNRHL
Contexte de pente et zone inondable proche (ruissellement à gérer)
Nature ordinaire (haies)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP restent néanmoins minimalistes : la végétalisation et le traitement des transitions auraient mérités d'être retranscrits sur le graphisme (ils sont abordés dans le volet texte de l'OAP)
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Escoussens

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 1.33 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Ardenne

91

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|--|---|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification



Commune de : Lacroisille

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.72 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- ◆ Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- ▲ Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

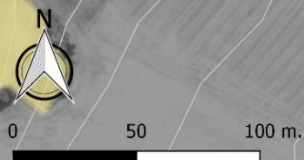
PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, accompagnement des franges, création de jardins, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable

AU : Enjeux négligeables, nature ordinaire (haies)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP



PROJET : Le Travet

101

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux négligeables, nature ordinaire (haies, vergers)
Cadre paysager agricole
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, accompagnement des franges, préservation du verger, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Lagardiolle

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.93 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : La Baquette

102

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)	GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)	GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Consommation d'un espace agricole, transition avec la campagne
Nature ordinaire intéressante à valoriser dans l'OAP (haie)
Contexte paysager ligne de crête
Accompagnement via l'OAP

AU : Consommation d'un espace agricole
Nature ordinaire intéressante à valoriser dans l'OAP (haie)
Contexte paysager ligne de crête
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Consommation d'un espace agricole
Nature ordinaire intéressante à valoriser (haie)
Contexte paysager ligne de crête et entrée de ville
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argil

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, accompagnement des franges, création de jardins, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Lagardiolle

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.98 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNIRHL - Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrlins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Bourg

111

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU

AU : Enjeux paysagers liés au Site Classé et périmètre MH du Château et moulin du Gua

Situation en entrée de ville
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

NU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Lescout

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.03 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La Plaine 2

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB réservoir de milieux ouverts + ZNIEFF type I
Enjeux paysagers : PNRHL et périmètre MH (Château)
Proximité de la zone inondable du ruisseau de Sant (gestion du pluvial)
Accompagnement OAP
Sols argileux

AU : Enjeux TVB réservoir de milieux ouverts + ZNIEFF type I
Enjeux paysagers : PNRHL et périmètre MH (Château)
Contexte paysager de pente, boisement arrière
Extension d'une zone urbanisée
Accompagnement OAP
Sols argileux

AU : Enjeux TVB réservoir de milieux ouverts + ZNIEFF type I
Enjeux paysagers : PNRHL et périmètre MH (Château)
Proximité de la zone inondable du ruisseau de Sant (gestion du pluvial)
Contexte urbanisé
Accompagnement OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, valorisation des vues locales, gestion des franges, implantations, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Massaguel

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.26 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL et Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Le Cimetière

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB du réservoir de biodiversité de milieux ouverts
Enjeux paysagers : PNRHL et périmètre MH (Château)
Proximité de la zone rouge du PPR inondation (ruisseau de Sant)
Contexte urbanisé
Accompagnement OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, implantations et alignements, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Massaguel

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.8 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Le Bourg

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU0 : Enjeux TVB et eau, talweg et ruissellement vers le ruisseau d'en Bouet

Nature ordinaire
Consommation d'espace agricole
Contexte d'entrée de ville

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'O

AU : Enjeux TVB et eau, talweg et ruissellement vers le ruisseau d'en Bouet

Nature ordinaire
Consommation d'espace agricole
Contexte d'entrée de ville

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'O

AUX0 : Nat
Enjeux pa
création Z
agricole, tr
Surplomb
pluvial à g
Accomp

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : valorisation des TVB par l'aménagement d'espaces verts récréatifs, végétalisation, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Commune de : Maurens-Scopont

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 6.91 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Reserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillois forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Le Drentgenq Hameau

141

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par contexte urbanisé, Nature ordinaire intéressante (haies)
Enjeux paysagers (axe vitrine, alignement arboré) à gérer dans l'OAP

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l

AU

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, valorisation des vues locales, gestion des franges, préservation des jardins et alignements arborés, création d'espaces verts en vitrine, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Puy-laurens

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 5.51 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL et Loi Montagne

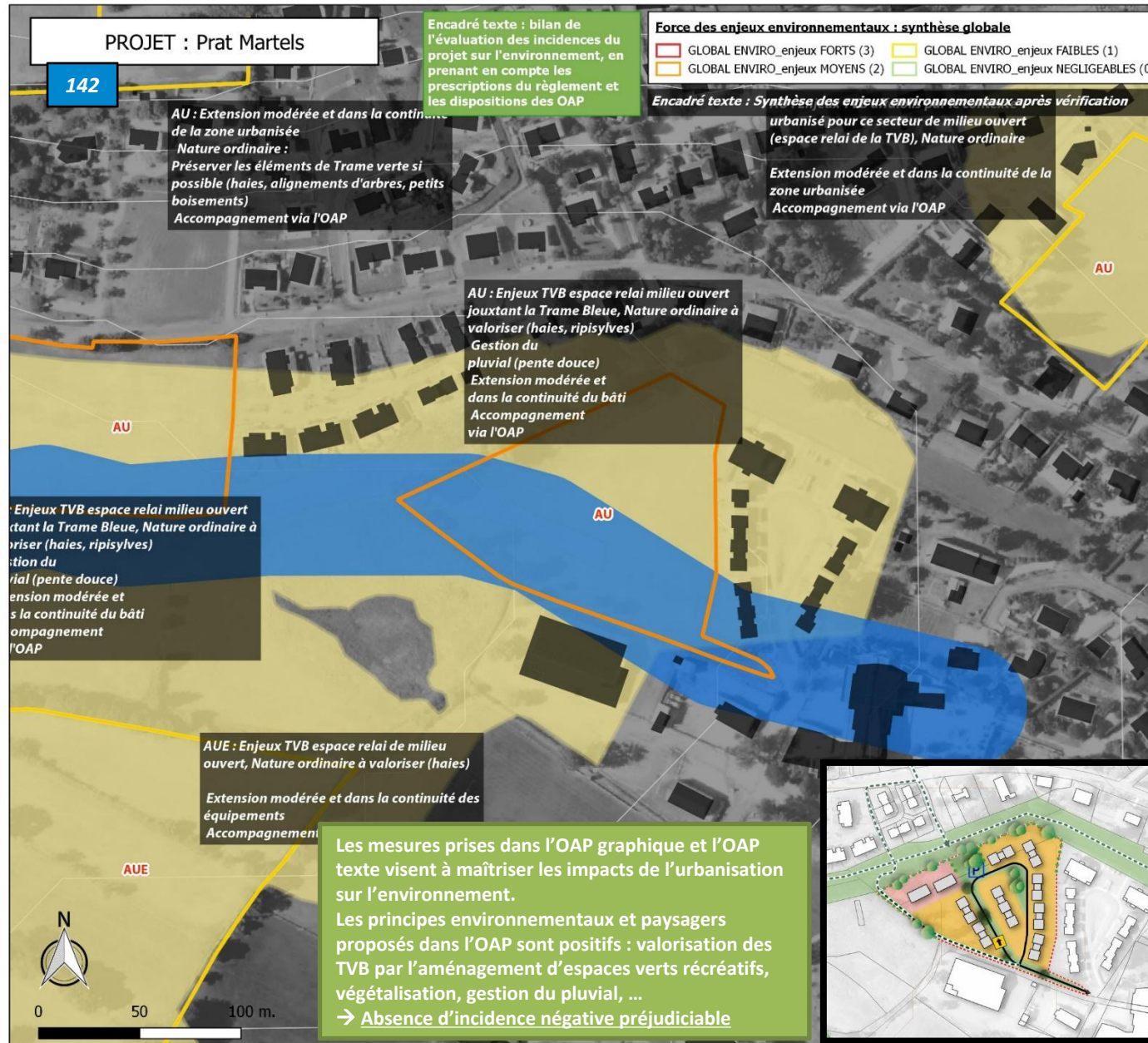
BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi thèmes

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



Commune de : Puylaurens

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.28 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL - Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrlins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Avenue de Revel

144

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

AU : Enjeux TVB affaiblis par contexte urbanisé, Nature ordinaire intégrée (haies)
Enjeux paysagers (axe vitrine, alignement arboré) à gérer dans l'OAP

Intégrée et dans la continuité de la

ent via l

AU

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai de la TVB), Nature ordinaire

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

AU : Enjeux TVB espace relai milieu ouvert jouxtant la Trame Bleue, Nature ordinaire à valoriser (haies, ripisylves)
Gestion du pluvial (pente douce)
Extension modérée et dans la continuité du bâti
Accompagnement via l'OAP



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification



Commune de : Puylaurens

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0,98 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Cimetière

145

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB espace relai milieu ouvert affaiblis par le contexte urbanisé, trame bocagère intéressante
Enjeux paysagers : proximité du SPR, vues
Extension dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

AU0 : Enjeux paysagers
Puylaurens, glacis, belvédère sur les Puy Noire, alignements
Nature ordinaire
Consommation d'habitat
Extension en continuité

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Puylaurens

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.89 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH - Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

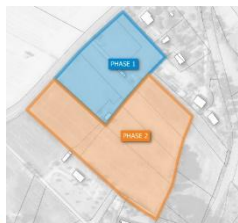
Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : La Bourdette

146

Phasage



AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai pour les TVB)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, aménagement d'espaces verts, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification



Commune de : Puylaurens

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.74 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL & Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET :

147

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AUer : Enjeux forts TVB : zones humides + Trame Bleue du Girou + mosaïque bocagère

Projet reconversion ancienne gravière et production énergie renouvelable à concilier via OAP (à défaut d'éviter l'aménagement de la zone)
Sols hydromorphe

Secteur A

Secteur B

AUE : Enjeux TVB espace relai de milieu ouvert, Nature ordinaire à valoriser (haies)
Extension modérée et dans la continuité des équipements
Accompagnement OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Puylaurens

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 6.37 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Capitages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission : Elaboration du PLUI / Sources : BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018



PROJET : Centre Bourg

151

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Nature ordinaire (trame bocagère)

Contexte de combe
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai pour les TVB)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, implantations et alignements, création d'espaces verts fédérateurs, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saint Affrique IÃ's Montagnes

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 2.83 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission : Elaboration du PLUi / Sources : BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018

(espace relai pour les TVB)

PROJET : Le SÃ©gala

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Encadré texte : bilan de
l'évaluation des incidences du
projet sur l'environnement, en
prenant en compte les
prescriptions du règlement et
les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)

GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)

GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)

GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Consommation d'un espace agricole,
transition avec la campagne à gréer dans
l'OAP

Extension modérée et dans la
continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AUE : Consommation d'un espace agricole,
transition avec la campagne à gréer dans
l'OAP
Nature ordinaire intéressante (trame
bocagère)
Extension modérée et dans la
continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et
l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de
l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers
proposés dans l'OAP sont positifs :
végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saint
Affrique IÃ©s Montagnes

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 4.11 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement
(enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecorins paysagers aux abords des silhouettes de Villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission : Elaboration du PLUi / Sources : BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018

PROJET : Centre Bourg

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)

GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux négligeables, nature ordinaire (haies)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Nature ordinaire intéressante à valoriser (haies)
Contexte de pente et en surplomb d'une zone inondable (gestion du pluvial à prévoir)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argil

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, implantations et gestion du pluvial, création d'espaces verts fédérateurs, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saint-Avit

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 3,28 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNIRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission : Elaboration du PLU / Sources : BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018



PROJET : Village

171

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers liés au périmètre MH du Pigeonnier du Colombier
Proximité d'une zone humide (hors zone AU)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Enjeux paysagers liés au périmètre MH du Pigeonnier du Colombier
Enjeux TVB espace relai milieu ouvert affaiblis par l'urbanisation
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, valorisation des perspectives, gestion du pluvial, composition structurée, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Saint-Germain-des-Prés

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.88 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La Rivière

181

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU0 : Contexte d'entrée de ville à gérer dans l'OAP

Nature ordinaire (végétalisation à renforcer dans OAP)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

AU0

AU

AU : Contexte d'entrée de ville à gérer dans l'OAP, transition avec la campagne

Nature ordinaire (végétalisation à renforcer dans OAP)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Saint-Sernin-l'Abbaye-Lavaur

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0,81 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Longuegineste

191

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé, Nature ordinaire
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saix

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.71 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PHRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de la Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo®; BD Parcellaire®; BD Ortho®; Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Chemin de Saneles

192

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux négligeables, Nature ordinaire (haies), proximité d'un espace relai de milieu ouvert
Contexte urbanisé
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saix

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 0.98 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission : Elaboration du PLUI / Sources : BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018



PROJET : Rue des Etangs

193

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : végétalisation, accompagnement des franges, création d'espaces verts, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saix

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.14 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques Inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maille forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Les Paissieux

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)

GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Phasage



AU : Enjeux TVB, ruisseau traversant, réservoir de milieux agricoles et corridor de milieux boisés à restaurer (Trame bocagère intéressante)
Extension modérée et en continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU0 : Enj
urbanisé
(espace r
(haies)
Context
passant

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP répondent positivement aux enjeux identifiés : valorisation des TVB par des aménagements d'espaces naturels et récréatifs, végétalisation, gestion du pluvial, valorisation des vues locales, gestion des franges, création d'espaces verts en vitrine, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saâx

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 5.08 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNHRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Fedevieille

196

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Sols argileux

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des pentes et écoulements, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Saix

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.99 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Lorte - Le Caminau

197

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP Sols argileux

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Secteur A



Secteur B

AU : Enjeux négligeables, contexte urban Nature ordinaire
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, gestion du pluvial, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

0 50 100 m



Commune de : Saâx

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.91 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Phasage



AU : Enjeux TVB espace relai mosaïque bocagère et boisée, Nature ordinaire intéressante
Contexte de pente en surplomb d'une zone inondable (gestion du pluvial)

Enjeu paysager : surplomb d'un axe en entrée de ville
Accompagnement OAP
Sols

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : valorisation pour partie des éléments boisés de la TVB, traitement des franges, prise en compte des pentes et écoulements, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Commune de : Saix

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 2.55 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission : Elaboration du PLU / Sources : BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018

PROJET :

194

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

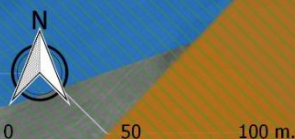
Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AUL : Enjeux TVB : réservoir de milieux agricoles (Trame bocagère intéressante)

Extension de la zone de loisirs

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AUL



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : valorisation des TVB par l'aménagement d'espaces verts récréatifs, végétalisation, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Commune de : Saix

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 11.16 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Rieu Sonnier

201

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

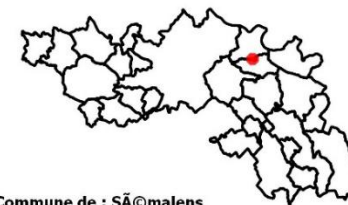
Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux négligeables
Extension modérée
et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Sâmalens

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.81 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHIL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maille forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La Bouriette

202

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai de la TVB), Nature ordinaire

Consommation d'espace agricole dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

AU

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, gestion du pluvial, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Sâ@malens

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3,29 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : La Gare

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)

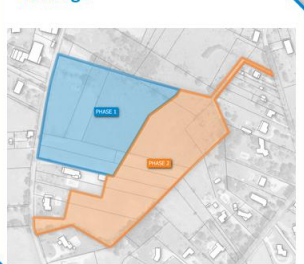
GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)

GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)

GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Phasage



AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de friche arbustive (espace refuge pour les espèces végétales et animales)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, implantations et alignements, création d'espaces verts fédérateurs, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable

AU : Enjeux négligeables affaiblis par le contexte urbanisé, Nature ordinaire (haies intéressantes)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP



Commune de : Sâomalens

Type d'OAP:

Type de zone du PLU: AU

Surface de l'OAP: 7.88 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNIRHL + Loi Montagne

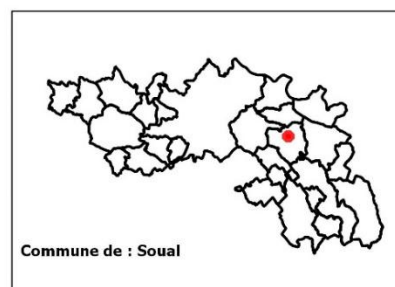
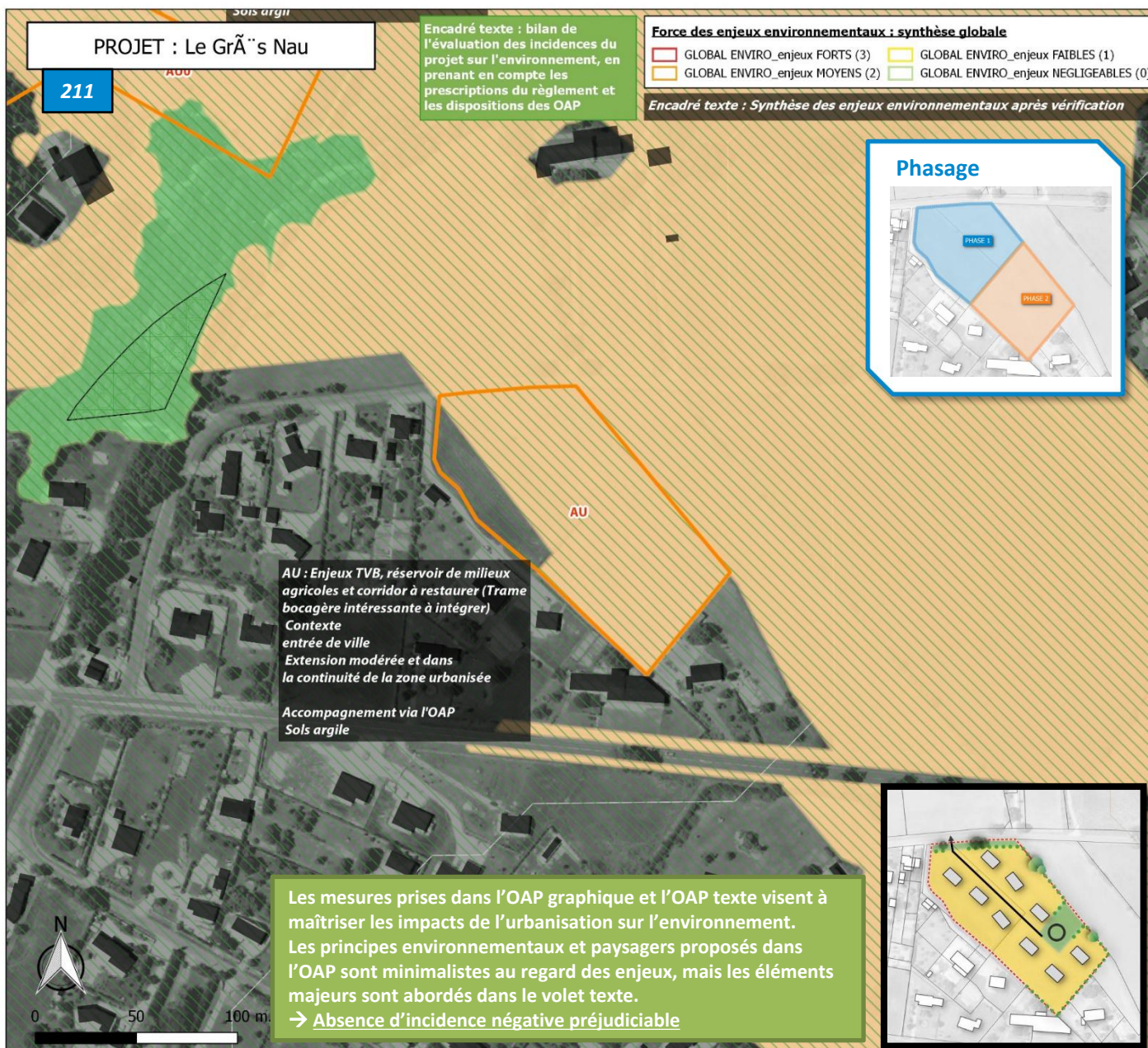
BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.09 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

- RISQUES : ENJEUX FORTS**
- Communes concernées par les mouvements de terrain
 - Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable
- EAU : ENJEUX FORTS**
- Captages AEP
 - Périmètres de protection autour des captages AEP
 - Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau
- BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS**
- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
 - Réservoirs de milieux ouverts agricoles
 - Réservoirs de milieux ouverts
 - Réservoirs de milieux forestiers
 - Réservoirs de zones humides
 - Sites NATURA 2000
 - Réserves naturelles protégées
- PAYSAGE : ENJEUX FORTS**
- Sites archéologiques
 - Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
 - Monuments Historiques Inscrits et Classés
 - Sites Classés
 - Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

- BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES**
- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
 - Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
 - ZNIEFF
 - Secteurs concentrant des points de conflits multi trames
- PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES**
- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
 - Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo®/ BD Parcellaire®/ BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : Croix d'Embru - Ricard

212

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai pour les TVB, trame bocagère intéressante)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Secteur A

Secteur B

AU : Enjeux négligeables, nature ordinaire (haies)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Phasage



Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : végétalisation, gestion des franges, implantations et alignements dans la pente, création d'espaces verts fédérateurs, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Soual

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.15 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Caprages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : CommejariÃ©

213

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

Secteur B

AU : Enjeux TVB : Zone AU identifiée au sein d'un réservoir de biodiversité de milieux ouverts
Extension modérée dans la continuité du bâti existant
Accompagnement via l'AUTOAP

AU : Enjeux TVB espace relai de milieu ouvert affaiblis par l'urbanisation, Nature ordinaire à valoriser (haies, boisement)

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP

Sols argileux

Secteur A

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, gestion du pluvial, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Soual

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.11 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET : L'Estep

215

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert (espace relai pour les TVB)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, gestion du pluvial, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Soual

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1,52 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRL + Loi Montagne

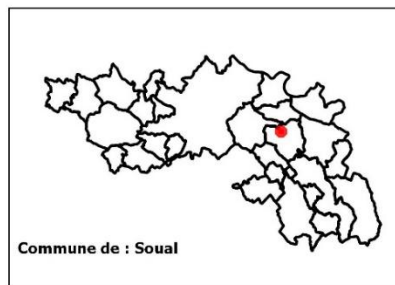
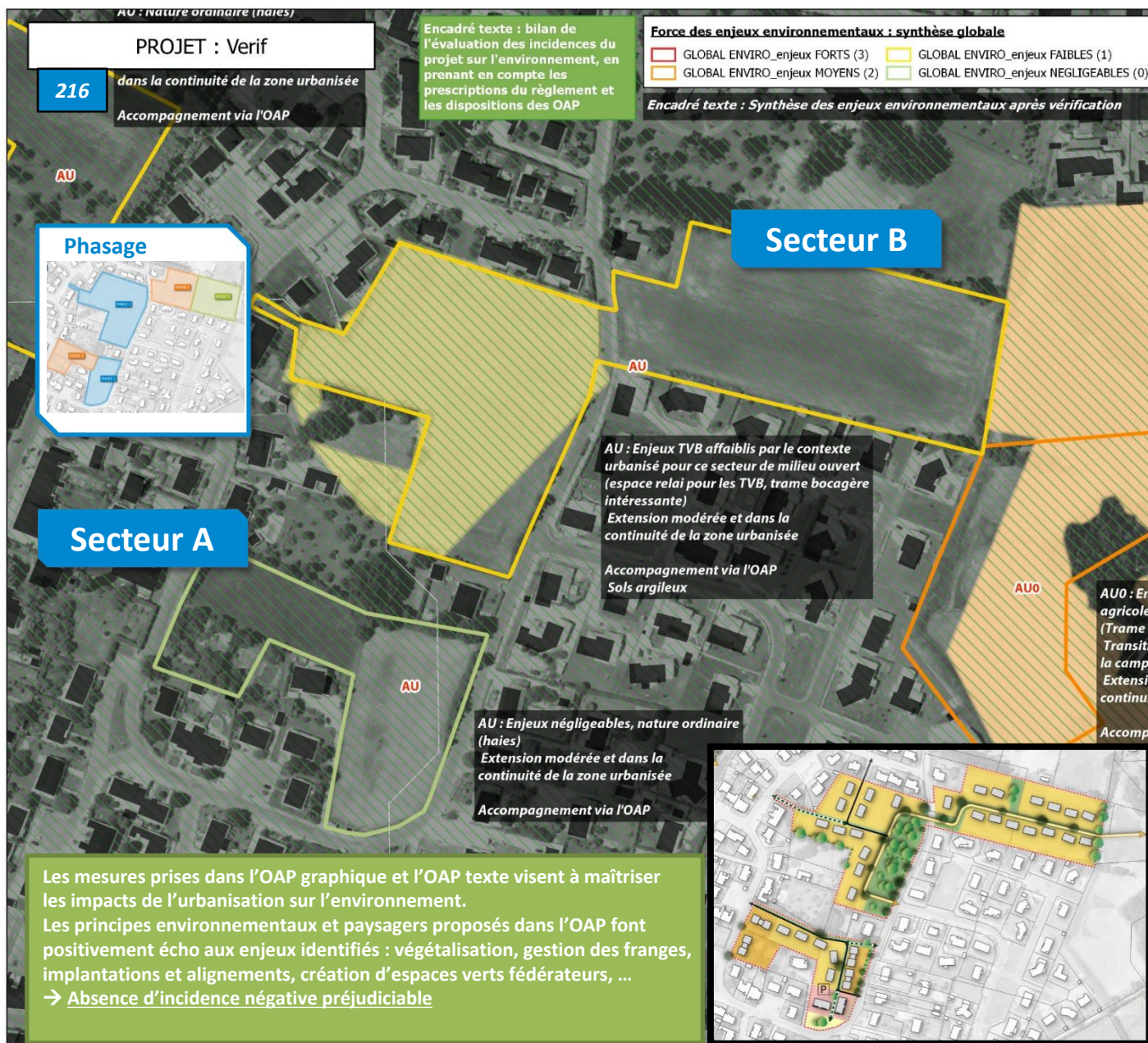
BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



Commune de : Soual

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.82 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL & Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Mailage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



Commune de : Soulet

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3.99 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes de la Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Chemin de l'Estep - Est

218

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification



Commune de : Soual

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.43 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

132

Secteur A

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce réservoir de milieu ouvert (trame bocagère intéressante)
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Enjeux TVB réservoir de milieu ouvert, Nature ordinaire, transition avec la campagne

Consommation d'un espace agricole

Contexte entrée de ville
Extension modérée
et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement OAP
Sols ar

Secteur B

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



PROJET : LA PRADE

214

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)	GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)	GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AUX : Enjeux TVB : réservoirs et corridors de milieux agricoles (Trame bocagère intéressante)
Consommation d'espace agricole, transition avec la campagne à gérer

Extension de la zone d'activités économiques
Accompagnement via l'OAP Sol

AUX

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont minimalistes au regard des enjeux, mais les éléments majeurs sont abordés dans le volet texte.

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Soual

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 6.76 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

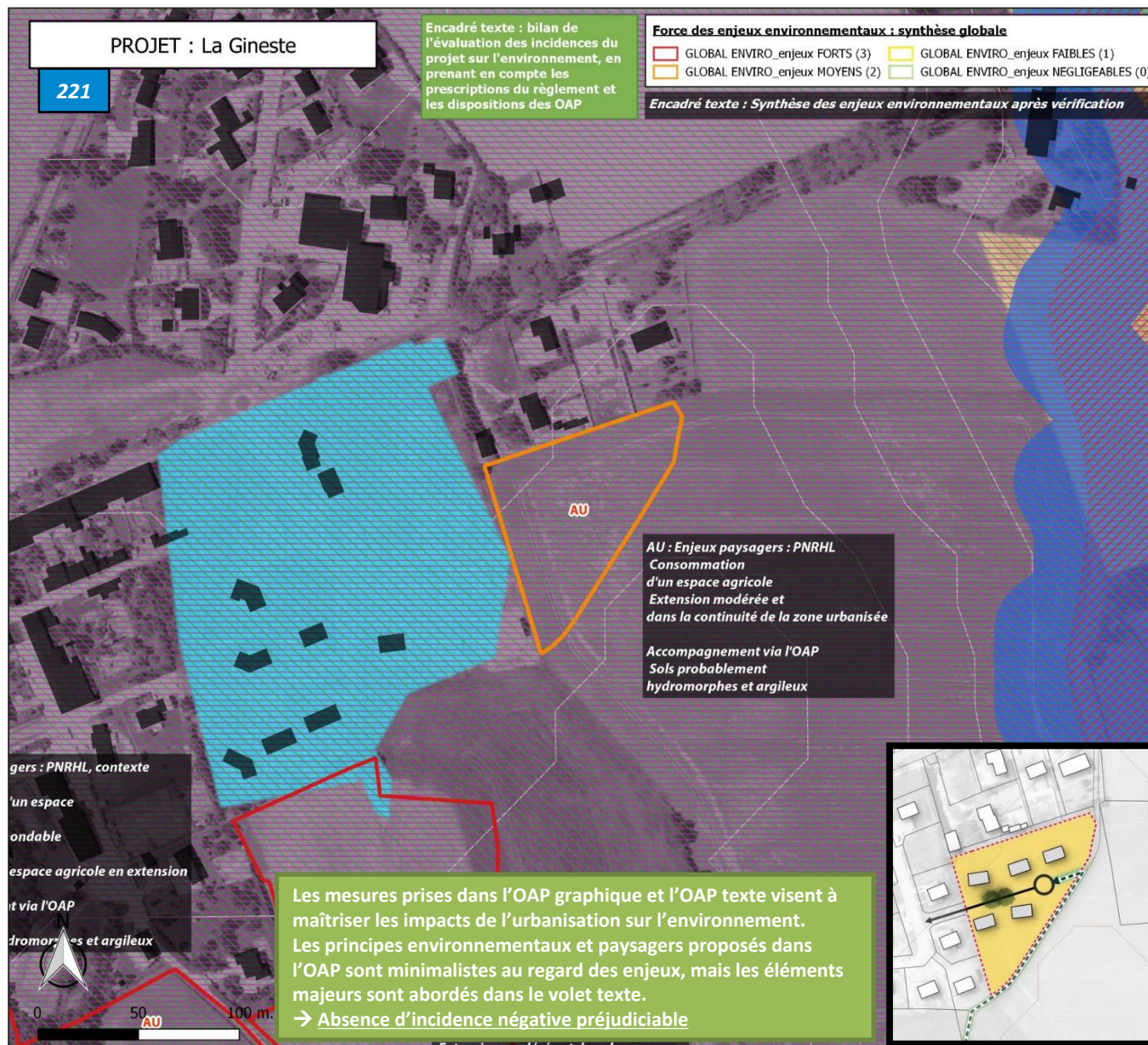
BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



Commune de : Verdalle

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 0.61 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Escarpements paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Combeles

222

Phasage



La simulation du bâti est uniquement indicative/illustrative et n'a aucune portée réglementaire.

Encadré t
l'évaluati
projet su
prenant en compte les
prescriptions du règlement et
les dispositions des OAP

Enjeux : synthèse globale

RTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : En
Conso
d'un es
Extens
dans la

Accomp
Sols pr
hydrom

AU : Enjeux paysagers : PNRHL, contexte
d'entrée de ville
Consommation d'un espace
agricole
Proximité zone inondable

Consommation d'espace agricole en extension
du bâti
Accompagnement via l'OAP
Sols
probablement hydromorphes et argileux

AU : Enjeux paysagers : PNRHL, con
d'entrée de ville
Consommation d'un espace
agricole
Extension modérée et dans la
continuité de la zone urbanisée

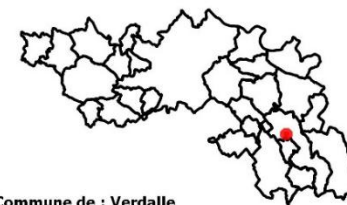
Accompagnement via l'OAP
Sols probablement
hydromorphes et argileux

AU : Enjeux paysagers : PNRHL, contexte
d'entrée de ville
Consommation d'un espace
agricole
Proximité zone inondable

Consommation d'espace agricole en extension
du bâti
Accompagnement via l'OAP
Sols
probablement hydromorphes et argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP font positivement écho aux enjeux identifiés : valorisation des perspectives, végétalisation, gestion des franges, implantations et alignements, création d'espaces verts fédérateurs, ...



Commune de : Verdalle

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 5.54 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

Communes concernées par les mouvements de terrain
Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

Captages AEP
Périmètres de protection autour des captages AEP
Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
Réservoirs de milieux ouverts agricoles
Réservoirs de milieux ouverts
Réservoirs de milieux forestiers
Réservoirs de zones humides
Sites NATURA 2000
Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

Sites archéologiques
Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
Monuments Historiques Inscrits et Classés
Sites Classés
Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
ZNIEFF
Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

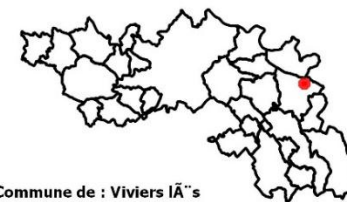
PROJET : Chemin de Nore

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification



Commune de : Viviers IÃ's Montagnes

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 3,5 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRLH + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLUi / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

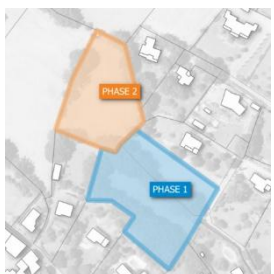
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, implantations du bâti, prise en compte des ruissellements et des pentes, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable

PROJET : Bourg Nord

233

Phasage



Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

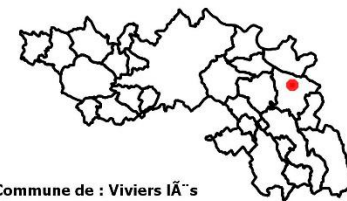
AU : Enjeux paysagers liés aux 2 périmètres MH (Eglise paroissiale de Saint-Martin et Château de Viviers-lès-Montagnes)
Contexte de pente et entrée de ville
Nature ordinaire mais trame bocagère intéressante

Accompagnement via l'OAP
Sols a

AU : Enjeux paysagers liés aux 2 périmètres MH (Eglise Saint-Martin et Château de Viviers-lès-Montagnes)
Contexte d'entrée de ville
Nature ordinaire mais trame bocagère intéressante
Extension modérées et en continuité
Accompagnement

AU : Enjeux paysagers liés aux 2 périmètres MH (Eglise paroissiale de Saint-Martin et Château de Viviers-lès-Montagnes)
Contexte de pente et entrée de ville
Nature ordinaire mais trame bocagère intéressante
Accompagnement via l'OAP
Sols a

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.
Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Viviers-lès-Montagnes

Type d'OAP :
Type de zone du PLU : AU
Surface de l'OAP : 1.2 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL - Loi Montagne

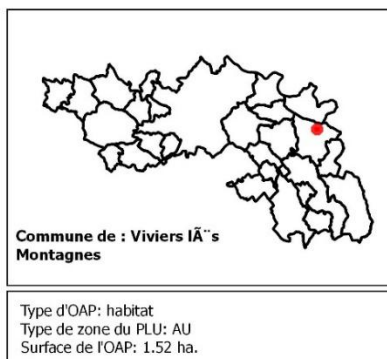
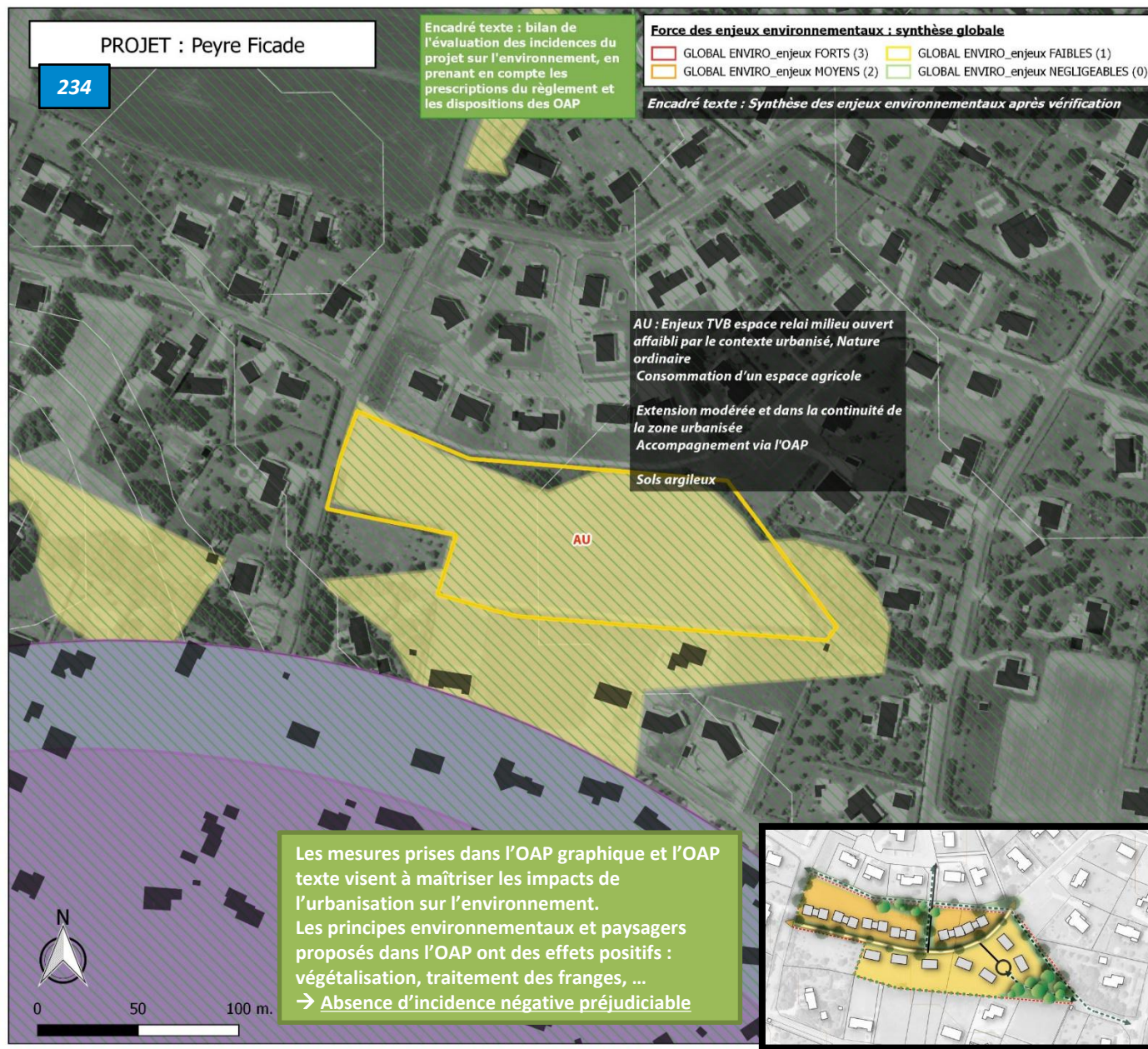
BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

La simulation du bâti est uniquement indicative/illustrative et n'a aucune portée réglementaire.

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

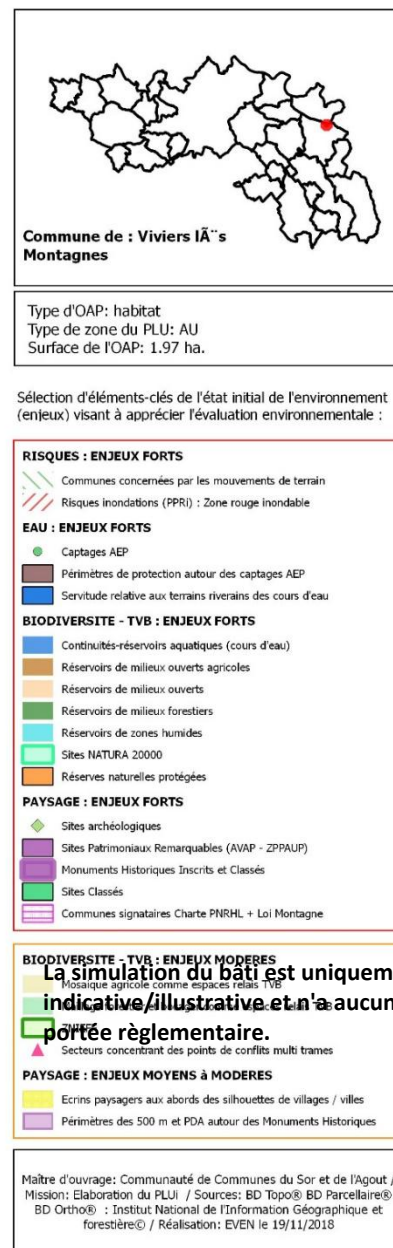
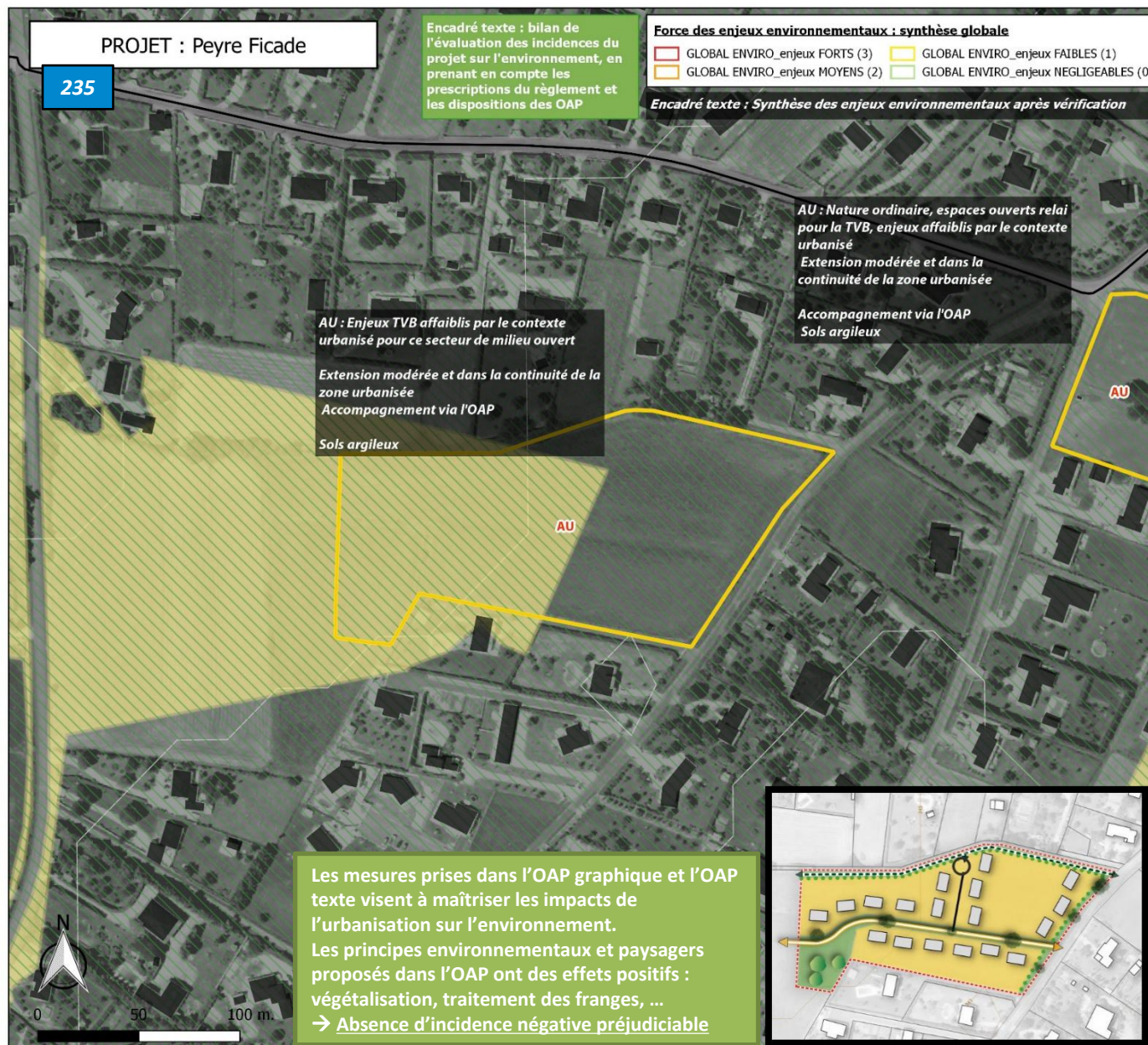
- Ecans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission : Elaboration du PLUi / Sources : BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière® / Réalisation : EVEN le 19/11/2018



Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :







PROJET : Floureusses

236

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU

AU : Nature ordinaire, espaces ouverts reliés pour la TVB, enjeux affaiblis par le contexte urbanisé
Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

AU : Enjeux TVB affaiblis par le contexte urbanisé pour ce secteur de milieu ouvert

Extension modérée et dans la continuité de la zone urbanisée

Accompagnement via l'OAP

Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement.

Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP ont des effets positifs : végétalisation, traitement des franges, prise en compte des boisements, ...

→ Absence d'incidence négative préjudiciable



Commune de : Viviers l'Archevêque Montagnes

Type d'OAP: habitat
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 1.02 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

La simulation du bâti est uniquement indicative/illustrative et n'a aucune portée réglementaire.

Maille forestière et bocagère comme espaces relais TVB

- Écrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018



PROJET : Secteur du stade

237

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3) | GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1) |
| GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2) | GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0) |

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

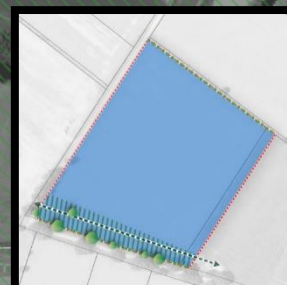
AUE

AUE : Enjeux négligeables, Nature ordinaire (haies)
Consommation agricole pour extension des équipements sportifs
Accompagnement via l'OAP
Sols argileux

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable



0 50 100 m.



Commune de : Viviers l'Archevêque
Montagnes

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.7 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNIRHL + Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

La simulation du bâti est uniquement indicative/illustrative et n'a aucune portée réglementaire.

Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB

- Ecrans paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout / Mission: Elaboration du PLUI / Sources: BD Topo® BD Parcellaire® BD Ortho® : Institut National de l'Information Géographique et forestière© / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

PROJET :

232

Encadré texte : bilan de l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement, en prenant en compte les prescriptions du règlement et les dispositions des OAP

Force des enjeux environnementaux : synthèse globale

- GLOBAL ENVIRO_enjeux FORTS (3)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux FAIBLES (1)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux MOYENS (2)
- GLOBAL ENVIRO_enjeux NEGLIGEABLES (0)

Encadré texte : Synthèse des enjeux environnementaux après vérification

AU : Enjeux paysagers liés aux 2 périmètres MH (Eglise Saint-Martin et Château de Viviers-lès-Montagnes)
Contexte d'entrée de ville
Nature ordinaire mais trame bocagère intéressante
Extension modérées et en continuité
Accompagnement

Les mesures prises dans l'OAP graphique et l'OAP texte visent à maîtriser les impacts de l'urbanisation sur l'environnement. Les principes environnementaux et paysagers proposés dans l'OAP sont positifs : végétalisation, gestion des franges, ...
→ Absence d'incidence négative préjudiciable

Commune de : Viviers l'À's Montagnes

Type d'OAP:
Type de zone du PLU: AU
Surface de l'OAP: 2.35 ha.

Sélection d'éléments-clés de l'état initial de l'environnement (enjeux) visant à apprécier l'évaluation environnementale :

RISQUES : ENJEUX FORTS

- Communes concernées par les mouvements de terrain
- Risques inondations (PPRI) : Zone rouge inondable

EAU : ENJEUX FORTS

- Captages AEP
- Périmètres de protection autour des captages AEP
- Servitude relative aux terrains riverains des cours d'eau

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX FORTS

- Continuités-réservoirs aquatiques (cours d'eau)
- Réservoirs de milieux ouverts agricoles
- Réservoirs de milieux ouverts
- Réservoirs de milieux forestiers
- Réservoirs de zones humides
- Sites NATURA 2000
- Réserves naturelles protégées

PAYSAGE : ENJEUX FORTS

- Sites archéologiques
- Sites Patrimoniaux Remarquables (AVAP - ZPPAUP)
- Monuments Historiques Inscrits et Classés
- Sites Classés
- Communes signataires Charte PNRRHL & Loi Montagne

BIODIVERSITE - TVB : ENJEUX MODERES

- Mosaïque agricole comme espaces relais TVB
- Maillage forestier et bocager comme espaces relais TVB
- ZNIEFF
- Secteurs concentrant des points de conflits multi trames

PAYSAGE : ENJEUX MOYENS à MODERES

- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Périmètres des 500 m et PDA autour des Monuments Historiques

Maître d'ouvrage: Communauté de Communes du Sor et de l'Agout /
Mission: Elaboration du PLU / Sources: BD Topo® BD Parcellaire®
BD Ortho® / Institut National de l'Information Géographique et
forestière® / Réalisation: EVEN le 19/11/2018

Incidences des zones de projets du PLUi sur l'environnement

2/ Zones de développement fermées à vocation d'habitat : AU0

Les zones de développement de l'urbanisation fermées sont des zones dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée au renforcement des réseaux et à une modification du PLUi.

Aucun projet n'est actuellement défini sur ces zones. Néanmoins, leur ouverture à l'urbanisation future peut pourrir potentiellement induire des incidences variables sur l'environnement

→ Les pages suivantes zooment sur les zones AU0, mettant en évidence les enjeux environnementaux ayant cours sur ces zones ainsi que les mesures pouvant être mobilisées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

ZONE AU0 _ CUQ-TOULZA



- Continuité aquatique
- Zone relais de milieux agricoles
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Pas de sensibilités particulières

Biodiversité :

Le site d'étude se trouve à proximité du cours d'eau le Rigoulet, continuité écologique aquatique identifiée par la TVB intercommunale.

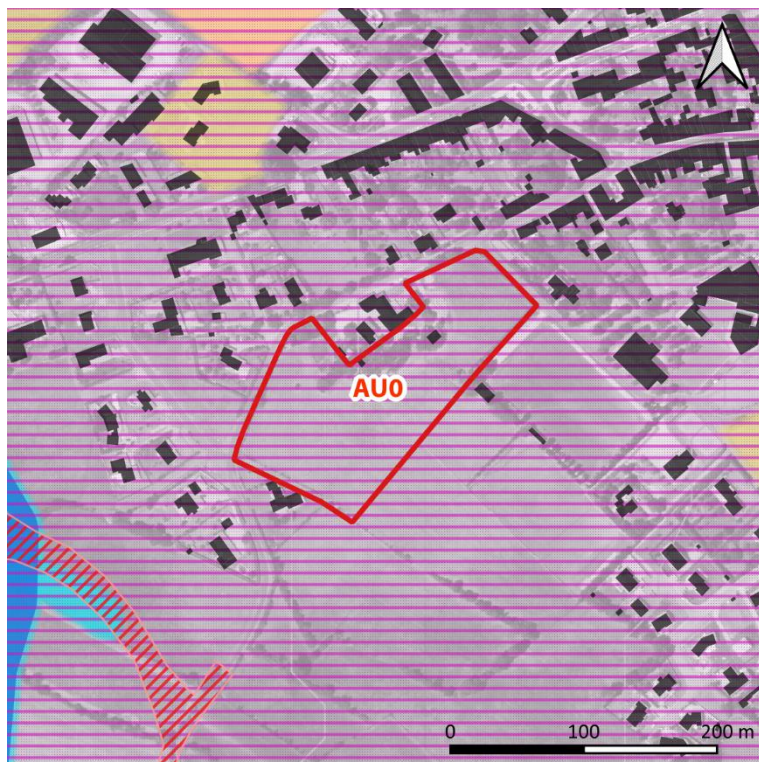
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment par rapport au cours d'eau ;
- Mise en place d'un retrait vis-à-vis du cours d'eau afin de conserver le bon fonctionnement de la continuité écologique. Peu également avoir un rôle d'espace public naturel.

ZONE AU0 _ DOURGNE



-  Zone rouge inondable (PPRi Sor)
-  PNRHL
-  RB milieux ouverts
-  Continuité aquatique
-  Pôle de nature

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Pas de sensibilités particulières

Biodiversité :

Pas de sensibilités particulières

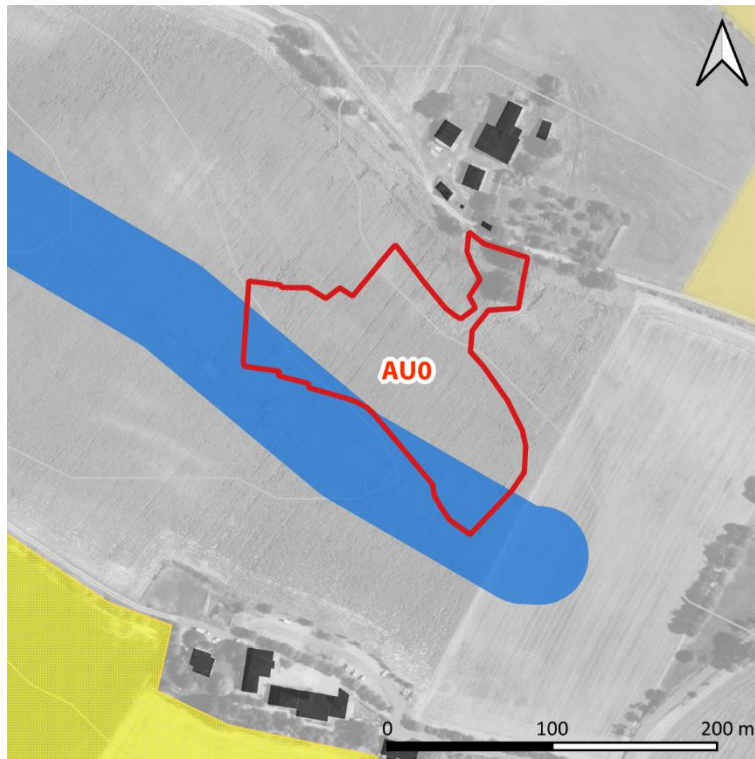
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment sur la qualité des lisières espaces bâtis/espaces naturels.

ZONE AUO _ MAURENS-SCOPONT



■ Continuité aquatique

■ Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Le site est déconnecté du tissu urbain initial. Il est très accessible visuellement : en effet, l'espace agricole sur lequel il s'insère est dénué de toute végétation ou construction.

Biodiversité :

Le site d'étude se trouve à proximité d'un petit cours d'eau identifié comme continuité écologique par la TVB intercommunale.

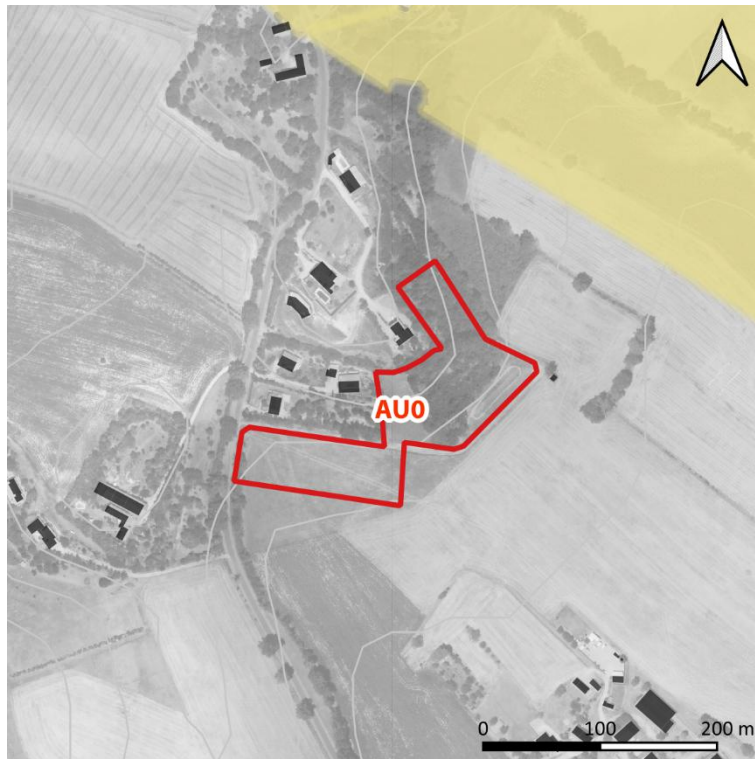
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion importante sur l'insertion paysagère de la zone : travail sur la qualité des franges avec l'espace agricole, typologie et organisation du bâti, matériaux utilisés... ;
- Prise en compte de la continuité écologique en présence : pas de construction au sud-ouest de la zone. Une végétalisation permettrait de traiter la problématique des franges et participerait à la bonne qualité du cadre de vie.

ZONE AU0 _ PUYLAURENS



Zone relais de milieux agricoles

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole. Des boisements sont présents au nord.

Paysage :

Le site est situé en bord de voirie, sur une légère pente.

Biodiversité :

Pas de sensibilités particulières

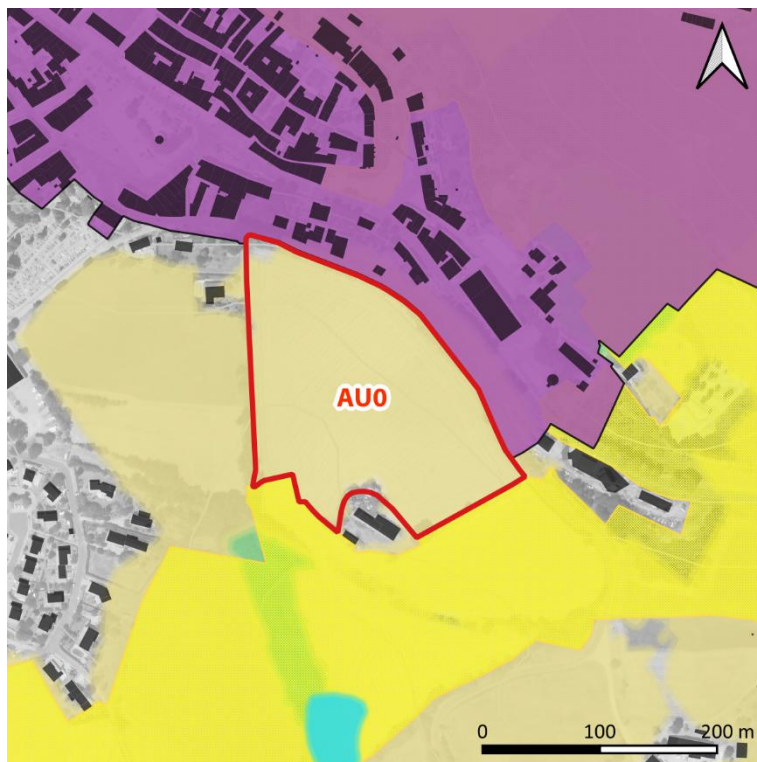
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment sur les franges urbaines et les espaces de transitions entre bâti et zone agricole. Conservation de l'alignement d'arbre le long de la voirie. Constructions sur légère pente à encadrer (limite de déblai remblai notamment) ;
- Conservation des boisements au nord.

ZONE AU0 _ PUYLAURENS



- ZPPAUP-SPR
- Ecrins paysagers aux abords des silhouettes de villages / villes
- Zone relais de milieux agricoles
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Le site se trouve à proximité immédiate du périmètre du SPR de Puy-laurens.

Biodiversité :

Le site d'étude se situe sur une zone relais de milieux agricoles.

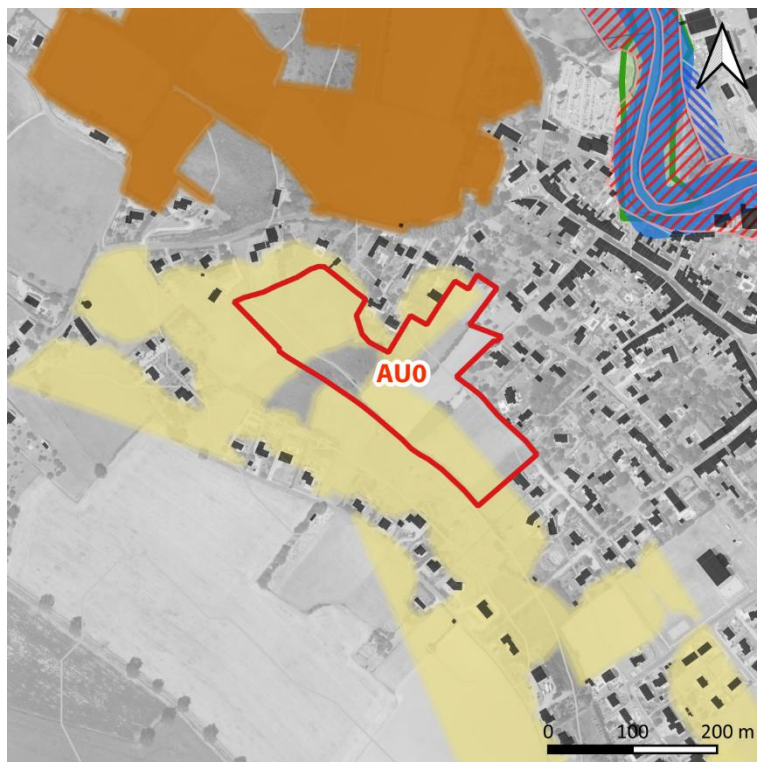
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment au regard des dispositions du SPR ;
- Adaptation de la densité du bâti pour la prise en compte du statut de zone relais du site.

ZONE AU0 _ SEMALENS



-  Zone rouge inondable (PPRi Agout Aval)
-  Zone bleue inondable (PPRi Agout Aval)
-  RB milieu agricole
-  Continuité aquatique
-  Zone relais de milieux agricoles
-  ZNIEFF

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Pas de sensibilités particulières

Biodiversité :

Le site d'étude se trouve sur une zone relais de milieux agricoles.

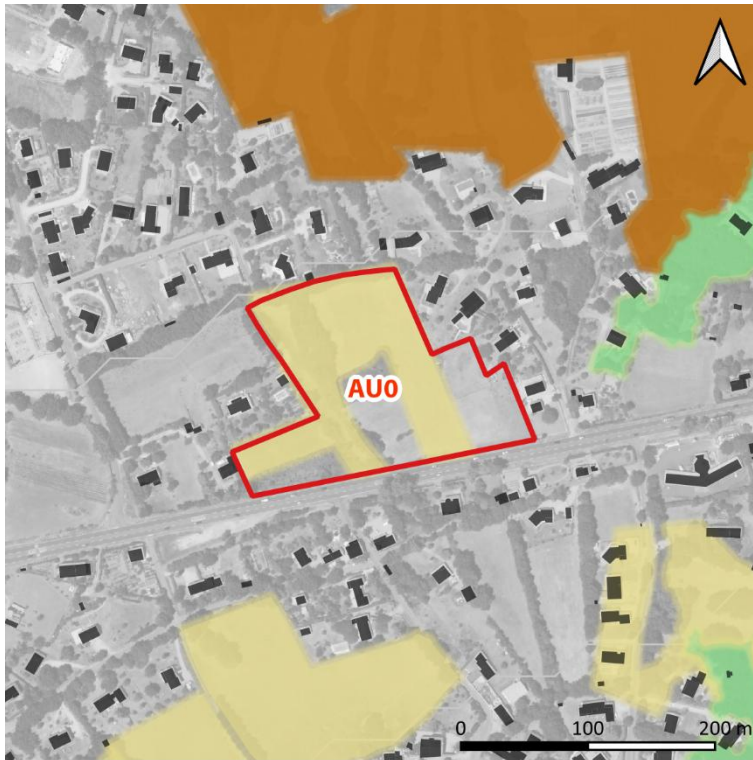
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment sur les franges urbaines et les espaces de transition zone bâtie/zone agricole ;
- Adaptation de la densité du bâti pour la prise en compte du statut de zone relais du site.

ZONE AUO _ SAIX



- RB milieu agricole
- Zone relais de milieux agricoles
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole. Une haie bocagère traverse le site du nord au sud.

Paysage :

Le site se situe en bord de voirie (RN126).

Biodiversité :

Le site d'étude se situe sur une zone relais de milieux agricoles.

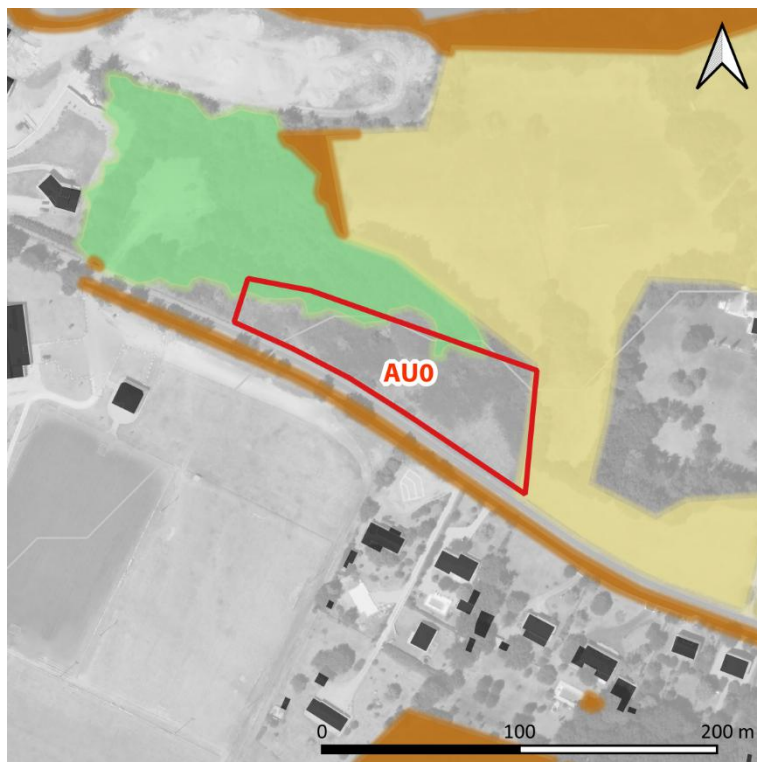
Risques, nuisances :

Possibilité de nuisances sonores dues à la proximité de la RN126.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone au regard de sa proximité avec la RN126. La mise en place d'un retrait et d'un espace tampon végétalisé pourrait également permettre une diminution des nuisances sonores ;
- Adaptation de la densité du bâti pour la prise en compte du statut de zone relais du site.

ZONE AUO _ SAIX



- RB milieu agricole
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone en friche en dynamique de boisement.

Paysage :

Le site se situe en bord de voirie (RD50).

Biodiversité :

Le site d'étude se trouve à proximité d'une zone relais boisée et d'une zone relais de milieux ouverts.

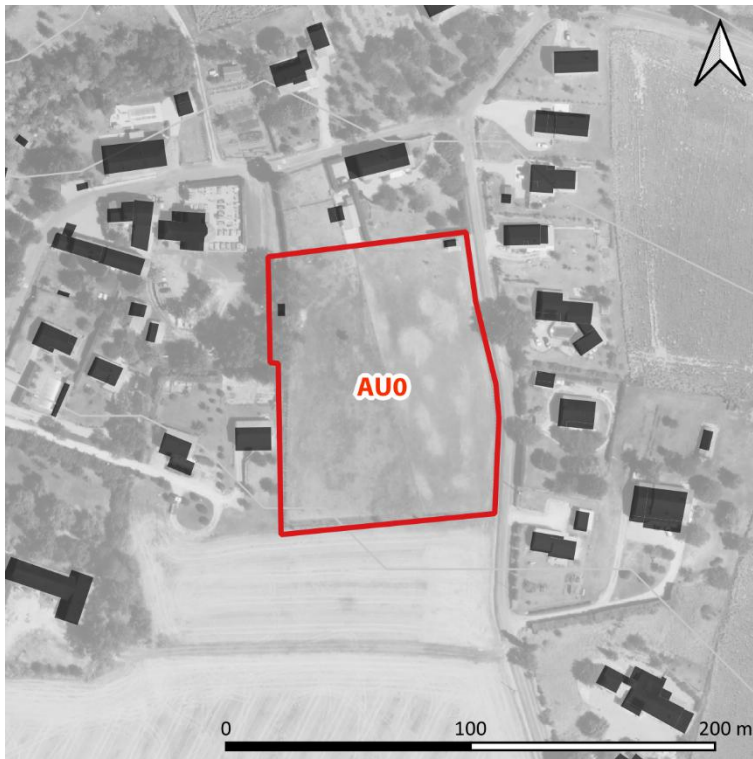
Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone au regard de sa proximité avec la RD50 ;
- Etude plus poussée sur les sensibilités écologique de la zone au regard de son occupation du sol et de sa proximité avec des zones relais.

ZONE AU0 _ SAINT-SERNIN



SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Pas de sensibilités particulières

Biodiversité :

Pas de sensibilités particulières

Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment sur les franges urbaines et sur l'espace de transition entre zone bâtie et zone agricole.

ZONE AU0 _ SOUAL



-  Zone rouge inondable (PPRi Sor)
-  RB milieux ouverts
-  Continuité aquatique
-  Zone relais boisée
-  Pôle de nature

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Pas de sensibilités particulières

Biodiversité :

Le site d'étude se trouve sur un réservoir de biodiversité de milieux ouverts.

Risques, nuisances :

Sans objet.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Réflexion sur l'insertion paysagère de la zone, notamment sur les franges urbaines et sur l'espace de transition entre zone bâtie et zone agricole ;
- Adaptation de la densité du bâti pour la prise en compte du statut de zone relais du site.

Incidences des zones de projets du PLUi sur l'environnement

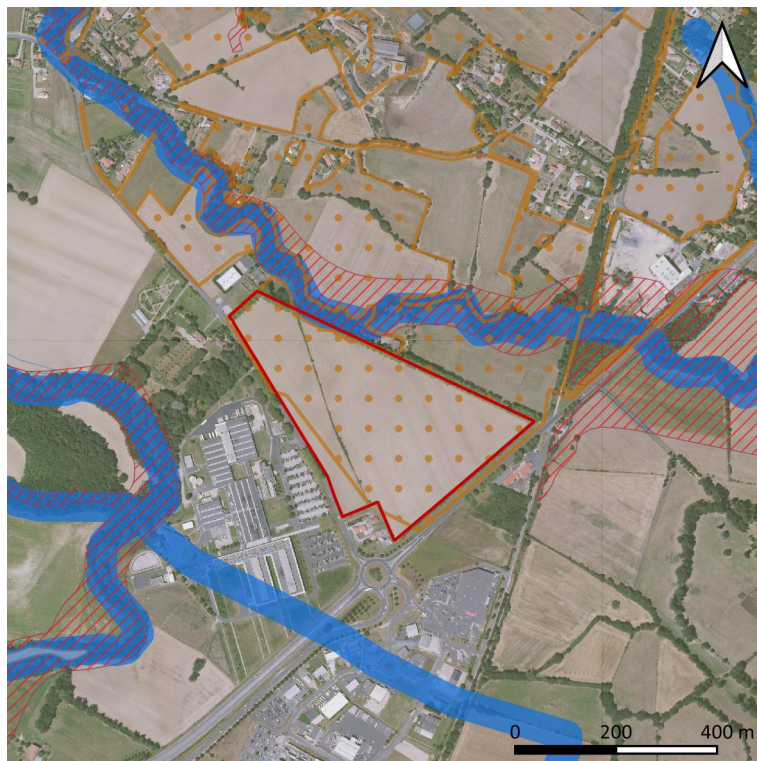
2/ Zones de développement fermées à vocation économique : AUX0

Les zones de développement de l'urbanisation fermées sont des zones dont l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée au renforcement des réseaux et à une modification du PLUi.

Aucun projet n'est actuellement défini sur ces zones. Néanmoins, leur ouverture à l'urbanisation future peut potentiellement induire des incidences variables sur l'environnement

→ Les pages suivantes zooment sur les zones AUX0, mettant en évidence les enjeux environnementaux ayant cours sur ces zones ainsi que les mesures pouvant être mobilisées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

ZONE AUX0 _ CAMBOUNET-SUR-LE-SOR



- Zone de développement
- Zone rouge du PPRi Sor
- RB de milieux agricoles
- Continuité écologique aquatique

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole. Elle est traversée par une longue haie bocagère et ses lisières nord et est sont soulignées par un alignement d'arbres, classé comme EBC par l'ancien document d'urbanisme.

Paysage :

Le site se trouve en situation d'entrée/sortie de ville (Soual), aux abords de la RN126, voie fréquentée. Une haie le long de cet axe permet de réduire les perceptions visuelles sur le site. Elle s'inscrit dans une zone commerciale peu qualitative.

Biodiversité :

Le site d'étude est inclus dans un réservoir de biodiversité agricole identifié au titre de la TVB intercommunale, et se trouve à proximité du cours d'eau le Bernazobre, continuité écologique aquatique.

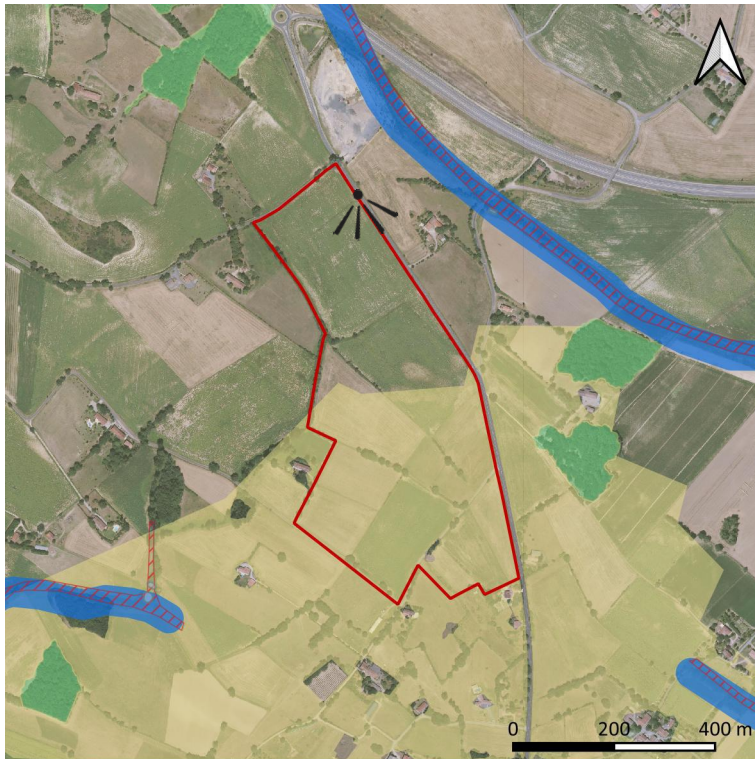
Risques, nuisances :

Le site d'étude se trouve à proximité immédiate de la zone inondable du Bernazobre.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Conservation des éléments végétaux déjà en place : haie au centre de la zone, alignement d'arbres sur les lisières nord et est, haie aux abords de la RN126...
- Mise en place d'une réflexion sur l'intégration paysagère du site (traitement végétalisé des espaces libres, réglementation des haies, clôtures...) et sur les caractéristiques architecturales à donner au bâti (sobriété des formes et des nuances utilisées, création d'un front bâti).

ZONE AUX0 _ PUYLAURENS



- Zone de développement
- Zone rouge du PPRI Sor
- Continuité écologique aquatique
- Zone relais agricole
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole. Elle est maillée par des haies bocagère.

Paysage :

Le site se trouve actuellement en contexte agricole, non bâti. Il est totalement déconnecté du tissu urbain initial. Il borde la RD84. En direction du sud, l'horizon est occupé par les reliefs de la Montagne Noire. Les paysages composés sont qualitatifs.

Biodiversité :

Le site d'étude est inclus dans une zone relais agricole au titre de la TVB intercommunale.

MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Conservation des éléments végétaux déjà en place : maillage de haies sur le site étudié.
- Mise en place d'une réflexion sur l'intégration paysagère du site (traitement végétalisé des espaces libres, réglementation des haies, clôtures...) et sur les caractéristiques architecturales à donner au bâti (sobriété des formes et des nuances utilisées, création d'un front bâti).
- Conservation et valorisation de la visibilité sur les reliefs de la Montagne Noire.

ZONE AUX0 _ MAURENS-SCOPONT



- Zone de développement
- TVB_SA_aqua_continuités copier
- Zone relais de milieux agricoles
- Zone relais boisée

SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE

Occupation du sol :

Le site d'étude se situe sur une zone actuellement agricole.

Paysage :

Le site d'étude se trouve actuellement sur une zone non construite, totalement déconnectée du tissu urbain initial. Il borde la RD35, route qui permet d'accéder au bourg de Maurens-Scopont. Sa situation sur une hauteur permet d'avoir un large panorama en direction du sud, avec une bonne visibilité sur le bourg de la commune.



MESURES POUVANT ÊTRE PRISE POUR EVITER ET/OU REDUIRE LES INCIDENCES POTENTIELLES

- Conservation des éléments végétaux déjà en place : maillage de haies sur le site étudié.
- Mise en place d'une réflexion sur l'intégration paysagère du site (traitement végétalisé des espaces libres, réglementation des haies, clôtures...) et sur les caractéristiques architecturales à donner au bâti (sobriété des formes et des nuances utilisées, création d'un front bâti).
- Conservation et valorisation de la visibilité sur les reliefs de la Montagne Noire.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 5

Incidences du PLU sur les sites Natura 2000 et exposé des mesures d'évitement/réduction/compensation

Consulter le livret 1-2 sur l'Etat Initial de l'Environnement et l'atlas cartographique des TVB qui lui est annexé.

Caractéristiques et vulnérabilité des sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi

1/ Rappel des caractéristiques et de la vulnérabilité des sites Natura 2000 présents sur le territoire

L'évaluation des incidences ne porte que sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des ZSC et ZPS. Elle ne concerne donc pas les habitats naturels et les espèces qui ne sont pas d'intérêt communautaire, même s'ils sont protégés par la Loi ou s'ils ont une forte valeur patrimoniale.

Pour quantifier les incidences, l'analyse est fondée sur les surfaces d'habitats détériorés à l'échelle du site Natura 2000. Concernant les espèces, l'altération des conditions de leurs habitats est également prise en compte. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, sont considérés comme de la destruction des milieux naturels :

- le nouveau classement en zone urbaine (U) ou à urbaniser (AU) d'habitats d'intérêt communautaire dans le périmètre du site Natura 2000 ou à proximité,
- le déclassement d'Espaces Boisés Classés visant la protection de milieux fermés d'intérêt communautaire.

Les modifications des zones naturelles ou des zones agricoles conservant une affectation semblable entre le PLU précédemment en vigueur et le nouveau PLU, ou une affectation non assimilée à de l'urbanisation, ne sont pas considérées comme des destructions d'espace. En effet, les zones conservent leur occupation du sol actuelle.

Le but final de cette étude est d'établir si les effets prévisibles du projet sur les sites Natura 2000 sont significatifs et préjudiciables ou non au regard des objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels ils sont désignés.

→ **Note : Le périmètre des sites Natura 2000 a été reporté au plan de zonage durant la phase de son élaboration. Des limites ont nécessité des ajustements qui ont été opérés dans le sens de la prise en compte des habitats naturels du site Natura 2000.**

Le territoire de la CCSA comporte **2 sites Natura 2000** :

1. **Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou** (FR7301631). Ce site s'étend sur 17 180 ha et 4 départements (Aveyron, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne), il concerne en faible partie les communes de **Puylaurens, Sémalens et Saïx**. Ce site contient une très grande diversité d'habitats et d'espèces dans ce vaste réseau de cours d'eau et de gorge. Il constitue un axe migrateurs amphihalins important, notamment pour les poissons « grands migrateurs » tels que la saumon, l'esturgeon ou l'anguille, qui attestent de la richesse biologique de ce milieu. Il est à protéger notamment au vue des **remplacements des habitats forestiers d'origine** par des résineux exotiques. La **qualité de l'eau est également à surveiller**.
2. **Montagne Noire occidentale** (FR7300944). Ce site possède une superficie totale de 1 919 ha, et s'étend sur 6 communes du Tarn, dont **Dourgne et Massaguel**. Les vallées encaissées qui le composent abritent la dernière population au sud du massif central pour la Loutre. De nombreuses cavités souterraines sont riches en chiroptères. La forêt de hêtres y croît naturellement et héberge le Lys des Pyrénées. Ce site comporte également des **enjeux liés au maintien de l'activité agricole** (pâturage et fauche).

Ces 2 sites ont été désignés au titre de la **Directive Habitats** en tant que **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** pour la préservation de plusieurs espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire liés aux cours d'eau et aux milieux humides.



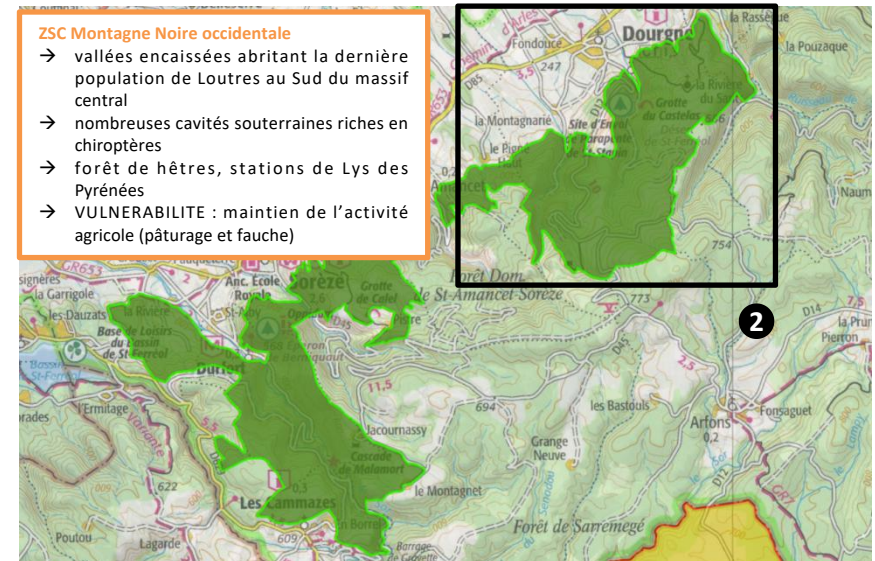
Caractéristiques et vulnérabilité des sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi

2/ Incidences du PLUi sur les sites Natura 2000

ZSC Montagne Noire occidentale

« Les vallées encaissées abritent la dernière population au sud du massif central pour la Loutre. De nombreuses falaises s'y rencontrent ainsi que des cavités souterraines riches en chiroptères. Les plateaux sont occupés traditionnellement par le pâturage ovin et forment de grandes prairies riches en orchidées où le sol est plus profond et riche. La forêt de hêtre y croît naturellement et héberge le Lys des Pyrénées (la seule station connue à l'extérieur des Pyrénées), un champignon rare (*Tectella patellaris*), ainsi que de nombreux carabes. Toutes les influences climatiques se côtoient ce qui permet à une végétation très diversifiée de se développer : de la hêtraie aux pelouses sèches, des falaises thermophiles aux groupements méditerranéens. »

- **Classes d'habitats semi-naturels** : Les forêts caducifoliées représentent 50% de l'occupation de l'intégralité du périmètre Natura 2000, suivies par les prairies semi-naturelles humides et mésophiles (17%), les landes / broussailles (9%), les pelouses sèches (9%) et d'autres habitats.
- **Le DOCOB retient comme enjeu principal de vulnérabilité de ce site Natura 2000 le maintien de l'activité agricole (pâturage, fauche).**



Voir les pages suivantes.

Le PLUi protège le site de la Montagne Noire Occidentale par un zonage protecteur N pour le massif forestier et par un zonage A pour les clairières pâturées. La constructibilité y est fortement réduite aux stricts besoins des activités agricoles et sylvicoles. Deux STECAL Nc permettent de réglementer spécifiquement les droits à bâtir sur deux secteurs de carrière qui préexistent et qui font l'objet d'une réglementation spécifique (autorisation).

→ Absence d'incidence négative préjudiciable du PLUi

Caractéristiques et vulnérabilité des sites Natura 2000 sur le territoire du PLUi

2/ Incidences du PLUi sur les sites Natura 2000

ZSC Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou

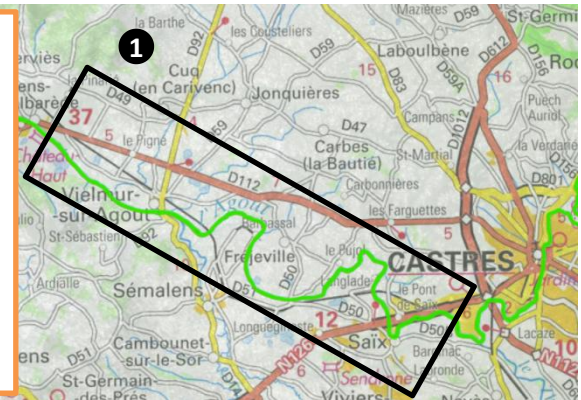
« Très grande diversité d'habitats et d'espèces dans ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges. Intérêts majeurs pour *Lutra lutra*, *Margaritifera margaritifera* (Agout, Gijou). Station la plus orientale du chêne Tauzin, présence de très beaux vieux vergers traditionnels de chataigniers (Viaur). Frayères potentielles de *Salmo salar* (restauration en cours)(Tarn, Aveyron surtout). »

→ **Classes d'habitats semi-naturels** : Les forêts caducifoliées représentent 39% de l'occupation de l'intégralité du périmètre Natura 2000, suivies par la forêt artificielle en monoculture (17%), les landes/broussailles (14%), les milieux d'eaux douces (14%) et d'autres habitats.

→ Le **DOCOB** retient comme enjeu principal de vulnérabilité de ce site Natura 2000 la gestion des monocultures forestières (plantations exotiques, peupleraies) et le maintien d'une bonne qualité de l'eau.

ZSC Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou

- très grande diversité d'habitats et d'espèces dans ce vaste réseau de cours d'eau et de gorges
- un axe migrateurs amphihalins important, notamment pour les poissons « grands migrateurs » tels que la saumon, l'esturgeon ou l'anguille, qui attestent de la richesse biologique de ce milieu
- **VULNERABILITE** : qualité de l'eau, maintien des zones humides et gestion des plantations forestières



Voir les pages suivantes.

Le PLUi protège le cours de l'Agout et ses ripisylves par un zonage N strict qui intègre une bande tampon suffisamment large de part et d'autre des berges (plus de 20 mètres, selon les secteurs).

Les boisements alluviaux significatifs sont doublés d'une protection EBC.*

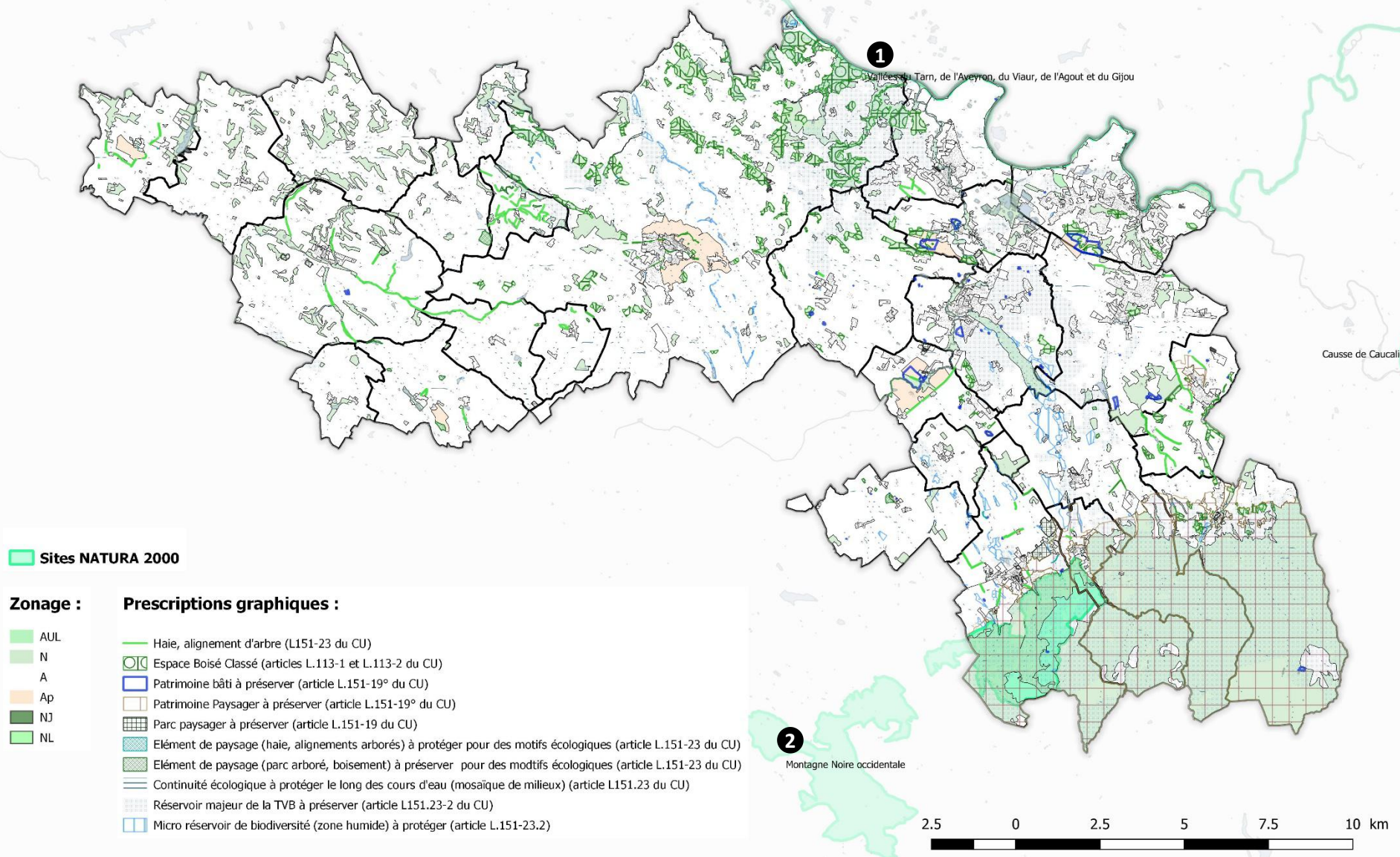
Le corridor-réservoir de l'Agout est par ailleurs identifié au zonage comme élément de la TVB à protéger au titre de l'article L.151-23 du CU.

Les communes riveraines de l'Agout sont en capacité de gérer l'assainissement des eaux usées et le pluvial (les zonages d'assainissement et le niveau de performance des stations d'épuration ont été pris en compte en amont des choix d'urbanisme). Le PLUi ne sera pas de nature à altérer la qualité de l'eau qui alimente ce site Natura 2000.

→ **Absence d'incidence négative préjudiciable du PLUi**



Evaluation Environnementale : Superposition des Sites Natura 2000 avec mesures de protection et de compensation du PLUi



 Sites NATURA 2000

Zonage : **Prescriptions graphiques :**

-  AUL

 N

 A

 Ap

 NJ

 NL
-  Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)

 Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)

 Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)

 Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)

 Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)

 Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)

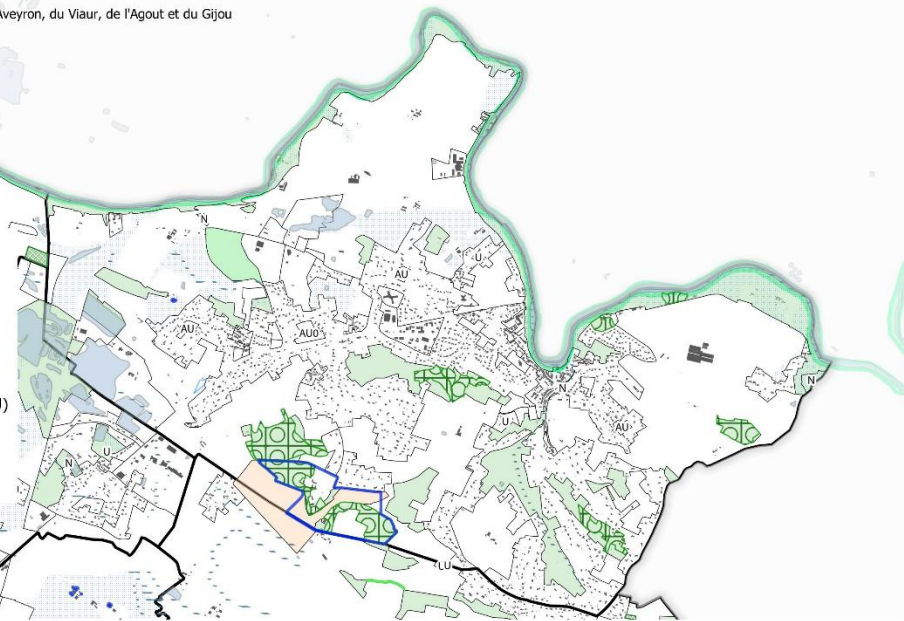
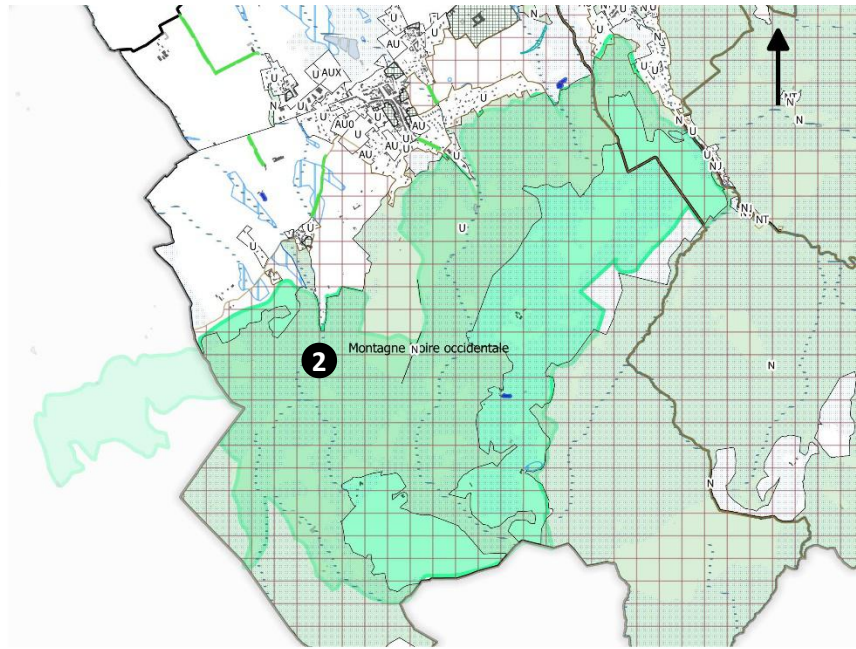
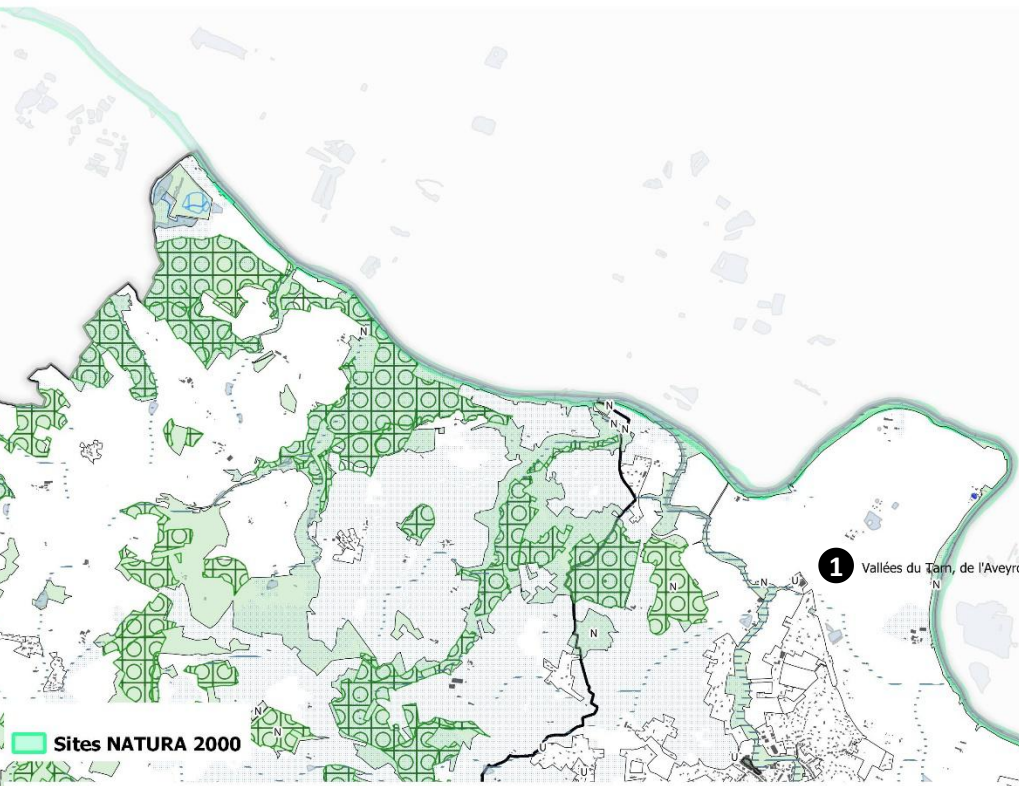
 Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)

 Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaïque de milieux) (article L.151.23 du CU)

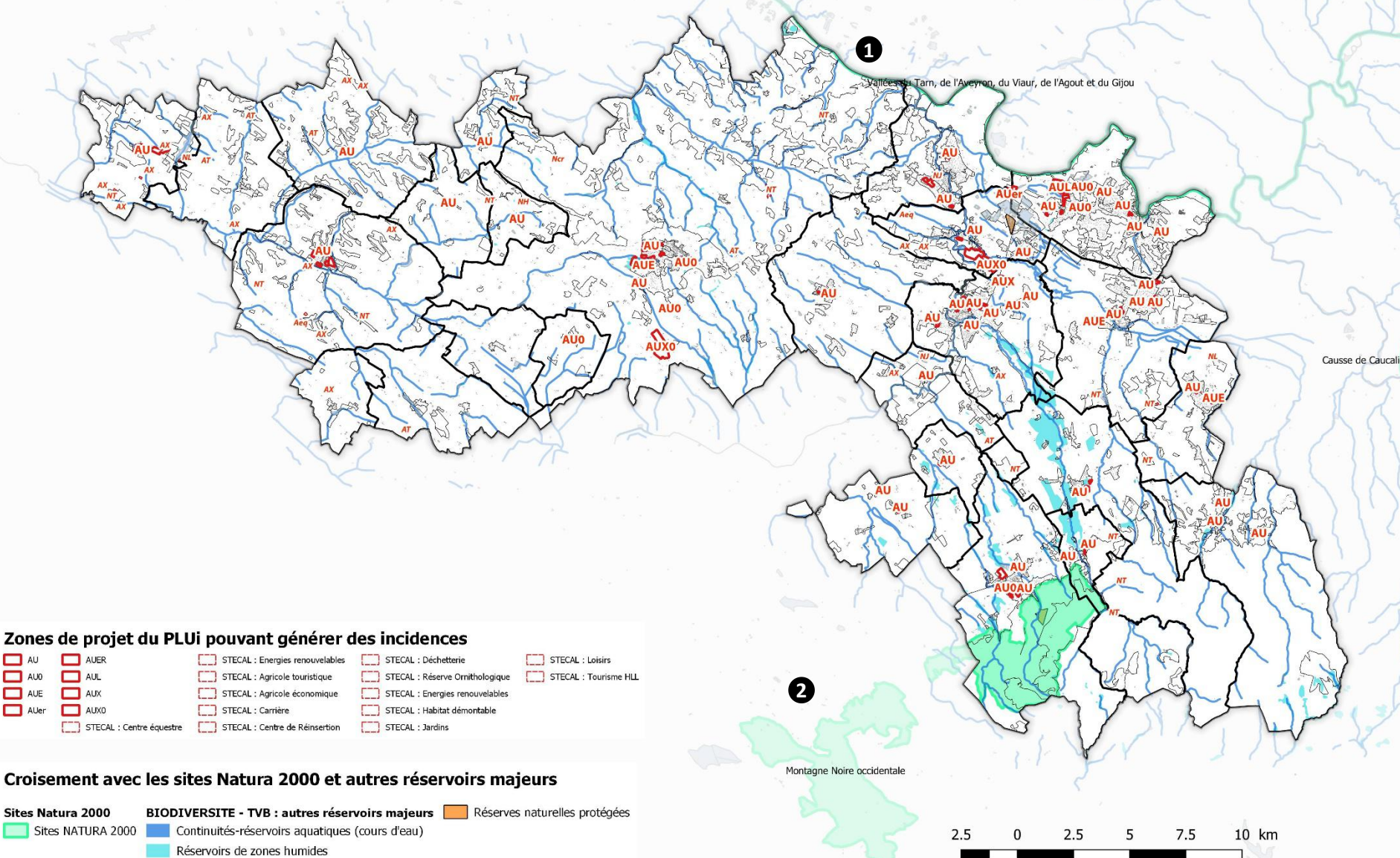
 Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L.151.23-2 du CU)

 Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)

Evaluation Environnementale : Superposition
des Sites Natura 2000 avec mesures de
protection et de compensation du PLUi



Evaluation Environnementale : Superposition des Sites Natura 2000 avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)



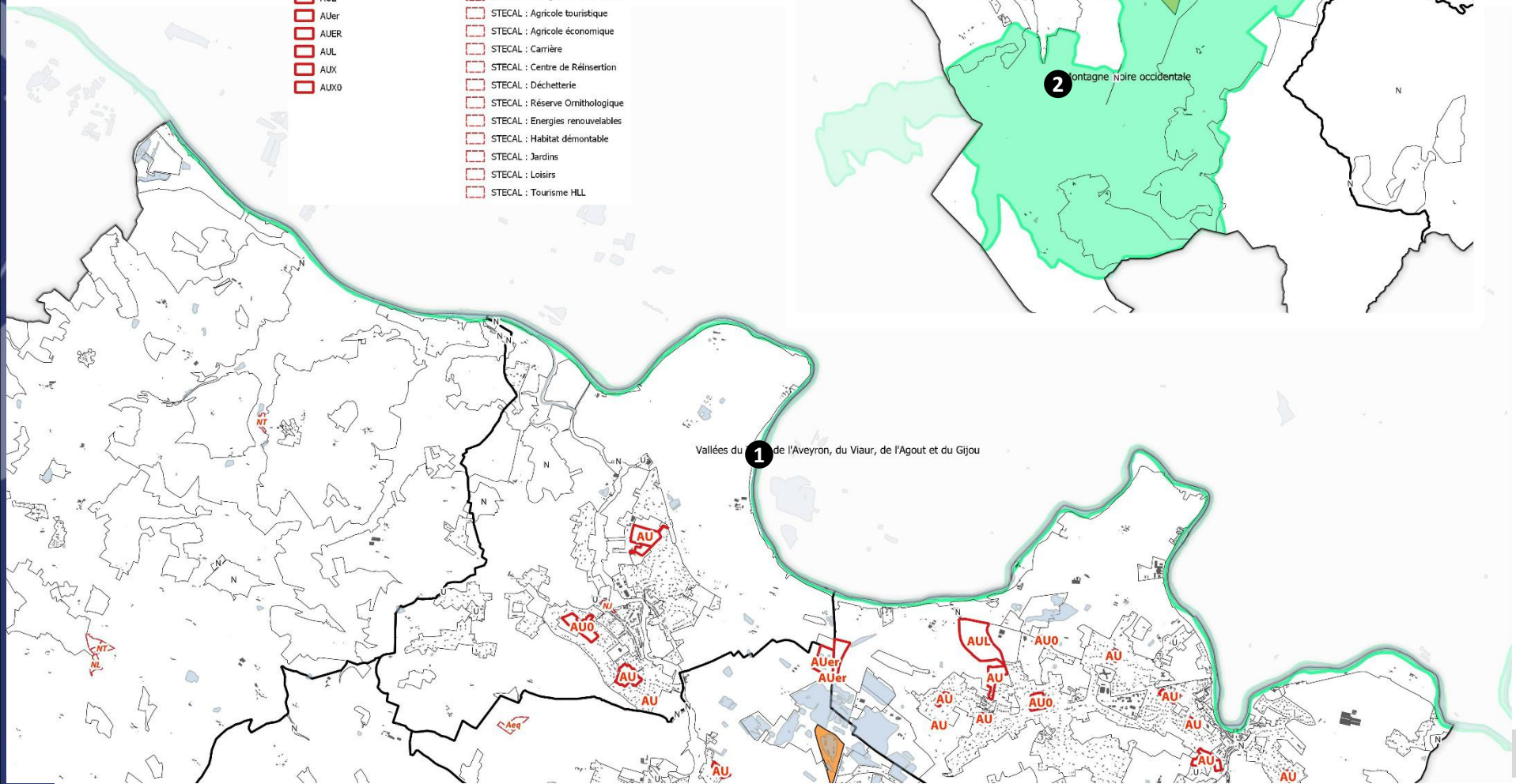
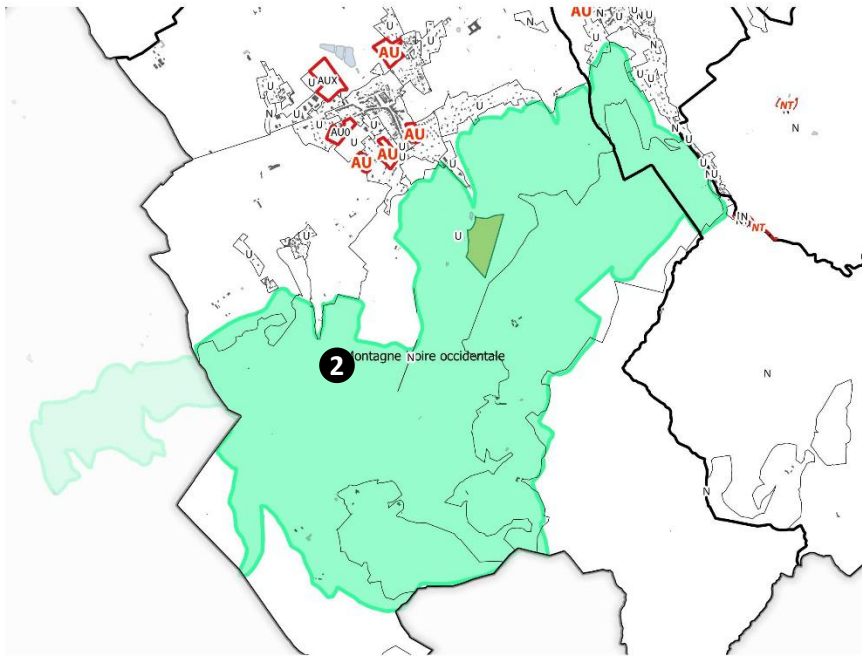
Evaluation Environnementale : Superposition des Sites Natura 2000 avec les zones de projets susceptibles de générer des incidences (zones AU et STECAL)

Croisement avec les sites Natura 2000
et autres réservoirs majeurs

Sites NATURA 2000

Zones de projet du PLUi
pouvant générer des incidences

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| Zones A Urbaniser : | STECAL : |
| AU0 | STECAL : Centre équestre |
| AUE | STECAL : Energies renouvelables |
| AUer | STECAL : Agricole touristique |
| AUER | STECAL : Agricole économique |
| AUL | STECAL : Carrière |
| AUX | STECAL : Centre de Réinsertion |
| AUX0 | STECAL : Déchetterie |
| | STECAL : Réserve Ornithologique |
| | STECAL : Energies renouvelables |
| | STECAL : Habitat démontable |
| | STECAL : Jardins |
| | STECAL : Loisirs |
| | STECAL : Tourisme HLL |





PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 6

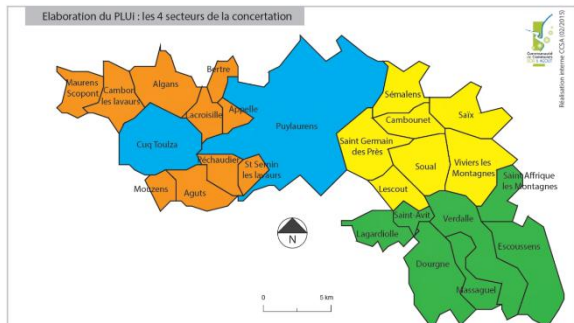
Méthodologie de l'évaluation environnementale

Méthodologie d'évaluation environnementale du PLUi

1/ Présentation du prestataire

Un groupement de 2 bureaux d'études a été missionné afin d'accompagner la CCSA dans l'élaboration de son PLUi :

- **Citadia Conseil** : mandataire -urbanistes et architectes – a eu en charge la production de l'ensemble des pièces du PLUi et l'animation de la démarche projet (diagnostic socio-économique, élaboration des scénarios prospectifs, PADD, OAP, zonage, règlement, justification des choix dans le rapport de présentation) ;
- **Even Conseil** : cabinet constitué de paysagistes, environnementalistes et écologues, a pris en charge l'ensemble de la démarche d'évaluation environnementale tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi (formalisation de l'EIE, analyse environnementale des scénarios, intégration des problématiques environnementales dans le zonage et le règlement, définition et protection de la trame verte, analyse des incidences du projet sur l'environnement, formalisation de l'évaluation environnementale).



2/ Planning d'intervention et réunions

Les études se sont échelonnées depuis novembre 2015, puis ont été actualisées pour l'arrêt (décembre 2018) et pour l'approbation (2019).

De très nombreuses réunions de travail transversales et de validation (animées par Citadia et ponctuellement co-animées par Even selon les thématiques abordées), mais aussi de concertation avec les services de l'Etat et la population ont été organisées tout au long de la procédure. Certaines d'entre elles ont porté plus spécifiquement sur les problématiques environnementales et paysagères.

Phase diagnostic (Etat Initial de l'Environnement) :

- Entretiens avec les personnes ressources pour la récolte d'informations locales
- Plusieurs réunions de travail sur le diagnostic
- Ateliers thématiques (janvier à avril 2015) et réunions partenariales sur l'agriculture
- Une session de 4 réunions publiques sectorisées (septembre / octobre 2016)
- Ateliers territoriaux (février 2017)

Phase scénarios / PADD :

- Plusieurs réunions de travail sur les scénarii, le potentiel de densification et le PADD
- Réunion PPA sur le PADD (juillet 2016)
- Ateliers territoriaux (juin 2017)
- Une session de 4 réunions publiques sectorisées (novembre / décembre 2017)
- Sessions de réunions des conseils municipaux sur le PADD avant le débat en Conseil Communautaire (janvier et octobre 2016)

 Phase de traduction réglementaire (OAP, zonage, règlement) :

- Plusieurs réunions de travail sur la traduction règlementaire
- Comités techniques avec les services techniques (réseaux, instruction d'urbanisme, ...)
- Ateliers territoriaux (mars 2018)
- Réunion PPA sur le projet règlementaire (mai / juillet 2018)
- Une session de 4 réunions publiques sectorisées (septembre / octobre 2018)

Méthodologie d'évaluation environnementale du PLUi

3/ Démarche d'évaluation environnementale itérative et intégrée à l'élaboration du PLUi

L'évaluation environnementale, rendue obligatoire par le décret du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, permet d'intégrer, dès le début de l'élaboration du PLUi, une réflexion poussée sur l'environnement, qui doit également se révéler force de propositions en termes de projet et de suivi des principes actés.

L'évaluation environnementale d'un PLU/PLUi n'est pas une simple étude d'impact à vocation opérationnelle. L'objectif de la démarche a été d'évaluer un cadre global : la stratégie de développement du territoire, et non simplement une action (ou un ouvrage) unique et figée.

L'évaluation environnementale s'apparente à une analyse à la fois technique et suffisamment vulgarisée, permettant d'identifier la compatibilité entre des éléments déjà étudiés et connus, à savoir les enjeux environnementaux du territoire, et les orientations fixées pour son développement. Les outils ont donc eux aussi été adaptés : plus que des investigations techniques ciblées, la mission a requis une démarche de réflexion, d'analyse et de synthèse.

L'élaboration de l'Etat Initial de l'Environnement

Le rôle de l'évaluation environnementale est de proposer une présentation des tendances observées constituant un « état zéro » de l'environnement, à partir d'une synthèse et d'une hiérarchisation des enjeux constituant une base à l'élaboration du projet de PLUi. Il s'agit donc dans un premier temps de dresser un état initial de l'environnement stratégique, c'est-à-dire non encyclopédique mais visant les problèmes principaux pouvant se poser sur le territoire.

Ces études préalables permettent de dégager les atouts et faiblesses du territoire ainsi que les opportunités et menaces auxquels il est soumis, autour des différents axes thématiques et selon une approche transversale (identification des interactions entre les différentes thématiques). Il est ensuite possible d'identifier les enjeux thématiques auxquels le projet de PLUi doit répondre.

- Des entretiens avec les services techniques, mais aussi les acteurs locaux compétents, ont permis d'identifier les atouts et faiblesses du territoire intercommunal pour chaque thématique traitée, puis de faire émerger des enjeux. Des contacts ont également été pris avec les Personnes Publiques Associées et Consultées et des réunions de concertation ont permis d'échanger.
- Ces éléments ont été complétés et enrichis par des visites de terrain sur l'ensemble du territoire puis sur les sites concernés par une évolution significative de leurs caractéristiques, et par l'analyse de diverses études et rapports antérieurs existants, la consultation de nombreux sites Internet spécialisés : DREAL, DDT, BRGM, ADEME, Conseils Général et Régional, etc.).
- La précision et la pertinence de l'étude sont directement liées au volume et à la qualité des informations qui ont pu être recueillies. Aussi la phase de collecte de données a-t-elle été traitée avec la plus grande attention.
- Un travail de synthèse et d'analyse a, dans un premier temps, porté sur les caractéristiques du territoire, identifiées à travers les différentes données à disposition du maître d'ouvrage (biodiversité, transports, assainissement, déchets, ...).

Méthodologie d'évaluation environnementale du PLUi

3/ Démarche d'évaluation environnementale itérative et intégrée à l'élaboration du PLUi

Elaboration des scénarios d'aménagement et première analyse de la réceptivité du territoire et du PADD

Le bureau d'études Even Conseil a apporté son expertise sur chacun des scénarios de développement urbain élaborés dans le cadre du PLUi par Citadia avec les élus et techniciens de la CCSA.

De plus la réceptivité du territoire a été passée au crible des problématiques environnementales et paysagères.

L'ensemble des réflexions durant les phases EIE et scénarios ont contribué à l'écriture du document stratégique qu'est le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), rédigé de façon conjointe entre l'équipe « évaluation environnementale » et l'équipe d'urbanistes chargée de l'élaboration du PLUi.

- Le rôle de l'évaluation environnementale a aidé à la décision du choix du scénario et de la sélection des sites de projet en intégrant dans la réflexion les enjeux environnementaux, avant le débat sur le PADD en Conseil Communautaire. Cette démarche s'est concrétisée sous la forme d'apports à la présentation en comité de pilotage, pour orienter les choix des élus : analyse de la sensibilité environnementale de chaque site de développement urbain envisagé, proposition d'évolutions ou de mesures à mettre en place.
- La carte de préfiguration des TVB réalisée durant l'EIE a été envoyée pour vérification à chaque mairie.

Participation à la traduction réglementaire du projet du PLUi et préparation de l'évaluation environnementale

Cette phase de travail a eu pour objectif de traduire les enjeux environnementaux dans le zonage et le règlement, notamment à travers la définition de la Trame Verte et Bleue du PLU iou encore la prise en compte des enjeux liés à la gestion de la ressource en eau.

Les secteurs dédiés au développement de l'urbanisation et identifiés dès la phase d'élaboration des scénarios prospectifs font l'objet, dans le PLUi, de projets qui sont précisés à travers les OAP réalisées par Citadia. Chacune d'entre elle aborde les principes d'urbanisation du site ainsi que les grandes intentions en matière d'habitat, de déplacements ou encore de traitement paysager et d'espaces publics. Un cadrage environnemental et paysager mis en œuvre par Even, à partir d'investigation de terrain et sur la base des enjeux de l'état initial de l'environnement a apporté une plus-value à la composition des aménagements. Le travail de co-écriture s'est déroulé de manière itérative et concertée entre les bureaux d'études, le Maître d'Ouvrage et les partenaires tels que les gestionnaires des réseaux.

- La carte de préfiguration des Trames Vertes et Bleues réalisée durant l'EIE et concertée en phase de PADD a été traduite sur le plan de zonage : un échange sur la méthodologie et sur la « boîte à outils » a été animé en Commission d'urbanisme.
- Un inventaire au titre de la Loi Paysage a été réalisé.
- Les OAP ont été renforcées grâce au travail de pré-cadrage environnemental et paysager : des principes de valorisation de scénographies (vues sur les Pyrénées / la Montagne Noire, perspectives monumentales) ont été introduits dans la composition de l'aménagement, des principes de végétalisation et de gestion du pluvial ont été intégrés, ...
- L'ensemble des pièces produites par Citadia (zonage, règlement, OAP finalisées) ont été passées au crible des thématiques du développement durable.
- Le site Natura 2000 a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'évaluation environnementale des pièces du PLUi ainsi que les zones de risques.

Méthodologie d'évaluation environnementale du PLUi

3/ Démarche d'évaluation environnementale itérative et intégrée à l'élaboration du PLUi

Analyse des incidences du PLUi sur l'environnement et formalisation de l'Evaluation Environnementale

Cette phase de travail a eu pour objectif d'évaluer le niveau de traduction des enjeux environnementaux dans le zonage le règlement et les OAP.

L'objectif de cette analyse est de préciser les pressions additionnelles sur le milieu, consécutives à la mise en œuvre du document d'urbanisme. Cependant, le PLUi étant un document de planification et non un projet opérationnel, toutes les incidences sur l'environnement ne sont pas connues précisément à ce stade, et seules les études d'impact propres à chaque projet traiteront dans le détail des effets sur l'environnement. L'objectif est donc ici de cibler les secteurs à fort enjeu que les futures études d'impact devront particulièrement prendre en compte, en fonction des grands équilibres du territoire et des exigences de leur préservation.

L'analyse des incidences du PLUi est effectuée en confrontant la politique de développement programmée (orientations du PADD) et la traduction réglementaire qui en découle (zonage, inscriptions graphiques, règlement...) à chacun des thèmes analysés dans la présentation de l'état initial de l'environnement (milieux naturels, paysages, choix énergétiques...), et du niveau de sensibilité qu'il présente.

Il s'agit d'identifier les conséquences du développement attendu sur le territoire et les impacts négatifs possibles sur l'environnement. Ces incidences peuvent être liées à des pressions déjà existantes sur le territoire, mais qui se trouveront accentuées par la mise en œuvre du projet de PLU ou bien à des pressions nouvelles découlant de la stratégie adoptée. Le projet adopté pouvant, soit mettre en valeur l'environnement, soit le préserver, et voire même dans certains cas participer à sa restauration, les incidences positives du document

- Une première « approche thématique » a permis d'apprécier la portée des actions du PLUi sur l'ensemble des problématiques environnementales générales, traitées dans l'état initial de l'environnement (patrimoine naturel, paysage, gestion de la ressource en eau, risques, nuisances, énergie et qualité de l'air).
- Elle est ensuite complétée par une « approche spatialisée » qui se concentre sur les sites concernés par une évolution significative de leurs caractéristiques avec la mise en œuvre du PLU. Cette étape s'applique à quantifier la transformation des zones impactées, à partir du croisement des caractéristiques et de la vulnérabilité du site avec les caractéristiques projetées de l'aménagement envisagé.
- Cette analyse a permis de pointer du doigt les principales sensibilités environnementales de chacun des sites de projet et d'opérer les premiers arbitrages sur les choix d'aménagement, considérant notamment la fragmentation des espaces (secteurs situés en extension ou en renouvellement) et de l'impact sur des éléments identifiés de la TVB.
- Afin de faciliter la compréhension rapide des impacts de chaque projet, les analyses sont présentées de façon synthétique au sein de plusieurs tableaux d'analyse, pour chaque OAP.



PLUi

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

Partie 7

Dispositif de suivi

Indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLUi

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le PLUi fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement au plus tard à l'expiration d'un délai de 6 ans à compter de son approbation.

Les indicateurs présentés dès la page suivante ont été retenus par thématique.

Il ne s'agit pas de constituer un tableau de bord exhaustif de l'état de l'environnement. Le dispositif de suivi est constitué d'un nombre restreint d'indicateurs mais ceux-ci sont cohérents d'une part avec les orientations du document d'urbanisme propres aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire, et d'autre part aux possibilités d'actualisation de la collectivité.

Pour chacun d'entre eux, sont précisés :

- la source : organisme ou la structure auprès desquels la donnée est disponible,
- la périodicité de mise à jour possible, au regard de la fréquence d'actualisation de la donnée par l'organisme source, à la date d'approbation du PLU, sachant que celui-ci n'a obligation faire l'objet d'un bilan qu'au bout de 6 années de vie

Indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLUi

	Orientations du PLUi	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	T=0 (PLU 2019)
Patrimoine naturel	Préserver et valoriser les espaces naturels remarquables et la trame verte et bleue (TVB)	Linéaire de berges propriété de collectivité	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Espaces végétalisés protégés au titre de la Loi Paysage	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	8908 ha / TVB 4,3 km linéaires (haies)
		Surface de jardins cultivés (jardins familiaux, ouvriers, ...)	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	12,2 ha en zone NJ
		% du territoire intercommunal et surface en ha de zones naturelles strictes dans le PLU	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	7320 en zone N
		Surface en ha d'Espaces Boisés Classés (EBC)	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	937 ha
Gestion de l'eau	Gérer durablement et économiser les ressources naturelles tout en prévenant des risques et des nuisances	Nombre de points noirs sur le réseau pluvial	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Episodes annuels de débordement du réseau pluvial (nombre, durée, gravité)			
		Evolution de la consommation d'eau : quantité d'eau potable consommée (m³/an)	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Evolution de la qualité de l'eau distribuée	ARS	6 ans	-
Gestion des risques	Gérer durablement et économiser les ressources naturelles tout en prévenant des risques et des nuisances	Evolution du nombre d'installations contrôlées d'assainissement autonome (conformes et non conformes)	SPANC	6 ans	-
		Surfaces rendues inconstructibles par un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Surfaces soumises à un risque d'inondation fort (défini par un PPRi ou des cartes d'aléas) et classées en zone inconstructible dans le PLU	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Episodes d'inondation par débordement des cours d'eau en zone habitée	DDT	6 ans	-

Indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLUi

	Orientations du PLUi	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	T=0 (PLU 2018)
Agriculture	Assurer la pérennité du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles	Rythme de la consommation foncière (ha/ an)	Orthophoto BD Ortho IGN / fichiers ADS	6 ans	222 ha sur 2003-2013 (22,2 ha/an) <i>Projet : 240 ha sur 2019-2030</i>
		Nombre d'exploitations agricoles sur le territoire intercommunal	Recensement agricole national (agreste) Services fiscaux	6 ans	-
		% du territoire communal et surface en ha de zones agricoles dans le PLUi	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	26 595,8 ha en zone A
		Superficie agricole utilisée (en ha)	Recensement agricole national (agreste)	6 ans	-
		Nombre de changements de destination	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	143 unités
Paysages : Patrimoine	Valoriser le cadre patrimonial, architectural et urbain des centralités historiques Valoriser le cadre de vie et paysager des centralités urbaines par une requalification des espaces publics Valoriser le patrimoine, le paysage et le cadre de vie, facteurs d'attractivité et d'identité de Sor et Agout	Opérations de valorisation, de réhabilitation et requalification d'immeubles remarquables et d'espaces publics	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Nombre d'éléments bâtis et linéaires, surfaces protégés dans le PLU au titre de la Loi Paysage (L.151-19 et L.151-23)	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	8908 ha / TVB 5661 ha / paysage 146 unités / patrimoine bâti 4,3 km linéaires (haies) 937 ha EBC
		Opérations de réhabilitation et requalification des entrées de ville	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Rythme de la consommation foncière (ha/ an)	Orthophoto BD Ortho IGN	6 ans	222 ha sur 2003-2013 (22,2 ha/an) <i>Projet : 240 ha sur 2019-2030</i>
		Nombre de logements dégradés et vacants réhabilités	Données de la collectivité (PLUi)	3 ans	-

Indicateurs nécessaires à l'analyse des résultats de l'application du PLUi

	Orientations du PLUi	Propositions d'indicateurs	Source	Périodicité	T=0 (PLU 2018)
Energie / Mobilités	Encourager le processus de réhabilitation et de rénovation engagé sur les logements existants Gérer durablement et économiser les ressources naturelles tout en prévenant des risques et des nuisances Réconcilier circulation et cadre de vie : développer et favoriser les modes de déplacements doux	Opérations de réhabilitation et requalification sur les logements existants	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Nombre de permis de construire ou de demandes de subvention déposés pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique (dans le cadre des OPAH et PIG)	ADS PETR	3 ans	-
		Part de logements alimentés par des ressources renouvelables pour le chauffage et la production d'eau chaude (cf. dossier ADS)	Ademe	3 ans	-
		Nombre d'installations d'énergies renouvelables ayant bénéficié d'une demande de subvention	Données de la collectivité (PLUi)	3 ans	-
		Linéaires de pistes piétons / cycles	Données de la collectivité (PLUi)	6 ans	-
		Evolution des secteurs du PLUi dédié à la production d'énergies renouvelables (surfaces mobilisées, surfaces exploitées, taux d'occupation, capacité d'énergie produite, ...)	Données de la collectivité (PLUi)		12,3 ha en zone AUER 3,5 ha en zone Aer 425 ha en zone NER